

Le problème numéro 1: le chômage non l'inflation

par Gilles Léveillé

La CSN croit que le problème le plus grave que connaît le Canada à l'heure actuelle est celui du chômage, des disparités régionales et des inégalités sociales. La lutte contre le chômage, voilà la priorité numéro un, et non l'inflation, même si le Canada a tout intérêt à faire des efforts pour maintenir l'augmentation des prix dans des limites compatibles avec sa position concurrentielle sur les marchés internationaux.

la centrale syndicale a rendu public hier au cours d'une conférence de presse donnée dans ses bureaux de Montréal. En présentant le document, M. Marcel Pepin, le président général de la CSN a attiré l'attention sur le fait que les toutes dernières statistiques de l'emploi, publiées à la fin de la semaine dernière, établissaient le chômage au Québec à 8% à la mi-janvier. Dans certaines régions de la province, ce chiffre atteint même 15 et 20% et parfois plus.

dical, l'inflation à Montréal n'est que de 3,6%, à comparer avec 4,5% pour l'ensemble du pays. Les Québécois subissent l'inflation mais ne la génèrent pas, a-t-il poursuivi. Les responsables sont à l'extérieur de la province. C'est un crime social de vouloir freiner l'inflation au risque d'occasionner une hausse du chômage. Les tenants d'une telle politique font la preuve d'une erreur grave de perspectives économiques et sociales, de dire M. Pepin.

Le mémoire condamne les mesures restrictives actuelles du gouvernement fédéral à cause de leurs effets très négatifs sur l'activité économique des régions moins fortunées du pays. Ces mesures ne combattent pas l'inflation, parce qu'il n'y a pas d'inflation à combattre dans ces régions. La CSN revendique plutôt une politique budgétaire très sélective à leur intention. Voici l'essentiel de ces demandes:

1) que le gouvernement fédéral se débarrasse de son surplus budgétaire au profit des provinces nécessiteuses. Ce transfert pourrait se faire par le truchement d'agences gouvernementales qui utiliseraient ces fonds pour financer des projets additionnels dans ces provinces, en plus des projets prévus dans ces mêmes provinces.

et celui-ci veut nous faire sacrifier des priorités fondamentales comme l'augmentation du taux de croissance économique et le plein emploi. La CSN affirme que la cause de l'inflation demeure essentiellement un problème d'insuffisance de productivité. C'est pourquoi elle réclame entre autres mesures la création d'un office de reconversion industrielle qui aurait pour but de rationaliser les secteurs de l'économie qui ont une faible productivité.

Voir page 2: Mémoire de la CSN

la météo

Nuageux avec neige légère. Un peu plus chaud. Zéro et 20.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Sts Fondateurs des Servites VOL. LXI - NO 39 Montréal, mardi 17 février 1970 10 CENTS

La lutte contre l'inflation

Les provinces acceptent des limites 'volontaires'

de notre envoyé spécial, Michel Roy

OTTAWA — Le gouvernement central et les gouvernements des provinces accueillent favorablement, dans l'ensemble, les propositions de la Commission des prix et des revenus qui les invite, avec l'accord d'Ottawa, à s'imposer des contraintes vigoureuses pour lutter contre l'inflation.

Tout indique que les provinces et le gouvernement fédéral, au terme de la conférence fédérale-provinciale qui s'est ouverte hier matin, prendront publiquement l'engagement d'observer scrupuleusement les limites auxquelles ils auront librement consenti et de mettre en oeuvre des programmes prévoyant, dans certains cas, des mesures assorties de sanctions.

Par contre, les premiers ministres des provinces réunis à huis clos dans l'immense salle de conférence de l'ancienne gare Union, ont exprimé de sérieuses réserves, parfois même une opposition très ferme, à l'égard de toute mesure fédérale, de caractère fiscal ou monétaire, qui risquerait, dans le cadre de la guerre à l'inflation, de porter à l'économie canadienne des coups qui en compromettraient la croissance et dans certaines régions, augmenteraient le chômage qui sévit déjà.

Sur ce point, M. Jean-Jacques Bertrand s'est montré irréductible: il consent à lutter contre l'inflation par des mesures volontaires, taillées à la mesure du Québec, mais s'oppose à une politique d'Ottawa qui se révélerait préjudiciable à l'économie générale de sa province.

Pour l'Ontario, M. Roberts invite Ottawa à recourir à des politiques anti-inflationnistes de caractère sélectif et met en garde le gouvernement central contre l'emploi de moyens qui, en définitive, limiteraient la croissance économique. Il est favorable à diverses méthodes tendant à restreindre le crédit des consommateurs; il appuie les propositions qui font appel au volontariat et à la bonne volonté, mais craint qu'à trop vouloir enrayer la hausse des prix et des revenus, Ottawa ne freine la cadence de l'expansion économique.

M. Strom pour l'Alberta, Tatcher pour la Saskatchewan, Bennett pour la Colombie-Britannique, Smith pour la Nouvelle-Écosse, Smallwood pour Terre-Neuve, Robichaud pour le Nouveau-Brunswick et Campbell pour l'Île-du-Prince-Édouard, reprennent à leur compte ces mises en garde.

Tous les premiers ministres reconnaissent l'existence des problèmes de l'inflation au Canada. Mais ils ne s'entendent pas tous sur la nature, la portée et l'opportunité des mesures déjà prises ou envisagées par le gouvernement central pour la combattre.

C'est pourquoi, les propositions formulées par la Commission des prix et des revenus, jugées plus souples et mieux adaptées aux conditions prévalant dans



C'est dans l'ancienne gare Union d'Ottawa que se déroule la conférence fédérale-provinciale sur l'inflation, la pollution et la fiscalité. Avec leurs aides et leurs conseillers techniques, les premiers ministres du Canada et des dix provinces forment un groupe imposant. (Téléphoto PC)

Jean-Jacques Bertrand...

...du volontariat partout!

de notre envoyé spécial, Gilles Lesage

OTTAWA — "Du volontariat partout!" C'est par cette expression que le premier ministre du Québec a résumé hier son opposition à toute mesure coercitive pour combattre l'inflation. Il reprenait ainsi, au terme de la première journée de la conférence des premiers ministres, la conclusion d'un document intitulé: "Considérations sur le problème de l'inflation", que le Québec a déposé sur la table de conférence.

Le gouvernement du Québec approuve les politiques volontaires de restriction

et il espère qu'elles auront un certain effet. Il note en particulier le sérieux avec lequel le milieu des affaires a étudié la question.

"Les représentants des entreprises, dit le mémoire, ont fait montre d'une largeur de vues qui doit donner suite à des résultats, sous peine d'une déception lourde de conséquences dans tous les secteurs de la société. Si jamais cependant ces politiques volontaires étaient mises en échec par les tensions provenant de la lutte pour la redistribution

des revenus entre les groupes sociaux économiques, il ne faudrait pas s'orienter immédiatement vers un contrôle des prix et des salaires, à moins d'avoir une connaissance suffisante des explications."

Par la voix de M. Bertrand et de son ministre des finances, M. Beaulieu, le gouvernement du Québec a fait connaître son accord aux recommandations de la Commission Young et relatives à la restriction volontaire des dépenses et des

Voir page 2: M. Bertrand

Trudeau insiste sur le caractère "sélectif" des mesures fédérales

OTTAWA (par Michel Roy) — Le chef du gouvernement fédéral a lancé hier un appel à la collaboration des provinces dans la lutte entreprise contre l'inflation; mais il a reconnu que la situation varie sensiblement d'une région à l'autre du pays et que la nature et l'ampleur des mesures devront par conséquent varier d'une province à l'autre.

Les conséquences de l'inflation, a dit M. Trudeau à l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale qui porte notamment sur les questions économiques, ne se limitent pas aux régions où les pressions inflationnistes sont les plus fortes elles se manifestent également sous la forme d'une accélération croissante des coûts et des prix dans des régions où l'activité économique est au ralenti.

Apparemment soucieux de répondre aux arguments invoqués par le Québec contre les rigueurs excessives de mesures anti-inflationnistes dans une province aux prises avec le chômage, le premier ministre a insisté à quelques reprises dans son allocution sur la souplesse et le caractère sélectif des mesures qu'il convient d'adopter pour enrayer l'inflation sans d'autre part compromettre les efforts déployés pour stimuler le développement des régions à faible croissance économique, en particulier l'Est du Québec et les provinces de l'Atlantique.

Ottawa compte d'autant plus sur le concours des provinces dans cette campagne contre la hausse des prix et des

coûts que la part provinciale-municipale de l'ensemble des recettes de l'Etat est passée de 35% en 1952 à 60% à l'heure actuelle.

Après avoir rappelé les mesures déjà adoptées par Ottawa pour juguler l'inflation, comme en témoignent plus récemment les prévisions budgétaires pour 1970-71 qui indiquent un ralentis-

sement de l'augmentation des dépenses de l'Etat, M. Trudeau a déclaré que son gouvernement s'est efforcé et s'efforce encore d'atténuer les effets secondaires et indésirables qui, nécessairement, accompagnent les grandes mesures d'ensemble.

"Nous avons accordé davantage de

Voir page 2: M. Trudeau

au gré du temps

Place aux hommes

Cette année, c'est une vedette du spectacle qui emporte la palme de la beauté masculine au concours organisé par Mme Lise Payette.

Depuis quelques années cet honneur était dévolu à un homme politique. Pourquoi en 1970, un député, ancien ministre, arrivé à l'avant-dernier rang, est-il le seul à représenter le Parlement?

Peut-être a-t-on naguère, en décrétant le premier prix, confondu beauté et popularité, charme et sympathie. Ou bien alors, le public ne s'attend plus d'un homme politique qu'il soit beau, mais préfère qu'il soit efficace.

Ce ceux qui ne s'estiment pas fondés à passer pour des Adonis, parés de toutes les grâces, se souviennent de ce que disait Cyrano, le disgracié: Nous autres, c'est moralement que nous avons nos élégances.

Louis-Martin TARD

Des écritures tendent à fausser l'image de la situation financière du Québec

par Normand Lépine

QUEBEC — Les chiffres fournis par le gouvernement du Québec au chapitre de la dette publique dans le bilan de ses activités financières au 31 mars 1969 sont irréels et tendent à donner une fausse image de la situation financière de la province.

Dans son rapport annuel, l'auditeur de la province note en effet que d'année en année le gouvernement québécois perd au débit de l'Office des autoroutes et de l'Office du crédit agricole les intérêts sur les sommes qui leur sont avancées par le ministre des finances, alors qu'on sait fort bien que ces deux organismes sont incapables

de rembourser cet argent. Le principal effet de cette charge induite est de réduire le service de la dette de la province et ainsi de donner une image irréaliste de la dette publique.

Pour l'année 1968-69 seulement, ces charges imputées au compte de l'Office des autoroutes se sont élevées à \$14,536,824. Si on ajoute celles des années précédentes, on obtient un total de \$50,766,202 depuis le début. Pour longtemps encore, l'Office des autoroutes sera incapable d'acquitter cette somme.

L'auditeur commente en ces termes cet abus: "on peut se demander s'il n'y

aurait pas lieu d'abandonner ces écritures de fin d'année qui ont pour résultat de souffler indûment l'actif de la province, puisque ces intérêts s'ajoutent au compte Prêts et avances et, d'autre part, de réduire artificiellement le service de la dette."

Si on examine l'état d'exploitation de l'Office des autoroutes pour l'année terminée le 31 décembre 1968, on constate un déficit net de l'année de \$13,249,033 et un déficit accumulé de \$62,427,192. Ce qui veut dire que l'Office sera incapable de rembourser au ministre des finances les intérêts sur les avances qu'on lui fait avant un certain nombre

d'années. Pendant ce temps, le gouvernement peut cependant créditer, ou si on veut diminuer, le service de la dette pour les sommes correspondantes.

(Souignons ici que l'Office des autoroutes est un organisme gouvernemental financé presque entièrement par le ministre des finances, au 31 décembre 1968, par exemple, le ministre des finances avait avancé à l'Office une somme de \$210,891,700; en principe, l'Office doit payer au ministre un intérêt sur ces avances.)

Pour 1968-69, le gouvernement inscrit dans l'état de ses dépenses ordina-

Voir page 7: Des écritures

Annonçant des mesures extraordinaires dans le conflit des postes

M. Kierans rencontre aujourd'hui la CSN

par Jean-Luc Duguay

Le secrétaire général de la CSN, M. Raymond Parent, rencontre aujourd'hui le ministre des postes, M. Eric Kierans, qui a menacé, hier, de prendre des "mesures extraordinaires" si la situation dans le domaine du transport postal à Montréal ne revient pas à la normale.

Cette rencontre au sommet est prévue pour 10h.30 et elle aura lieu à Ottawa. Officiellement, les représentants du syndicat des employés de G. Lapalme Inc., dont le président, M. Frank Diterlizi, sont exclus de la rencontre mais ils ont fait savoir qu'ils se rendront à Ottawa au cas où l'on aurait besoin d'eux.

C'est hier après-midi que M. Kierans a invité le secrétaire de la CSN à venir le rencontrer après qu'il eut déclaré, aux Communes, que la situation se détériorait rapidement à Montréal et que le gouvernement se verrait obligé de prendre des mesures extraordinaires si les 450 syndiqués préposés à la levée et au transport du courrier ne mettaient pas fin au ralentissement du travail qu'ils ont entrepris il y a quinze jours.

M. Kierans n'a pas précisé la nature de ces mesures extraordinaires. A sa sortie de la Chambre, il a déclaré aux journalistes qu'il était "écoeuré" de la situation qui causait des difficultés de toutes sortes aux commerçants et hommes d'affaires de Montréal ainsi qu'au public en général.

Le ministre a ajouté que le ralentissement dans le transport du courrier à Montréal avait des répercussions sur l'ensemble du pays parce que la métropole est le centre le plus important de redistribution du courrier.

(Une station radiophonique de Montréal a annoncé que M. Kierans avait menacé de faire de Toronto le principal point de transfert du courrier, mais Le Devoir n'a pu faire confirmer cette nouvelle.)

Entre-temps, le retard dans la distribution du courrier prend de l'ampleur de jour en jour. Un porte-parole du bureau de poste a laissé entendre que l'on pouvait évaluer ce retard à une semaine environ.

Hier, le syndicat a poursuivi son escalade dans les moyens de pression et son action a eu pour effet de paralyser presque complètement les services postaux.

Les trente chauffeurs préposés à la levée du courrier se sont sentis "obligés", ainsi que le veulent les règlements du ministère, de faire aussi la levée de 150 boîtes qu'ils ne pouvaient pas ouvrir, les serrures étant bloquées par du ciment.

Les syndiqués ont ainsi chargé leurs camions à pleine capacité, se sont rendus au bureau de poste, ont fermé à clef la boîte de leurs véhicules et se sont tout simplement enfuis avec les clefs.

Voir page 2: Kierans rencontre

Réorganisation au ministère des transports?

OTTAWA (PC) — M. Don Jamieson, ministre fédéral des Transports, va probablement annoncer aujourd'hui une réorganisation en profondeur de son ministère, notamment la création d'organismes distincts pour chacun des trois modes de transports: air, terre et mer.

Aux termes de cette réorganisation, l'Administration de la voie maritime du St-Laurent ainsi que la Commission des ports nationaux dépendront plus directement du ministère, par le truchement de l'agence des transports maritimes.

M. Jamieson a convoqué une conférence de presse, ce matin, pour 10 h. m.

Selon des sources informées, il faudra de nombreux mois avant que les changements qui seront annoncés ne deviennent une réalité. On rappelle, du res-

Voir page 2: Transport

suites de la première page

M. TRUDEAU

crédits aux programmes destinés à attirer les industries dans les régions moins prospères du pays et nous avons tenté avec une vigueur accrue de mettre au point une politique sélective, conçue pour s'attaquer précisément aux origines des poussées inflationnistes tout en atténuant la portée des restrictions sur les régions et les secteurs de la communauté qui sont particulièrement vulnérables.

Le premier ministre a fait observer que l'augmentation la plus importante des dépenses dans les prévisions budgétaires (abstraction faite des postes statutaires qui échappent à la volonté du gouvernement), se retrouve au chapitre des crédits affectés à l'expansion économique régionale.

Il existe d'autres programmes auxquels le gouvernement consacre des sommes importantes en vue d'aider les régions moins favorisées, a dit M. Trudeau qui cite en exemple la formation professionnelle des adultes, les prestations d'assurance-chômage, les allocations versées en vertu du régime d'assistance publique du Canada et autres programmes d'assistance publique. Également désireux d'aider les régions à faible développement, a dit M. Trudeau, le gouvernement fédéral affecte des crédits importants à la voirie et aux travaux publics dans les provinces moins prospères.

Le gouvernement central, a-t-il poursuivi, entend prendre d'autres mesures pour tempérer la rigueur des mesures anti-inflationnistes dans les régions peu fortunées. Grâce à une application "plus nuancée" de sa politique, le gouvernement va tenter de concentrer ses mesures restrictives dans les régions où les poussées inflationnistes sont plus fortes.

"Il n'y a pas de doute, a encore dit M. Trudeau que le fait d'enrayer l'inflation en recourant uniquement aux mesures générales dont j'ai parlé provoquerait beaucoup de souffrance, retarderait l'activité économique dans des régions où l'inflation n'est pas un problème majeur et dans lesquelles nous souhaitons au contraire stimuler l'expansion."

Appliquées sans distinction, a-t-il dit, de telles mesures entraîneraient probablement d'autres augmentations du chômage là où il sévit déjà trop.

M. Trudeau a d'autre part déclaré que son gouvernement accueille favorablement les mesures annoncées au terme de la conférence nationale sur la stabilité des prix et les autres moyens préconisés par la Commission des prix et des revenus. Les efforts des programmes auxquels les hommes d'affaires auront librement consenti, a-t-il indiqué, permettront d'alléger le fardeau et d'abréger la durée des mesures générales qu'il faudrait autrement appliquer.

Le fait que le secteur privé ait accepté de limiter les augmentations de prix et d'absorber dans une certaine mesure l'accroissement des coûts de production, a dit M. Trudeau, marque un progrès positif.

En conclusion, le premier ministre exprime l'espoir que les chefs des gouvernements provinciaux souscriront aux mesures qui auront été décidées au

cours de la présente réunion ainsi qu'au programme de restrictions volontaires proposé au secteur privé par la Commission des prix et des revenus.

M. BERTRAND

emprunts, au contrôle des loyers et à celui des honoraires professionnels. M. Bertrand a résumé les discussions de la journée disant que les premiers ministres "à l'heure du volontariat, de la persuasion et de la pression morale". Selon le chef du gouvernement québécois, les travaux d'hier ont fait ressortir l'existence de deux blocs de provinces: d'une part, le Québec, les Maritimes et le Manitoba, qui ont des problèmes semblables face à l'inflation qu'elles subissent; d'autre part, les provinces plus riches que l'Ontario et les trois provinces à l'ouest du Manitoba.

"Mais tous réalisent que les mesures volontaires sont nécessaires pour combattre ce vice économique qu'est l'inflation ce qui peut amener des maux encore plus grands."

Tout en appuyant le programme de restriction volontaire suggéré par la Commission des prix et des revenus, le Québec estime toujours que la politique anti-inflationniste doit comporter un mécanisme de transfert de ressources.

"Le Québec s'oriente maintenant vers un effort accru dans des secteurs prioritaires comme les affaires urbaines, le développement industriel et les services à la main-d'œuvre. Il lui paraît donc que, tout en poursuivant un effort additionnel pour contrôler la croissance des coûts dans les domaines prioritaires déjà établis, il doit viser à atteindre de nouvelles priorités, tout en soutenant les immobilisations, tant celles qui apparaissent à son budget que celles qui lui sont fournies dans les autres organismes qui en dépendent. Pour ce faire, il ne peut envisager facilement des emprunts additionnels; il ne peut non plus taxer indûment ses contribuables."

Selon le Québec, il s'ensuit donc que la répartition du déficit total entre les divers secteurs de gouvernement et entre gouvernements d'un même secteur peut fort bien et doit être modifiée si l'on veut, à la fois, arrêter la croissance des coûts et des prix en vue de maintenir la position concurrentielle de l'économie, et soutenir l'activité économique dans les parties du pays qui ne contribuent pas à l'inflation.

Le texte rappelle qu'en l'absence de pressions de la demande et de pression des prix l'action des gouvernements au Québec doit viser à soutenir la croissance et l'investissement plutôt qu'à les contraindre.

Le gouvernement du Québec souhaite donc qu'Ottawa accepte de compenser les effets négatifs que peuvent avoir sur l'emploi au Québec certaines de ces mesures anti-inflationnistes. "Car il ne faut pas oublier, note M. Bertrand dans son mémoire, que la lutte contre l'inflation, si importante soit-elle, n'a qu'un caractère conjoncturel et que c'est la croissance économique équilibrée du pays tout entier qui doit demeurer l'objectif fondamental de la politique économique de tous les gouvernements."

"La période 1950-70 fut caractérisée par la mise en place d'une structure de développements socio-culturels", lit-on dans le mémoire. Les gouvernements devront donc, au cours des prochaines années, consolider et rationaliser les politiques déjà mises de l'avant dans ce secteur. C'est cette rationalisation qui, en définitive, permettra un meilleur contrôle des coûts.

Le document québécois ajoute ce qui suit:

"Les véritables nouveaux objectifs seront le développement régional, la solution des problèmes urbains, la lutte à la pollution, les loisirs et jusqu'à un certain point les communications. Il va s'agir en d'autres termes d'améliorer le milieu physique immédiat pour une meilleure qualité de vie humaine. Si les problèmes qu'il a fallu attaquer pendant la dernière décennie ont, à cause de leur nature, mis les gouvernements provinciaux de l'avant, il en sera encore de même, et bien davantage, au cours de la décennie 1970-80, car les nouveaux objectifs des gouvernements locaux ne pourront être réalisés efficacement que si, entre autres conditions, les administrations locales, de juridiction provinciale, sont en mesure de s'y attaquer."

Le Québec suggère des mécanismes de coopération intergouvernementale, et il estime que le gouvernement fédéral doit régionaliser les effets de sa politique fiscale. "Le Québec ne peut en effet tolérer d'être placé dans une situation telle qu'on l'oblige à résoudre des problèmes d'allocation de ressources comme s'il était en situation de plein emploi, alors que c'est la situation inverse qui prévaut, et ce, à cause de facteurs sur lesquels le gouvernement du Québec n'a peu ou pas de contrôle."

Le Québec estime que, "par sa politique budgétaire et monétaire des dernières années, et par les initiatives coûteuses dans lesquelles il s'est engagé et a obligé les provinces à s'engager, le gouvernement fédéral, de tous les gouvernements au Canada, est celui qui porte la responsabilité la plus forte de la poussée inflationniste actuelle". De plus, toujours selon M. Bertrand, la politique fédérale anti-inflationniste, notamment dans son aspect fiscal, contribue à ralentir la croissance économique du Québec et, de ce fait à augmenter le chômage.

MÉMOIRE DE LA CSN

La centrale syndicale s'en prend également à l'industrie de la publicité qu'elle juge responsable d'un gonflement inutile des prix, pouvant aller jusqu'à 15% du prix d'un produit dans l'industrie manufacturière. Elle qualifie la publicité d'industrie parasite qui n'ajoute rien à la productivité, qui manipule le consommateur au point d'en faire un jouet des techniques de "market engineering" et qui se fait complice des pratiques abusives de crédit appliquées par les requins de la finance. La CSN demande donc que les dépenses publicitaires ne soient plus déductibles de l'impôt.

Le mémoire met aussi en doute la thèse patronale selon laquelle l'inflation serait causée par des excès de dépenses publiques par les gouvernements. Elle est d'avis que les opinions exprimées sur cette matière faussent la question en se limitant au seul examen des comptes budgétaires des gouvernements.

Il faut ajouter dans l'examen des statistiques tous les comptes des sociétés de la Couronne et les fonds paragonerementaux à gestion autonome. On dé-

Michel Chartrand retire sa démission

A la demande de ses confrères de l'exécutif, le président du Conseil central de Montréal, M. Michel Chartrand, a retiré hier soir la lettre de démission qu'il avait soumise une semaine auparavant.

M. Chartrand, qui a lui-même confirmé la nouvelle au Devoir, a déclaré qu'il appartiendrait aux délégués au congrès du conseil central, qui aura lieu au début de mai, de décider de lui confier un nouveau mandat.

La réunion de l'exécutif du CCSNM a été très longue, durant plus de quatre heures. Elle avait lieu à huis clos.

couvre alors que le secteur public connaît depuis cinq ans des surplus, et non pas des dépenses excessives donnant lieu à des pressions inflationnistes. En 1968 par exemple, ce surplus du secteur public, établi selon les comptes nationaux plutôt que selon les comptes budgétaires, a été de \$800 millions.

Pour combattre la hausse des prix, la CSN recommande plutôt le gel des prix et des loyers et la constitution d'un tribunal d'arbitrage ayant le pouvoir d'interdire toute augmentation de prix qu'il jugerait injustifiée. Ce tribunal pourrait conduire à des pratiques de détermination des prix ayant une certaine analogie avec les négociations salariales, a expliqué M. Pénin.

Quoi qu'il en soit, la CSN rejette toute entente patronale-syndicale sur des restrictions volontaires sous l'égide de la Commission des prix et des revenus.

La centrale conteste la répartition actuelle des revenus et s'oppose en conséquence à des ententes visant à limiter les hausses de salaires à des augmentations correspondantes de la productivité. Elle demande l'indexation automatique des prestations de sécurité sociale sur l'indice des salaires de façon à prévenir la détérioration des conditions de vie de ceux qui ne sont pas protégés par un pouvoir de négociation.

Quant à la réforme proposée de la structure fiscale, tenue dans le Livre blanc de M. Benson, la CSN affirme qu'elle constitue une amélioration sur le système actuel, mais pas une réforme en profondeur.

KIERANS RENCONTRE

Le geste des syndiqués a eu pour résultat que seulement onze des 35 succursales postales avaient reçu en début de soirée, leur lot quotidien de courrier et que, de toute façon, celui-ci était parvenu trop tard pour qu'il puisse être livré immédiatement aux facteurs.

D'autre part, le bureau de poste a utilisé, hier, onze camions appartenant à des entrepreneurs autres que G. Lapalme pour aller chercher les quelque 30.000 sacs qui sont en souffrance dans les gares, remplissant 29 wagons et 14 conteneurs.

Un porte-parole a déclaré que les chefs de section n'avaient pas été appelés à remplacer les syndiqués et qu'il n'était pas dans l'intention du bureau de poste de leur demander de ce faire.

On sait que le ministère et l'Union des facteurs du Canada ont conclu une entente qui prévoit que les chefs de section, non syndiqués, pourraient remplacer les préposés au transport du courrier aux boîtes de relais, si ceux-ci négligeaient d'accomplir leur tâche.

Le président de la FTQ, à laquelle est affiliée la section montréalaise de l'Union des facteurs, a exprimé son mécontentement devant la conclusion de cet accord. M. Laberge a déclaré qu'il n'était pas question que les facteurs contribuent à faire remplacer les syndiqués de la CSN.

De son côté, le président de la section montréalaise du Syndicat des postiers, M. Marcel Perreault, a déclaré que les 3.700 postiers (qu'il ne faut pas confondre avec les facteurs) appuyaient entièrement les employés de G. Lapalme et qu'ils n'accompliraient pas leur

tâche, malgré les démarches qui auraient déjà été faites en ce sens par le bureau de poste.

Les 450 syndiqués à l'emploi de la société Lapalme perdront vraisemblablement leur emploi le 31 mars alors qu'expireront les contrats qui lient au ministère leur employeur, dont la compagnie sera alors dissoute.

Les nouveaux contrats ont été accordés à quatre entrepreneurs à la suite d'un appel d'offres du ministère. G. Lapalme, invoquant des motifs de concurrence, n'a pas fait de soumission.

Le syndicat a soutenu depuis le début du conflit que le ministre Kierans n'avait d'autre but que de briser l'unité de négociation en divisant la région métropolitaine en cinq secteurs et en accordant les contrats au plus bas soumissionnaire.

TRANSPORT

te, qu'ils sont le fruit d'une longue étude entreprise depuis le mois de mars 1969.

Les Chemins de fer nationaux et Air Canada conserveront leur statut de sociétés de la couronne et seront du ressort du ministre des Transports.

Un département du développement pourrait être mis sur pied, avec mission d'effectuer des recherches dans le domaine du transport et de l'économie pour les divers organismes.

La réorganisation envisagée est consécutive aux efforts faits par le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, pour réadapter l'administration fédérale.

Selon les mêmes sources, la Commission des transports canadiens, organisme fédéral régulateur, pourrait voir ses attributions réduites.

Sous la présidence de M. J.W. Pickersgill, qui l'avait créée alors qu'il était ministre des transports en 1967, la commission avait regroupé en son sein l'ancien comité des commissaires du transport, la commission des transports aériens et la commission maritime canadienne.

Ces organismes existent toujours, dans la dépendance de la commission des transports, sous les dénominations suivantes: Comité des transports ferroviaires, Comité des transports aériens et Comité des transports maritimes.

Le ministère a été formé en 1936, par la fusion des anciens départements des Chemins de fer et des canaux, et ceux de la marine et de l'aviation civile, qui relevaient alors du ministère de la Défense. Son autorité s'étend actuellement aux organismes suivants:

- La Commission des transports canadiens;
- Le Comité des ports nationaux, qui administre neuf des principaux ports canadiens d'eau profonde;
- L'Administration de la voie maritime du St-Laurent, créée en 1954 pour

Décès de l'ancien évêque de Joliette

JOLIETTE — Joseph-Arthur Papi-neau, évêque de Joliette de 1928 à 1968, est décédé dimanche dans ses appartements de l'évêché de Joliette à l'âge de 95 ans et sept jours.

Né en 1875 à Saint-Jean, il avait fait ses études classiques et théologiques au séminaire de Ste-Thérèse et avait été ordonné prêtre en 1900 par Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal.

Il oeuvra alors pendant 11 ans au séminaire de Ste-Thérèse avant d'aller fonder le collège classique à St-Jean. Il y demeura jusqu'en 1928, année où il fut évêque de Joliette.

En 1962, il remonta au Saint-Siège la direction du diocèse. Mgr Edouard Jetté devint administrateur apostolique mais Mgr Papi-neau gardait le titre. En 1968, Mgr Papi-neau et Mgr Jetté démissionnèrent tous deux et Mgr René Audet était nommé évêque de Joliette.

La dépouille mortelle est exposée au sous-sol de la cathédrale de Joliette. Les funérailles auront lieu demain mercredi à 15h00 à la cathédrale. C'est le cardinal Roy de Québec qui présidera la célébration, entouré de plusieurs autres membres de l'épiscopat.

administrer la voie du même nom, en coopération avec son homologue américain, de Montréal au lac Érié.

● Air Canada et les Chemins de fer nationaux.

En plus de son organisation administrative, le ministère comporte deux services opérationnels: l'air et la marine, dirigés chacun par un adjoint au sous-ministre.

Cinq organismes se partagent les responsabilités des services aériens: l'Aviation civile, les Télécommunications et l'Électronique, la Météorologie, le génie de la construction et l'Architecture, l'Administration des aéroports.

Les services de la marine compren-

ottawa

Les eaux du Yukon et des T.N.O.

Le gouvernement a déposé hier aux Communes un projet de loi en vue de la conservation, du développement et de l'utilisation des ressources hydrauliques du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. L'office des eaux prévu examinerait les demandes de permis que devrait obligatoirement réclamer les personnes désireuses d'utiliser l'eau à des fins non domestiques. La loi prévoit en outre des peines d'emprisonnement et des amendes en cas d'infraction. Elle propose enfin des mesures anti-pollution.

Les intérêts financiers

Les Communes ont accepté hier en première lecture un projet de loi déposé par M. Stanley Knowles (NPD - Winnipeg-Nord-Centre) qui voudrait que les députés et les sénateurs déclarent publiquement chaque année leurs intérêts financiers. Selon M. Knowles, cette mesure permettrait au public d'apprécier les conflits d'intérêt éventuels dans lesquels se trouveraient députés et sénateurs lorsqu'ils sont appelés à proposer ou à adopter des projets de loi.

Solution au problème de l'Arrow

Un chercheur du bureau de recherches du ministère de la défense, M. Richard Sewell a mis au point un appareil qui permettrait peut-être de récupérer le pétrole répandu dans la Baie de Chedabucto par le pétrolier Arrow. L'inventeur procède depuis quelques semaines à des expériences dans le port de Vancouver. L'oléocoureur pèse environ 700 tonnes. Il est portatif et peut être monté sur une barge. Il fonctionne à la manière d'un rouleau sans fin, soutirant le pétrole de l'eau à l'aide d'une courroie de 34 pouces de large. Chaque oléocoureur peut récupérer 40.000 gallons par jour. La compagnie qui le fabrique a révélé qu'elle pourrait expédier rapidement cet appareil sur la côte atlantique et en produire un nouveau dans un délai de trois jours. Elle a également suggéré d'entreposer de 100 à 200 oléocoueurs le long des côtes canadiennes.

Conférence du Commonwealth

Le Canada est disposé à tenir la conférence des premiers ministres du Commonwealth en 1971 au lieu de 1970, a indiqué hier, aux Communes, le ministre des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp. Ce dernier a écarté une suggestion de la Grande-Bretagne qui désirait réunir les premiers ministres au Canada dès cette année.

Les ventes du Canada à la France

PARIS (CP) — Un bulletin de la Chambre de commerce France-Canada, publié hier, révèle que les ventes du Canada à la France sont passées de \$60,500,000 à \$91,200,000 au cours des neuf premiers mois de l'année 1969, soit une augmentation annuelle de près de 50%. Cette augmentation tranche avec celle de 12% enregistrée pendant toute la période 1960-68. En outre, les exportations canadiennes vers le marché commun européen ont grimpé de \$534,000,000.

nent les garde-côtes, avec 146 navires, dont neuf brise-glace lourds; les ateliers navals, les sections hydrauliques de la marine et les services des règlements.

LE NORD-OUEST

n'y aura pas de fuites de pétrole dans les eaux de l'Arctique.

On sait, pour le moment, très peu de choses sur les effets possibles de la pollution de l'Arctique par le pétrole. Quoi qu'il en soit, certains estiment qu'une seule pollution massive risque de laisser des traces pendant un siècle.

000 à \$600,000,000 au cours de la même période, soit une augmentation de 11 1/2%. Le marché commun devance ainsi le Japon au troisième rang des pays importateurs du Canada suivant les États-Unis et la Grande-Bretagne. De 1968 à 1969, la France a porté son chiffre de vente au Canada de \$86,000,000 à \$118,000,000.

Un déficit record

Le Canada a enregistré un déficit de \$801,000,000 dans sa balance des paiements pour les biens de consommation et les services, l'an passé, selon un communiqué du Bureau fédéral de la statistique. Ce déficit est de loin supérieur à celui de 1968 qui atteignait le chiffre exceptionnellement bas de \$111,000,000. Selon le BFS, une réduction de plus de \$500,000,000 de surplus des échanges de biens de consommation, ainsi qu'une augmentation de \$200,000,000 du déficit de la balance des paiements concernant les services ont largement contribué à ce déficit imposant. Les rapports préliminaires font état de nouveaux investissements étrangers de \$850,000,000 au cours de l'année, principalement en obligations du Canada et en investissements directs dans l'industrie et l'équipement. Ces investissements ont compensé le déficit aux comptes courants et apporté une légère augmentation des réserves en devises étrangères.

M. Stanfield s'attaque au Livre blanc

Le chef conservateur, M. Robert Stanfield, a suggéré, hier, à l'issue d'une rencontre avec une soixantaine d'hommes d'affaires, de jeter au panier le livre blanc sur la fiscalité et d'entreprendre immédiatement la rédaction d'une réforme sérieuse. Selon lui, le gouvernement devrait soustraire de l'impôt les Canadiens qui se situent sous la ligne de pauvreté et prévoir des mesures visant à encourager le développement des petites entreprises industrielles et agricoles détenues par des Canadiens. De son côté, le critique financier du parti conservateur, M. Marcel Lambert, a déclaré qu'il accompagnera le chef conservateur dans la tournée que celui-ci compte entreprendre à travers le Canada pour combattre le livre blanc.

La taxe sur les passages aériens

OTTAWA (PC) — En raison du climat inflationniste, le gouvernement canadien a décidé de retarder jusqu'à l'an prochain l'application de la loi prévoyant l'imposition d'une taxe sur le prix des passages aériens, a fait savoir hier aux Communes, le ministre d'Etat, M. Herb Gray. Le bill a été approuvé le 11 décembre 1969 et a reçu la sanction royale par la suite. Il devait entrer en vigueur le jour de sa sanction. Le gouvernement a ainsi répondu à l'appel de la Commission sur les prix et revenus de retarder les augmentations de prix qui ont pour effet de récupérer une plus forte proportion du coût des services rendus au public. Cette taxe doit être prélevée directement de l'acheteur et perçue par les compagnies d'aviation. Un porte-parole du gouvernement a dit que les revenus annuels de cette nouvelle taxe rapporteraient environ \$200,000,000.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

CHEVARIÉ Jean-Guy à Montréal, le 14 février 1970 à l'âge de 32 ans est décédé. Jean-Guy Chevarié, époux de Jeanne Mance Monfil, demeurant au 6275 rue Dumas. Les funérailles auront lieu jeudi le 19 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée no 2630 rue Notre-Dame ouest où le service sera célébré à 11.00 heures. Et de là au cimetière de l'Est lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CREVIER (Delia), A Montréal, le 15 février 1970 à l'âge de 84 ans, est décédée, Delia Laviolette, épouse de Jen Edouard Crevier. Elle laisse trois filles: Cécile, Lucienne (Soeur Crevier), Marthe (Mme Marc Jeannotte), 5 fils: Etienne, René, Paul, Joseph et Lucien et 20 petits-enfants et 6 arrière-petits-enfants. Deux belles-soeurs M. J. A. Clermont de St-Jovite et Mlle Marie-Anne Crevier de Montréal. Les funérailles auront lieu mercredi 18 février. Le convoi funèbre partira de J.-R. Deslauriers Ltée No 5650 Chemin Côte-des-Neiges à 8 heures 50 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADEAU André à Montréal, le 16 février 1970 à l'âge de 21 ans, est décédé, André Nadeau demeurant au 6990 rue Boyer. Les funérailles auront lieu mercredi le 18 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée no 3565 boul. LaSalle à 7 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Catherine Labouré où le service sera célébré à 8.00 heures. Et de là au cimetière St-Louis de Gonzague, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARION, A Sherbrooke le 14 février 1970 à l'âge de 84 ans, est décédé, J. Abel Marion président de l'UCC et de La Fédération des Caisses Populaires, époux de feu Marie-Anne Viens. Les funérailles auront lieu mardi le 17 février. Le convoi funèbre partira des Salons Gérard Monstet No 33, rue Bowen sud à 1 heure 30, pour se rendre à l'église St-Edwidge où le service sera célébré à 2 heures. Et de là au cimetière paroissial, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EXTRAORDINAIRE!
Ne manquez pas...
NOTRE VENTE ANNUELLE

33 1/3%
DE RABAIS

SUR TOUT ACHAT COMPTANT de \$10 ou PLUS
(frais de livraison en plus)

Durant une semaine seulement
du 16 février (à partir de 9 h a.m.)
au 21 février (jusqu'à 5 h p.m.)

CE RABAIS EXCEPTIONNEL S'APPLIQUE A TOUTE LA MARCHANDISE (des épingles aux coffres-forts) DE NOS TROIS LIBRAIRIES-PAPETERIES

PINEAULT LIBRAIRES
AU SERVICE DU PUBLIC DEPUIS PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE

3320 est, ONTARIO, angle Darling, 526-9241
2001 est, MONT-ROYAL, angle Bordeaux, 526-6641
2339 est, BEAUBIEN, angle Des Écorces, 722-4671

"Now I speak English fluently"

Marie-Claude Desjardins étudiante.

"Après avoir passé mon baccalauréat, je suis venue chez LPS me perfectionner en anglais. Les méthodes sont très efficaces et produisent des résultats immédiats. Puisque j'ai pu approfondir cette langue en peu de temps et parce que je la parle couramment, je prends maintenant des cours d'espagnol pour devenir trilingue."

- Cours pour tous niveaux. Jour — Soir
- Programmes accélérés ou intensifs
- Début des cours chaque semaine

Prenez rendez-vous immédiatement pour un essai gratuit.

LANGUAGE POWER SYSTEMS

878-2821 DE 9 H. A 21 H.

Etage F, Centre International, Place Bonaventure, Montréal.
Québec, 500 Grande Allée — (418) 529-0331
Toronto, 401 Bay Street — (416) 362-6551



Une commission revisera tout le droit du Canada

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien mettra sur pied, en vertu d'un projet de loi soumis hier aux Communes par le ministre de la Justice, M. John Turner, une Commission de réforme du droit du Canada.

Cette Commission sera chargée de réviser et d'étudier les statuts ou autres textes constitutifs de la législation canadienne et de présenter des propositions en vue de leur amélioration, de leur mise à jour et de leur réforme.

Le bill vise, notamment, à doter le gouvernement d'un moyen objectif de révision des lois fédérales.

Il tend également à créer un corps à qui pourront être éventuellement soumis les reproches graves qu'il arrive parfois au public d'adresser à certaines lois fédérales.

Le projet de loi veut donner au gouvernement le moyen d'apprécier les propositions qui lui sont faites en vue de la modification des textes existants ou l'adoption de lois nouvelles.

Le bill contient enfin une disposition prévoyant la création d'un corps habilité à procéder à l'étude critique des lois fédérales à la double lumière de la common law et du droit civil.

L'esprit de ce projet de loi du ministre de la Justice est de supprimer les anachronismes et les anomalies présentes dans les lois actuelles dont plusieurs datent de plusieurs années et ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui.

Une telle étude amènera éventuelle-

Suite à la page 7



Proposée comme meilleure actrice

Geneviève Bujold, fille d'un chauffeur d'autobus de Montréal, est sur la liste des personnes susceptibles de remporter un premier prix (Oscar) de l'Académie américaine du cinéma. C'est son rôle de vedette dans Anne of the Thousand Days qui vaudrait un tel prix à l'actrice de 26 ans qui déjà, pour le même rôle, a reçu le globe d'or décerné par l'association des journalistes étrangers d'Hollywood à la meilleure actrice. Le film anglais dans lequel Geneviève Bujold joue le rôle-titre a été jugé le meilleur de l'année par la dite association et figure maintenant sur la liste des films soumis au jugement de l'Académie. Il va sans dire que Richard Burton qui joue aux côtés de Geneviève Bujold dans Anne of the Thousand Days, est proposé comme meilleur acteur de l'année. Anthony Quayle (même film également) est proposé comme meilleur acteur de soutien. Les autres actrices proposées au juge-

ment de l'Académie sont Jane Fonda (They Shoot Horses, Don't They?), Lisa Minelli (The Sterile Cuckoo), Jean Simmons (The Happy Ending) et Maggie Smith (The Prime of Miss Jean Brodie). Mlle Bujold a commencé sa carrière dans le théâtre canadien-français à Montréal. Le rôle qu'elle joua dans le film d'Alain Resnais "La guerre est finie" la consacra vedette internationale. Elle joua ensuite dans "Roi de coeur" avec Alan Bates et dans "Le voleur de Paris" avec Jean-Paul Belmondo. La critique lui avait été tout particulièrement favorable pour son rôle-titre dans Isabel, premier long métrage canadien de langue anglaise distribué à l'étranger depuis de longues années. Ce film, mis sur le marché en juillet 1968, avait été produit par le mari de Geneviève Bujold, Paul Almond, également de Montréal, qui avait en outre écrit le scénario du film et assumé sa direction artistique.

A compter du 1er juillet

L'assurance-dépôts exercera une surveillance sur les institutions

par Normand Lépine

QUEBEC — A compter du 1er juillet prochain, toute institution financière qui se propose de recevoir et de solliciter des dépôts en argent au Québec devra détenir un permis de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et, comme condition préalable à l'obtention d'un tel permis, devra se soumettre à une vérification de sa situation financière.

L'entrée en vigueur de la loi de l'assurance-dépôts en juillet prochain permettra notamment deux choses à la Régie: a) protéger les épargnants québécois en garantissant le remboursement de leurs dépôts jusqu'à concurrence de \$20 000 si l'institution-dépositaire est incapable de le faire à demande, et b) exercer un certain contrôle sur les institutions financières qui reçoivent de tels dépôts en accumulant des informations précieuses sur leurs activités.

Au cours d'une conférence de presse hier à Québec, le président de la Régie, M. Louis-Philippe Bouchard, a expliqué que la loi québécoise remédie en quelque sorte au vacuum laissé par la loi fédérale de l'assurance-dépôts. Celle-ci, a-t-il précisé, assure les institutions elles-mêmes et n'assure, en réalité, que trois types d'institutions financières: les banques, les compagnies de fiducie et les compagnies de prêts ("loans companies").

Ainsi, la loi fédérale de l'assurance-dépôts ne protège pas les caisses d'épargne et de crédits qui fleurissent au Québec ainsi que toutes les autres institutions non spécifiquement visées par la loi.

En vertu de la loi provinciale, tout dépôt considéré comme tel par la loi, où qu'il soit fait, est assuré jusqu'à concurrence de \$20 000. Il faut toutefois préciser que les banques ne seront pas obligées de détenir un permis de la Régie pour recevoir des dépôts et, par conséquent, ne seront pas soumises aux vérifications des inspecteurs de la Régie.

Toutes les formes de dépôts auprès d'une institution financière ne sont pas cependant des dépôts protégés par la loi québécoise; ainsi les sommes payées en vertu d'un contrat d'assurance, d'une société de secours mutuel ou d'une société charitable ne sont pas assurées. Un "placement" n'est pas un dépôt.

La Régie disposera d'informations considérables sur les institutions financières qui devront détenir un permis. Ainsi, trois mois avant la clôture de leur année financière, ces institutions devront transmettre à la Régie un rapport annuel de leurs opérations, établissant l'état général de leurs affaires et comprenant particulièrement: a) un état de l'actif et du passif ainsi qu'un état des revenus et dépenses et b) tout autre renseignement spécialement requis par la Régie.

La loi provinciale contient deux prohibitions non contenues dans la loi fédérale: a) nul individu ne peut sol-

liciter des dépôts et b) aucune institution non inscrite (sauf une banque) ne peut solliciter et recevoir des dépôts.

Selon le président de la Régie, les notaires qui reçoivent de leurs clients des sommes d'argent pour fins de placement ou autres ne sont pas requis d'avoir un permis de la Régie pour le motif que les notaires ne "sollicitent" pas des dépôts.

Dès l'entrée en vigueur de la loi, le 1er juillet prochain, toutes les institutions qui reçoivent des dépôts, sauf les banques, devront afficher, bien en vue à l'intérieur de leur établissement, le permis et les documents attestant que les fonds déposés dans cette institution sont assurés par la Régie.

Interrogé sur l'utilité d'une telle assurance-dépôts, le président de la Régie a expliqué que durant les deux ou trois derniers mois près de 40 caisses d'épargne et de crédit ont dû fermer leurs portes au Québec, faute de fonds. M. Bouchard a ajouté qu'une des ambitions de la Régie est précisément d'éviter de tels désastres financiers en exerçant un contrôle sévère sur ces institutions financières.

La Régie espère également, grâce à ses moyens de contrôle, éviter des catastrophes financières comme on en a connu il y a quelques années au Canada: M. Bouchard a cité l'exemple des faillites du groupe Cofomo, Atlantic finance et de la Banque de l'Ouest.

Le CCSNM prend la défense des victimes du salaire minimum

Le Conseil central de Montréal de la CSN (CCSNM) vient d'établir un service visant à protéger les travailleurs contre les employeurs qui ne respectent pas la loi du salaire minimum ou les ordonnances qui y sont attachées.

Le président du CCSNM, M. Michel Chartrand, a annoncé, hier, que le nouveau service se chargera de porter plainte auprès de la Commission du salaire minimum en ce qui concerne les violations des employeurs relatives au taux du salaire minimum, aux congés et vacances payés, à l'affichage des ordonnances de la Commission sur les lieux de travail, aux talons de chèques détaillés et complets.

M. Chartrand a fait valoir que très souvent les travailleurs n'osaient porter plainte par peur de perdre leur emploi

et que, de toute façon, la Commission s'était montrée jusqu'ici très peu sévère à l'endroit des employeurs qui ont enfreint la loi.

En théorie, le nouveau service du CCSNM s'adresse au million de salariés de la région métropolitaine puisque la loi du salaire minimum s'adresse à tous les salariés sauf ceux qui travaillent dans une industrie régie par un décret et qui sont de moins en moins nombreux.

Le Conseil central, dans une première étape, se propose de renseigner les travailleurs et d'annoncer son service au moyen d'annonces dans les journaux et de documentation qui sera distribuée sur les lieux de travail, notamment dans les hôtels et restaurants où les infractions à la loi seraient les plus nombreuses.

(J.-L. D.)

Décès du conseiller H. Montpetit

Le Parti civique de Montréal a perdu un de ses membres dimanche dernier avec le décès du conseiller municipal Horace Montpetit. Agé de 67 ans, M. Montpetit représentait le district de Saint-Edouard depuis 1954.

Les funérailles auront lieu jeudi à 10 heures à l'église Saint-Eugène.

Le successeur du conseiller sera désigné par le conseil municipal. Dès la prochaine séance, le conseil constatera la vacance. A la première séance qui

suivra, deux conseillers pourront déposer un avis qu'à la prochaine séance, tenue dans les 30 jours, ils proposeront l'élection d'un candidat. Alors, s'il n'y a qu'un candidat, il sera déclaré élu. S'il y en a plusieurs, les conseillers voteront. Dans le cas où aucun des candidats n'obtient au moins 35 voix, l'article 75 de la charte de la ville prévoit que le ministre des affaires municipales fait rapport au cabinet des ministres qui désigne alors un successeur.

Le bill 62

Les enseignants anglophones réclament un dialogue "sérieux"

par Gilles Provost

La Montreal Teacher's Association, qui regroupe les enseignants anglo-protestants de Montréal, a lancé hier un appel en faveur d'un dialogue sérieux sur les implications pédagogiques concrètes du projet de loi 62. Comme l'a expliqué hier M. Peacock, président de la MTA, ce dialogue véritable devrait exister entre les deux communautés linguistiques aussi bien qu'entre les administrateurs-bureaucrates et leurs administrés.

Un tel dialogue entre "modérés" aboutirait normalement à l'acceptation de commissions scolaires distinctes pour chaque groupe linguistique plutôt qu'à des commissions scolaires bilingues, pense la MTA: "Non seulement cette structure serait plus économique mais elle serait aussi un exemple concret de vrai biculturalisme fondé sur le respect mutuel". M. Peacock a cependant admis avoir peu d'espoir de voir se dégager un tel consensus dans le contexte actuel.

Selon la MTA, seules les commissions

scolaires linguistiques peuvent bénéficier d'une clientèle suffisante pour assurer aux groupes linguistiques les services auxquels ils ont droit et à un coût abordable. De plus, seul ce type de structure permettrait d'assurer le respect de chaque communauté culturelle, nous a-t-on dit.

Par contre, en se prononçant en faveur de la création d'un conseil scolaire doté de tous les pouvoirs prévus dans le bill 62, la MTA veut s'opposer à "ceux qui veulent conserver un système d'éducation anglophone semi-autonome", c'est-à-dire ceux qui veulent la démantèlement du ministère de l'éducation ou sa disparition.

L'acceptation d'une division linguistique rendrait impérieuse l'amélioration des cours de langue seconde dans les commissions scolaires à ce sujet, la MTA a proposé que le Bureau des écoles protestantes de Montréal mette sur pied dès l'an prochain des classes de première année et des maternelles francophones dans toutes ses écoles. De plus, le

ministère de l'éducation devrait assouplir ses normes pour permettre l'engagement "d'assistants français". Avec une connaissance minimale de l'anglais, ceux-ci pourraient assister les professeurs par des cours de conversation même s'ils n'ont pas toutes les qualifications pédagogiques.

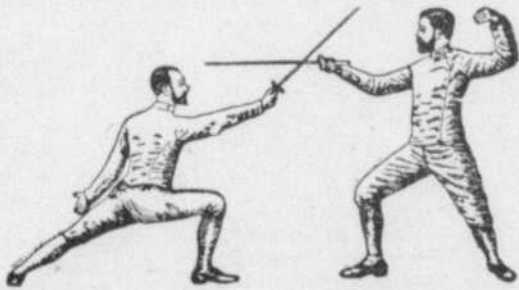
La MTA a aussi demandé que le gouvernement utilise les subsides fédéraux pour financer les cours de français dans des classes moins nombreuses. Le Gouvernement devrait aussi permettre que les enseignants qualifiés puissent faire profiter d'autres commissions scolaires de leur expérience sans perdre leurs droits acquis. Enfin, il faudrait intensifier la formation de professeurs de langue seconde.

Le respect de la démocratie exige aussi, selon la MTA, que ses administrateurs soient plus ouverts à ce qui vient de la base. En premier lieu, le ministre de l'éducation, M. Cardinal, devrait cesser de se comporter comme si le bill 62 était sa propriété plutôt que celle du parlement. "Considère-t-il les députés

Suite à la page 7

Des nageoires de phoque dans la soupe? Pour quoi faire?

Un bouillon de nageoires de phoque. Servi au restaurant THE BLUENOSE réputé pour ses fruits de mer. Attenant au Carrefour, Place Ville-Marie. Réservations: 861-3511



Administré par le Reine Elizabeth

Dans le bâtiment

Les violations du décret se multiplient impunément

Quelque 780 travailleurs de la région de Montréal ont violé le décret de l'industrie de la construction depuis deux mois, mais le comité conjoint de la construction ne peut tenter aucune action contre eux à cause de failles dans la législation ouvrière.

C'est ce qu'on a révélé, hier, MM. Claude Lafontaine, de la FTQ, vice-président du comité conjoint, et Florent Audette, directeur du Syndicat de la construction de Montréal (CSN) qui ont dit avoir l'appui des représentants patronaux qui siègent au comité conjoint.

Le comité, par la voie de son président, M. Emile Bourbonnais, a d'ailleurs fait parvenir un télégramme, vendredi, au ministre et au sous-ministre du travail, MM. Bellemare et Sauvé, demandant une réunion d'urgence à ce

sujet. Le ministère n'a pas encore fait connaître sa réponse.

Le problème, ont expliqué les représentants syndicaux, provient de ce que, à l'heure actuelle, à la suite d'un manque de coordination dans les lois du travail, les examinateurs du comité conjoint n'ont aucun pouvoir de statuer sur la compétence d'un travailleur de la construction.

C'est ainsi que, depuis deux mois environ, les inspecteurs du comité ont été saisis de 780 cas où des ouvriers travaillaient sans carte de compétence mais sans pouvoir faire quoi que ce soit à ce sujet.

C'est à la suite d'un jugement rendu dernièrement à Chicoutimi et qui a favorisé un travailleur sans carte de compétence que le comité conjoint de Montréal a décidé de rendre la situation publique.

aujourd'hui

Les épouses des contremaîtres et vendeurs mis à pied par le Gaz Métropolitain manifesteront devant le siège social de cette compagnie, au 1717, du Havre, de 07h00 à 09h00, entre 11 heures et 13h30 et de 15 à 19 heures.

A 10h30, à l'hôtel Laurentien (salon 6), l'Association du Québec pour les déficients mentaux donnera une conférence de presse.

A 12h30, à la salle Bonaventure du Reine Elizabeth, déjeuner du Kwanis Club of St. George. Mme Claire Kirkland-Casgrain, c.r., prononcera la causerie.

A 12h30, à l'hôtel Mont-Royal, déjeuner de la Chambre de commerce du district de Montréal. M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec, sera le conférencier.

The Women's Club of Boucherville organise pour la Croix-Rouge une clinique de sang entre 14 heures et 17h30 et entre 19

heures et 21h30, à l'hôtel de ville, 500 Rivière-aux-Pins, Boucherville.

A 18 heures, à l'hôtel Bonaventure, dîner de clôture de l'Association de la construction de Montréal. Invité d'honneur: le sous-ministre des travaux publics, M. J. Alphonse Dugas.

A 18h30, à l'hôtel Victoria de Saint-Pascal de Kamouraska, MM. André Ouellet, président du caucus des députés libéraux fédéraux, et Jacques Guilbault, député de Saint-Jacques, seront les invités au dîner du Club Richelieu.

A 19h45, à l'auditorium central, 1285 Drummond, le général Eric Wickberg, chef international de l'Armée du Salut, organisera une assemblée publique.

A 20h00, au Samba, réunion de réorganisation de l'Association des marchands détaillants du Canada - Québec Inc.

Le Tadoussac

Tout à l'électricité
Edifice de prestige
de 20 étages

Chauffage électrique à câble
Régulé avec contrôle individuel
dans chaque pièce, chaque
mois de l'année.
Trois ascenseurs automatiques
à haute vitesse.
Plaque chauffée toutes saisons.
Vidéo sur le toit.
Deux souffleries basales Savana
Isolations.
Emploi d'énergie idéal au cœur
même de la ville.
Électricité et taxes payées.
3 étages de garage.



1 1/2 à 5 1/2 ou plus grand

Heures de visite chaque jour de 9 a.m. à 9.30 p.m.

VISITEZ NOS APPARTEMENTS MODELES

INFORMATIONS SUR LES LIEUX

65 est, rue Sherbrooke
Téléphone: 482-2309, 482-2300

SÉMINAIRE DE LA SAINTE-TRINITÉ

(Institution privée dirigée par les Pères Trinitaires)

Cours Secondaire (option classique)

Pensionnat - externat (Garçons seulement)

Examens d'admission:

À 2.30 heures p.m. les dimanches 22 février, 8 mars, 5 avril.

Pour renseignements:

Séminaire Sainte-Trinité,
Saint-Bruno,
Co. Verchères.
Tél. 653-2409 - 653-4765.

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DU COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE OTTAWA

ANNÉE 1970-1971

• **CONDITIONS D'ADMISSION:** La préparation requise, notamment en philosophie, pour entrer actuellement dans les Facultés de théologie des Universités canadiennes.

• **PROGRAMME D'ÉTUDES,** conduisant aux grades civils académiques décernés en vertu d'une charte universitaire octroyée par le Gouvernement d'Ontario:

1er cycle vise une formation théologique générale et conduit au baccalauréat en théologie (B.Th.); (3 ans):

2ième cycle a pour but de rendre l'étudiant apte au travail plus spécialisé de la recherche en théologie et conduit: (2 ans):

à la maîtrise en théologie (M.Th.) au terme d'un an;
à la maîtrise es arts (M.A.) en théologie après deux années de scolarité;

3ième cycle, d'au moins une année de résidence, conduit au doctorat (Ph.D. en théologie).

• **COURS SPÉCIAUX EN THÉOLOGIE:**

l'étudiant régulier, inscrit à l'un ou l'autre cycle d'études, a le choix de suivre quelques cours spéciaux en théologie, qui se proposent d'approfondir certains des grands problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Église;

on peut s'inscrire comme étudiant à temps partiel et prendre les crédits universitaires. Ces cours ont lieu le samedi, à des heures permettant à des personnes de la région de Montréal de s'y rendre facilement par train ou autobus.

• **RENSEIGNEMENTS:** s'adresser à:

Secrétariat
FACULTÉ DOMINICAINE DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress,
Ottawa 4 - ONT.
Tél.: (613) 233-5721 ou 232-7363

Les ambiguïtés de la lutte contre l'inflation

A quelques heures d'intervalle, le gouvernement du Québec et la Confédération des syndicats nationaux ont plaidé, hier, pour une plus grande souplesse dans la lutte que les autorités fédérales ont engagée contre l'inflation. Si différents que soient les motifs sous-jacents à chacune de ces interventions, on ne peut qu'être frappé de la remarquable concordance de certains thèmes fondamentaux qu'on retrouve dans les deux documents.

Si l'on excepte quelques dispositions budgétaires à portée plutôt limitée de M. Benson, les mesures prises jusqu'à maintenant par Ottawa pour enrayer l'inflation ont, en effet, tendu à affecter de manière uniforme l'ensemble du pays. Or, tout indique qu'il s'agit là d'une orientation dangereusement inéquitable. Autant l'on comprend qu'elle ait pu être, dans une large mesure, inévitable, autant l'on doit souhaiter qu'elle soit corrigée sans délai par des mesures compensatrices à l'endroit des provinces moins riches, où le problème de l'inflation se présente dans des données tout à fait différentes.

Il serait stupide d'affirmer que le problème de l'inflation ne se pose pas au Québec. Le consommateur qui doit sans cesse faire face à des hausses de prix; le locataire qui a vu monter en flèche le prix de son loyer; le petit propriétaire pressuré par les augmentations de taxes et le coût, devenu astronomique, des travaux d'entretien et de réparation; l'entrepreneur qui voit ses coûts monter plus vite que ses revenus; autant de personnes qui peuvent témoigner de la réalité de l'inflation au Québec.

Ces faits particuliers ne disent cependant qu'une partie de l'histoire. Il faut les compléter par au moins deux données complémentaires, à savoir le taux inférieur de l'augmentation des prix dans les provinces pauvres et l'augmentation, dans ces provinces, du chômage à un rythme supérieur à celui du reste du pays.

Au Québec, la situation est encore plus préoccupante en raison de l'accroissement phénoménal de la main-d'œuvre qualifiée à laquelle a déjà commencé de donner lieu la réforme de l'enseignement. Il suffit d'être employeur pour savoir que, déjà, les candidats qui, dans à peu près tous les secteurs de l'économie, se disputent les postes vacants ou nouvellement créés, sont beaucoup plus nombreux qu'il y a cinq ans à peine. Cela n'est qu'une faible image de la situation qui existera dans cinq et dix ans, lorsque le système d'enseignement déversera sur le marché du travail sa pleine mesure de diplômés.

Etant donné les faiblesses bien connues de l'économie québécoise — et notamment l'inadaptation, le caractère souvent désuet et le développement insuffisant de son équipement industriel — la première tâche des autorités publiques au Québec consiste non pas à freiner l'activité économique mais à

stimuler celle-ci par tous les moyens possibles, y compris le recours audacieux aux leviers dont disposent les gouvernements.

Or, il paraît évident que les mesures adoptées jusqu'à maintenant par Ottawa ne sauraient avoir, à l'est de l'Ontario et encore davantage à l'est de la région montréalaise, qu'un effet contraire aux besoins actuels de cette partie du pays. La réduction des dépenses publiques et le resserrement du crédit visent à ralentir l'économie. On doit en dire autant de la politique en vertu de laquelle Ottawa s'approprie, pour les fins de sa lutte contre l'inflation à l'échelle nationale, des sommes qui ne seront pas dépensées au Québec et qui appartiennent au gouvernement québécois, vu qu'elles ont été perçues à des fins qui relèvent de la compétence première de celui-ci. La "taxe du progrès social", comme l'appelle ironiquement M. Benson, n'est pas seulement un "vol fiscal" commis aux dépens du Québec. Elle est aussi un facteur d'aggravation de l'inégalité entre les régions, que prétend combattre le gouvernement central. On ne saurait trop appuyer la CSN, qui a demandé que le produit en soit remis "inconditionnellement" au Québec.

On ne saurait contester la nécessité, dans la lutte contre l'inflation, de certaines mesures devant s'appliquer à tous les citoyens sans exception. Mais il faut, souligne justement la CSN, compléter ces mesures par des programmes tenant davantage compte des problèmes propres à chaque secteur de l'économie.

Certains secteurs ont connu, ces dernières années, des gains de revenus appréciables, tandis que leur productivité demeure stationnaire. D'autres secteurs, en retour, ont accru leur production, mais ont vu leurs revenus baisser: c'est le cas, par exemple, des agriculteurs. Des études montreraient sans doute, à ce sujet, que le syndicalisme n'a pas toujours été un facteur parfait d'équilibre et de progrès discipliné, mais qu'il a été encore plus souvent avancé dans cette voie par le patronat.

Ces querelles jamais résolues ne sauraient toutefois faire oublier que les problèmes de l'économie canadienne sont encore davantage structurels et tiennent largement au caractère insuffisamment développé de notre économie et à sa trop grande dépendance vis-à-vis l'économie américaine. Les Américains sont nos plus importants clients extérieurs. Ils sont nos premiers fournisseurs de marchandises, de services, de ressources techniques et de capitaux. Ils occupent, au sein même de notre économie, une position dominante par le jeu de leurs investissements et de leur pouvoir de décision dans des secteurs vitaux de l'industrie.

Ces facteurs exercent une pression telle sur notre économie que celle-ci se ressent des moindres secousses de l'économie américaine. Et les progrès de la technologie ne sauraient qu'accentuer cette tendan-

ce, à moins que ne se manifeste à Ottawa et dans les provinces une volonté plus résolue d'infléchir notre développement économique dans le sens des intérêts et des objectifs politiques du Canada.

L'histoire nous rappelle, à ce propos, le rôle vital joué par la puissance publique dans le développement du Canada sur le plan économique. Dans le développement des chemins de fer, des voies navigables, des lignes de communications, dans l'établissement premier de l'industrie, le rôle des pouvoirs publics fut souvent décisif. Au moment où il aurait dû se manifester sous des formes nouvelles, ce rôle a plutôt tendu à s'anémier.

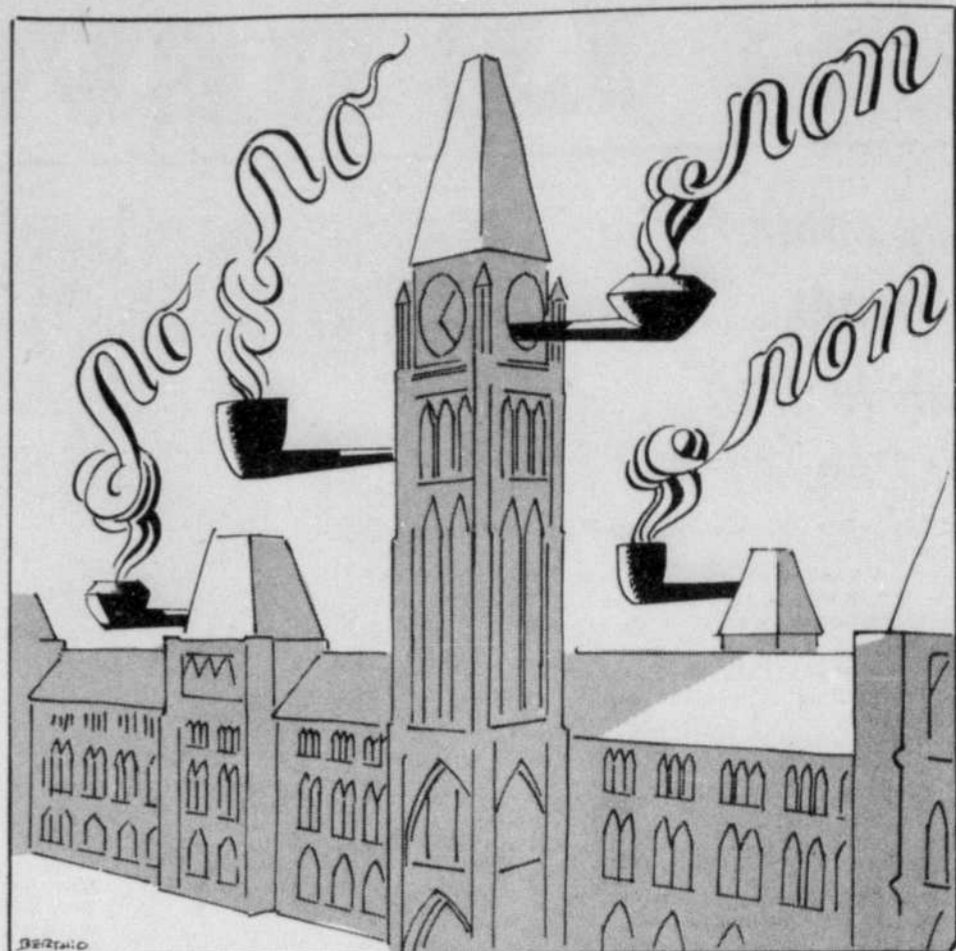
La clé d'une économie canadienne dynamique et autochtone, c'est une puissance publique consciente de son rôle irremplaçable, inventive, amie de ceux qui produisent, ennemie de ceux qui cherchent à s'enrichir à même le travail des autres, capable d'interventions audacieuses afin de conserver au Canada la propriété et le contrôle de secteurs-clés de l'activité. Nous n'avons trop souvent eu, ces dernières années, que le succédané de cela, c'est-à-dire une puissance publique plus appliquée à l'accroissement de son pouvoir bureaucratique, noyée dans la paperasse et éloignée de l'action, inconsciente du gaspillage engendré par les redoublements d'initiatives d'un gouvernement à l'autre, complaisante envers les puissants et indifférente envers les besoins des agents plus faibles de l'économie.

A la fin du mémoire remarquablement sérieux et documenté qu'elle vient d'adresser au gouvernement fédéral, la CSN reprend une proposition qu'elle a maintes fois émise: elle recommande le gel des prix et la création d'un tribunal d'arbitrage des prix.

Cette proposition est radicale. Elle paraît contredire des affirmations antérieures du mémoire voulant que l'inflation n'ait point atteint au Canada des proportions alarmantes.

Il est trop tôt, nous semble-t-il, pour envisager un recours aussi radical: car il n'est pas sûr que les effets déprimants en seraient compensés par le pouvoir unifiant que pourrait constituer une situation d'urgence comme l'état de guerre. Mais il n'est pas trop tôt pour exiger que l'Etat se dote, en matière de prix et de revenus, d'instruments d'analyse et de vérification plus raffinés que ceux dont il s'est contenté jusqu'à maintenant. Il y aurait là un rôle tout trouvé pour la Commission des prix et des revenus que préside M. Young. La CSN admettra sans peine que cet organisme, pour être efficace, devra se préoccuper non seulement du mouvement des prix, mais aussi de celui des salaires et des autres formes de revenu.

Claude RYAN



Pollution: Edgaz Benson menace l'atmosphère

La chronique de P. M.-F.

L'homme politique et la démocratie du 20e siècle

par PIERRE MENDÈS-FRANCE
exclusif au Devoir

Je me suis intéressé à la politique il y a bien longtemps déjà. C'était peut-être, tout compte fait, une erreur de jeunesse. Je n'avais pas alors une idée claire des risques que cela comporte pour un homme qui veut placer au-dessus de tout ce qu'il pense être l'intérêt de la collectivité, le défendre en tous lieux, et en tous lieux, même si ses opinions sont impopulaires, si la majorité les repousse et si l'on compromet ainsi sa carrière personnelle.

Ces risques que je ne mesurais pas alors, je les connais aujourd'hui. Mais cela ne modifie pas ma conception de l'action et du combat politiques parce que je reste, en dépit de tout, un optimiste; je crois aujourd'hui comme hier que la vérité et la justice auront toujours le dernier mot.

Aux jeunes qui s'orientent vers une carrière politique, je veux dire ceci: si vous redoutez les combats sans merci, où vous serez soutenu par la seule conviction que les grandes causes auxquelles vous êtes attaché, l'emporteront irrésistiblement un jour, avec vous ou sans vous ou après vous, si vous redoutez les luttes qui durent des années avec, chemin faisant, des déceptions, des revers, jusqu'au moment où les faits de l'histoire rendront leur verdict, si vous préférez éviter une vie plus riche en incertitudes et en déceptions qu'en triomphes et en récompenses, alors, je vous conseille de vous écarter de la vie politique. Mais si vous êtes animé du goût salubre de l'effort pour une foi et pour des convictions désintéressées, vous devez entrer dans la lice, car on a besoin d'hommes comme vous.

Le premier devoir de l'homme politique

Entre les activités civiles et politiques, si diverses en apparence, il n'existe pas de différences vraiment essentielles. Sans doute les responsabilités ne sont pas partout semblables, elles augmentent largement lorsqu'elles se situent sur le plan national. Mais les devoirs d'un élu du peuple, maire, député, ministre, chef d'un gouvernement, restent de même nature. Dans toutes ces fonctions, si variées aux yeux du public, on est un représentant, on agit au nom d'autrui, pour le compte de ceux qui vous ont choisis, qui vous ont fait confiance et envers lesquels on a contracté des obligations.

Les devoirs des citoyens

Encore n'est-il pas suffisant de se borner à être sommairement interprété, à servir les tendances que l'on constate chez eux. Parfois il faut avertir d'une erreur que l'on commet, redresser les entraînements de l'intérêt particulier en leur montrant les exigences de l'intérêt général, résister à des sollicitations qui proviennent d'une information incomplète ou tendancieuse. Il y a des moments, du courage mais c'est justement ce qui confère à la mission politique son utilité vraie et sa vraie dignité. Car s'il y a plusieurs manières d'aborder la vie politique, celles qui servent ou garantissent le mieux les ambitions personnelles d'un homme ne sont pas forcément les meilleures, du point de vue de l'intérêt général.

Le premier devoir du représentant du peuple consiste à maintenir aussi franc, aussi loyal, aussi constant que possible le dialogue avec ses

mandants, que ce soit à l'échelle d'une circonscription ou à l'échelle de la Nation tout entière. Si l'on va au fond des choses, c'est la condition même de son succès. Le dialogue du mandataire et de ses mandants vient-il, en effet, à être interrompu ou à être altéré par la démagogie (c'est-à-dire par le mensonge), on peut, certes, être réélu de nouveau, on peut être maintenu dans les assemblées et au gouvernement, par une sorte d'inertie de la machine politique, mais on risque de trahir bientôt la mission reçue, on devient vite incapable de construire solidement et durablement pour le pays. Car l'homme politique ne possède vraiment force, autorité et efficacité pour l'action que dans la mesure où il s'appuie sur la volonté de ceux qui l'ont désigné. Aucun gouvernement ne peut agir utilement, si l'opinion publique ne le soutient pas, si le pays ne l'encourage pas, au moment où il affronte les difficultés. Dans ce cas, il est condamné à renoncer aux décisions, aux réformes qui seraient nécessaires, à se contenter d'une vague gestion conservatrice, au jour le jour — sinon même de céder aux routines, aux intérêts qui pèsent sur lui pour le détourner de la politique qu'il avait promis de faire. Par contre, s'il recherche et obtient l'appui du pays, s'il mobilise les volontés de progrès et les met en mouvements, alors, il peut surmonter les obstacles les plus grands et les plus redoutables.

Il existe un autre danger, en quelque sorte inverse: il faut se défier des abus auxquels peut donner lieu une propagande gouvernementale systématique. Dans une dictature, même douce, la propagande cherche, par tous les moyens, y compris les moins scrupuleux, à convaincre les citoyens d'une doctrine qui n'émane pas d'eux et qu'on veut leur imposer d'en haut. En démocratie, c'est tout le contraire: l'orientation, l'impulsion doivent émaner du pays et des représentants qu'il a choisis. Le gouvernement rend compte aux assemblées et au peuple comme le serviteur à son maître, il informe, il conseille, il intéresse la Nation tout entière à son destin et à ce qui est fait pour l'assurer. Mais c'est la Nation qui dégage une volonté, c'est elle qui exerce le pouvoir à travers ceux qu'elle a désignés pour exécuter les tâches délibérées en commun.

● Déséquilibre entre les intérêts particuliers et l'intérêt général. Chaque intérêt particulier, concernant un nombre suffisant d'individus, trouve, comme il est naturel, des défenseurs. Mais le bien général, plus diffus, trouve infiniment moins d'avocats et de moins passionnés. La mission de l'homme politique conscient de son devoir, est de faire comprendre l'absurdité d'une situation dans laquelle chaque groupe, arrachant à la collectivité des avantages ou des prestations fragmentaires, ils se compensent ou s'annulent les uns les autres, tandis que tous les citoyens (et d'abord les plus vulnérables) en payent ensemble le prix, sans même s'en apercevoir.

● Déséquilibre encore entre l'étendue des responsabilités de l'Etat et l'appui psychologique qu'il reçoit pour y faire face. L'évolution a considérablement élargi les attributions de l'Etat, surtout dans le domaine économique et social; la situation internationale l'oblige aussi à des décisions capitales pour l'avenir. Plus qu'en tout autre temps de l'histoire, les gouvernements ont besoin de traduire une volonté collective ferme et réfléchie. Si les individus se réfugient dans une sorte de démission civique, c'est la vie nationale dans son ensemble qui en subit les conséquences.

En prenant hardiment le parti de l'intérêt général, en ouvrant leurs dossiers devant l'opinion, les hommes d'Etat doivent réveiller partout le sentiment de la solidarité qui associe les citoyens aux affaires communes. A leur tour, le sens civique et l'intervention des citoyens doivent permettre aux responsables de faire respecter la suprématie du bien public contre les routines, les égoïsmes, les privilèges.

La démocratie, ce n'est donc pas le geste éphémère de l'électeur glissant une enveloppe dans une urne et démissionnant ensuite de sa fonction de citoyen. C'est beaucoup plus, c'est la collaboration continue de tous les hommes et de leurs représentants, condition irremplaçable du progrès politique au 20ème siècle.

vivent autour d'eux. Personne n'a le droit d'oublier qu'en ce sens, il est d'abord un débiteur; et s'il vient à rendre des services à la société, ce ne seront que des remboursements de ce qu'il a reçu tout d'abord.

Trop d'hommes et de femmes adoptent à l'égard de l'Etat une sorte d'indifférence; ils prennent l'habitude de considérer l'Etat comme une vaste machine qui peut marcher toute seule, tant bien que mal, et n'a besoin, ni d'un concours actif de leur part ni même d'une adhésion, d'un engagement. Et parce qu'ils perdent le sens de ce qu'est vraiment l'Etat, ces citoyens, qui ne jouent pas leur rôle de citoyens, attendent de lui plutôt certains avantages particuliers, arrachés par les groupes ou les catégories dont ils font partie, qu'une amélioration de leur condition collective. De cet affaiblissement de la démocratie résulte souvent un double déséquilibre:

bloc-notes

Les provinces devant Ottawa

Les conférences et les négociations entre Ottawa et les provinces, notamment en matière fiscale depuis les accords du temps de guerre de 1941, ont souvent donné lieu à des regroupements d'opinions selon les formules proposées ou les intérêts du moment. C'est ainsi qu'en élargissant la base de calcul de la péréquation, le gouvernement central pouvait compter sur l'appui des provinces qui bénéficient de cette répartition et qui sont plus nombreuses que les provinces qui en font les frais.

Le même phénomène se retrouve dans certains programmes à frais partagés, comme l'assurance-maladie où les contributions fédérales sont basées sur une moyenne nationale et sont donc plus avantageuses aux provinces où les frais médicaux sont moins élevés. Toutefois, dans d'autres cas comme les contributions fédérales à la construction de logements à loyer modique ou la construction de écoles techniques, l'Ontario a été la

première province à profiter massivement de telles subventions.

On retrouve aussi entre les provinces des oppositions plus profondes et plus durables, par exemple une certaine solidarité des provinces de l'Ouest contre celles du Centre; ou encore une tendance centralisatrice qui obtient plus ou moins d'appui dans les provinces anglaises et contre laquelle le Québec a parfois été seul à lutter. Ces attitudes varient dans une certaine mesure selon les circonstances; c'est ainsi que MM. Robarts et Schreyer ont exprimé l'avis que le Québec devrait bénéficier d'arrangements spéciaux, parce que son cas est particulier.

Une nouvelle stratégie?

Dans cette répartition complexe des provinces selon leurs besoins et leurs intérêts, la situation du Québec ne permet pas de classer notre province de façon catégorique. Ainsi, le Québec fait partie des provinces peu développées; en même temps, Montréal est avec Toronto le siège des grands intérêts financiers du pays. L'attitude fondamentale du Québec a toujours été la défense du fédéralisme canadien et des droits provinciaux contre les efforts centralisateurs d'Ottawa.

C'est cette exigence majeure, bien plus que toute autre considération, qui a dicté à notre province ses alliances occasionnelles avec les gouvernements de certaines autres provinces, et notamment de l'Ontario. Nos revendications, que ce soit dans le domaine fiscal, ou à propos de l'aménagement du territoire, ou encore au sujet des relations avec des pays étrangers, ont toujours porté sur des aspects ou des modalités de l'exercice des prérogatives provinciales.

Convient-il de changer tout cela et d'adopter une nouvelle stratégie? Dans un article publié hier dans Le Devoir, Claude Lemelin suggère que le Québec sorte d'un isolement qui pourrait devenir inconfortable et adopte un nouveau rôle fondé sur les disparités économiques régionales en devenant le chef de file des provinces revendicatrices.

Ce front économique ne serait peut-être pas aussi nouveau qu'on le prétend. Pendant longtemps, les provinces de l'Atlantique et celles des Prairies étaient généralement unies contre les deux provinces centrales, et cette alliance était fondée sur des revendications économiques contre le Centre qu'on accusait de drainer à lui toute la richesse du pays. Mais les luttes des partis n'ont guère respecté ces divisions régionales. Depuis trois quarts de siècle, le Québec est demeuré en politique fédérale un châteaufort libéral sauf durant de brèves périodes; le bloc solide québécois a permis la stabilité des régimes Laurier, King et Saint-Laurent, cependant que la députation ontarienne évoluait beaucoup plus librement.

Une conjonction instable

Selon la situation économique de l'heure, M. Lemelin estime qu'une alliance de notre province avec les provinces de l'Atlantique, la Saskatchewan et le Manitoba, pourrait susciter une nouvelle orientation de la politique économique d'Ottawa qui a jusqu'ici favorisé le centre du pays, y compris la région de Montréal. Ce serait, selon lui, une occasion d'obtenir des avantages importants pour le Québec, tandis que si notre province demeure alliée de l'Ontario, c'est celle-ci qui continuera de retirer les principaux bénéfices.

A court terme, une pareille stratégie pourrait être efficace, et cette idée ne manque pas d'intérêt. Mais à long terme, la tactique pourrait être dangereuse. Le Canada compte actuellement trois provinces riches; l'Ontario, la Colombie-Britannique

et l'Alberta. La Saskatchewan était en train de franchir ce mur du son, mais la mévente du blé remet sa prospérité en question.

Une alliance des sept provinces pauvres permettrait peut-être un progrès notable des régions peu développées du pays. Mais ce n'est pas certain, et il n'est pas assuré non plus que cette coalition serait durable. Comme remède à la mévente du blé on a suggéré que les Prairies s'orientent vers l'élevage, ce qui risquerait d'aggraver les difficultés de l'agriculture au Québec.

Même en supposant que durant quelques années, une alliance des provinces pauvres favoriserait un meilleur équilibre économique entre les régions, nul ne sait ce que l'avenir nous réserve et quelle sera la situation dans quelques décennies avec l'évolution rapide de toutes les techniques.

Défense du fédéralisme

Le Québec n'a pas inventé à plaisir sa situation relative d'isolement. Notre province ne peut pas jouer à fond la carte de l'efficacité en acceptant de devenir une province comme les autres; car la tendance de l'efficacité conduirait le Canada dans la voie de la centralisation politique. Pour remplir son rôle auprès de la collectivité canadienne-française, notre province doit conserver ses prérogatives constitutionnelles, et donner une haute priorité au maintien de ses compétences essentielles. Dans cette perspective, le Québec ne peut pas choisir ses alliés en toute liberté; il lui faut rechercher l'appui des provinces qui tiennent elles-mêmes, pour des raisons plus ou moins différentes, et en fonction de leur intérêt, à conserver le caractère fédéral du Canada. Ce serait une grande imprudence pour notre province de s'allier à des provinces qui seraient disposées à accepter la centralisation au nom de l'efficacité.

La défense de l'autonomie provinciale est pour le Québec une nécessité. Les autres provinces peuvent trouver des avantages à une centralisation plus ou moins accentuée dans divers domaines. Dans une telle hypothèse, le Québec doit obtenir des arrangements particuliers et ne pas consentir sans nécessité à une réduction de son autonomie. Dans les circonstances présentes, ce n'est pas en nous liant avec les provinces pauvres contre l'Ontario que nous pouvons favoriser la défense du fédéralisme. Il faudrait du moins y penser à deux fois avant de prendre une telle orientation.

P. S.

propos d'actualité

"Je suis absolument certain que ce pourquoi j'ai lutté ne ressemblera en rien à l'opportunisme de droite, à du nationalisme ou à de l'antisovietisme. Je ne puis admettre de telles accusations. La faire équivaudrait à remettre toute ma vie en question. Je ne l'ai pas fait et n'ai pas l'intention de le faire..."

(Josef Smrkovsky, ancien président du Parlement tchécoslovaque, texte publié par Le Monde du 1-2 février.

temps qu'un groupe de pays peut envahir même "un Etat ami", tandis que les autres Etats se désintéressent de ce qui se passe dans une autre sphère d'influence. Il faut que toutes les armées étrangères soient retirées le plus tôt possible de tous les territoires des pays d'Europe et que chaque Etat donne la garantie de ne jamais recourir à la force pour régler ses différends avec un autre Etat."

(Extrait d'un nouveau manifeste tchécoslovaque rendu public en janvier 1970 par un groupe tchécoslovaque "pour le socialisme au visage humain, Le Monde 1-2 février)

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 9130 rue Bevin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe; enregistrement numéro 0858

Dépot légal - Bibliothèque nationale du Québec.

des idées

des événements

des hommes

L'injustice sociale en Bolivie

2) Devant la misère des pauvres, l'Église restera-t-elle longtemps "l'étrangère"?

par PIERRE RIVALS, collaboration spéciale

Ceux qui visitent l'Amérique latine et la regardent avec attention ne sont pas généralement très optimistes sur l'avenir de ce continent. L'immensité des territoires, l'hétérogénéité des cultures et des langues, la richesse croissante des privilégiés et la pauvreté chronique des autres, la passivité ou complaisance des classes dirigeantes, l'impuissance d'un clergé de plus en plus divisé sont des obstacles sérieux à l'éveil, à la promotion et à l'évangélisation de ces peuples.

Plus que jamais l'Église doit se livrer à une autocritique courageuse afin de répondre lucidement à sa mission comme à l'attente de ces peuples. Si nous définissons l'Église comme ce groupe humain qui se réclame d'une fidélité inconditionnelle au Christ dont elle doit prolonger la mission salvatrice tout au long de l'histoire, il faut nous demander à propos de l'Amérique latine: en quoi consiste la mission de cette Église? Comment l'accomplit-elle? Est-elle signe de la présence de Dieu et de quel Dieu? Et pour quoi faire? Et comment fait-elle? Son témoignage est-il suffisant? Est-il seulement valable?

En ce qui concerne la Bolivie, je voudrais, en toute franchise, essayer de répondre à ces questions, demandant au lecteur de ne voir à travers ce jugement plutôt sévère que l'inquiétude d'une Église qui n'a pas encore répondu à l'attente des Pauvres.

Il faut reconnaître qu'un effort de réflexion joint à un grand sérieux dans l'action s'est récemment manifesté dans les rangs d'un certain clergé, ce dernier dans son ensemble, reste handicapé, timide et incertain; d'autre part, l'infime proportion des chrétiens engagés ne rend pas facile le nécessaire changement de structures, enfin, l'acuité des problèmes, le poids des coutumes, le contre-témoignage donné par des faux chrétiens sont de sérieux obstacles à l'évangélisation.

Depuis le dernier massacre de mineurs le jour de la St-Jean 1967, des chrétiens sont passés à la réflexion et à l'action. Il y eut d'abord la première intervention discrète puis la seconde,

violente, des Oblats dénonçant le climat d'oppression à l'encontre des mineurs. Mais avec les fêtes de Noël s'évanouit l'impact alors produit.

Une déclaration vite oubliée

Il faudra attendre le mois de février 1968 pour voir une Église prendre conscience en bloc de ses responsabilités comme aussi de ses divisions. A cette époque-là, en effet, se réunissent à Cochabamba 14 évêques, 165 prêtres, 95 religieux, 40 laïcs et 4 pasteurs.

La Bolivie vivait alors des heures graves: arrestations, renvois, exil, état de siège, brutalité de la police, peur ou agressivité de la population. Durant ce congrès, discrètement, s'organisent alors des rencontres où prêtres et laïcs décident de passer à l'action; une déclaration fut rédigée qui fut soumise à l'approbation de la hiérarchie comme de l'Assemblée. Dénonçant le caractère explosif de la situation et déclarant aussi bien responsable l'Église que l'Etat, cette déclaration secoua l'opinion et permit aux uns et aux autres de s'affronter publiquement, les uns pour attaquer le capitalisme colonialiste, les autres pour le défendre ou nier son existence. Malgré cet affrontement, cette déclaration comme beaucoup d'autres tomba dans l'oubli, de sorte que trois semaines plus tard, le 21 février 68, les Oblats dénoncent de nouveau: "le gaspillage qui continue dans les mines de la part de la direction, les fausses promesses, l'oppression des travailleurs" et empruntant une phrase au Cardinal Maurer, ils ajoutent: "L'Église ne pliera pas devant les exigences de la justice".

L'accord Barrientos-Maurer

Cette prise de position agite cette fois le président Barrientos qui conclura avec le Cardinal un accord en 15 points en vue de l'amélioration du sort des mineurs. C'est très souvent autour du problème mineur que se cristallisent les positions politiques ou religieuses, je crois, pour bien faire comprendre la situation misérable de ces

derniers, qu'il est bon de signaler le contenu essentiel de cet accord.

"Réorganisation et liberté d'action des syndicats, réadmission de mineurs renvoyés, réouverture des radios dans les mines, création d'une commission de contrôle pour la répartition des bénéfices, amélioration des maisons et des services de santé, meilleur approvisionnement des magasins d'alimentation, construction de maisons correctes etc..."

Voilà donc ce que exigeait l'autorité religieuse venue au secours des mineurs. D'aucuns s'étonneront sans doute que la hiérarchie se comporte à la manière d'un syndicat, comme si n'existaient pas les syndicats mineurs. On voit mal, en effet, dans les pays industrialisés un groupe d'évêques traitant et décidant avec le gouvernement de problèmes économiques ou sociaux à la place de véritables intéressés que sont les ouvriers. Une excuse pourtant se présente: le gouvernement ne voulait pour rien au monde traiter directement avec les mineurs. (Le racisme n'est pas mort!) Mais il reste quand même regrettable que le Cardinal n'ait pas su trouver une forme de compromis qui eût ménagé réellement la possibilité d'une présence active des intéressés dans un conflit qui les concernait.

La suite des événements montrera bien qu'on n'améliore pas la condition des ouvriers "sans la participation active de mêmes ouvriers". En effet, les jours passent, les mois aussi, on arrive au bout de l'année et rien encore n'a été accompli: les mineurs vivent dans la même misère, la même exploitation, la même tyrannie.

Les Oblats des mines ont beau poursuivre leurs dénonciations, tous les trois ou quatre mois, la direction des mines reste impassible.

80 prêtres écrivent à la hiérarchie

Un autre événement doit être encore signalé: la rédaction par 80 prêtres d'une lettre à la hiérarchie bolivienne. "Quand donc messieurs les évêques, y disait-on, allez-vous passer à l'action pour l'application des orientations du

Concile? Vous savez que sont de plus en plus nombreux les prêtres qui s'en vont, que les militants véritables sont rares tout autant que les vocations, que nous ne pouvons dialoguer avec vous parce que les mots semblent ne pas avoir le même sens, que, face aux problèmes à résoudre votre position est ambiguë, que nos collègues catholiques ne forment pas de vrais chrétiens, que l'Église bolivienne n'est pas une Église pauvre ni une Église pour les Pauvres et qu'enfin nous ne savons pas travailler unis, coordonnés parce que nous n'avons encore pas pu organiser une pastorale d'ensemble".

Les prêtres, religieuses et laïcs qui signent cette lettre ne sont pas des "exaltés", ni des "subversifs"; ils sont tout simplement les témoins quotidiens de la misère qui pèse sur le peuple des Pauvres et qui rend impossible une vraie évangélisation.

C'est pour cela que l'on verra quelques-uns d'entre eux participer à une manifestation à l'occasion de la visite de Rockefeller; c'est pour cela qu'un groupe plus nombreux ira dans la rue réclamer la justice au profit des étudiants, des mineurs et des paysans qui moisissent dans les prisons et attendent durant des mois de passer en justice.

Autant d'interventions qui témoignent de l'existence d'un petit groupe de disciples du Christ qui, voulant travailler à la libération et à l'évangélisation des Pauvres, doivent prendre des options courageuses et compromettantes. Mais quel écho rencontre leur témoignage? Quelle compréhension, quel appui peuvent-ils attendre de leurs propres frères? Quelle collaboration peuvent-ils établir afin de présenter un témoignage qui soit vraiment "celui de l'Église du Christ"?

C'est ici que l'on se trouve en face de contradictions douloureuses qui sont un obstacle à la découverte dans l'Église, de la présence du Christ qui sauve.

Quand les structures font obstacle

Les textes du Concile sont clairs et ils ont tous été signés par la grande majorité, les déclarations des évêques d'A-

mérique latine réunis à Medellín (en 1968) indiquent clairement la route à suivre: "Il faut dénoncer la situation d'injustice et d'exploitation, il faut dénoncer tous les abus qui oppriment la personne humaine, il faut éveiller la conscience des masses en les éclairant sur leurs droits et leurs responsabilités, il faut combattre le capitalisme tout autant que le communisme, il faut construire une société où le Pauvre pourra s'asseoir à la même table que le riche, l'Église du Christ doit être l'Église des Pauvres, etc..."

Dans les faits, que voyons-nous?

Des nonces qui représentent le Vatican, mais représentent-ils le Christ? Des nonces qui sont des diplomates mais sont-ils témoins de la Vérité? Des nonces qui par leur train de vie s'apparentent aux princes de ce monde mais incarnent-ils le "Serviteur des Serviteurs du Christ". Des nonces, qui avec le sourire, maintiennent un colonialisme ecclésiastique à l'égard des églises locales.

Des évêques pleins de bonne volonté mais ont-ils été préparés pour des pays sous-développés?

Des évêques en quête d'une vie pauvre mais ne gardent-ils pas la nostalgie d'une Église triomphante?

Des évêques qui parlent de dialogue mais ne se montrent-ils pas trop susceptibles dans l'exercice de leur autorité?

Des évêques qui font des déclarations fracassantes mais ont-ils peur de prendre leurs distances par rapport au pouvoir établi? Des évêques qui prennent la défense des opprimés mais vivent-ils proches de leur peuple?

Que voyons-nous encore?

Un clergé composé de prêtres étrangers à 78% qui, inconsciemment, est en train d'atomiser le peuple de Dieu; des prêtres qui ont eu la générosité de quitter leur pays, mais qui n'ont pas su quitter leur mentalité et leur confort d'occidentaux; des prêtres riches parce que aidés par leur pays d'origine et qui réalisent des oeuvres florissantes à côté

de des prêtres natifs plus pauvres et limités dans la création d'oeuvres sociales; des prêtres inquiets de sauver les Pauvres mais qui n'ont pas encore souffert de la pauvreté; des prêtres dépassés par la gravité, la multiplicité et l'urgence des problèmes mais qui ne savent pas s'unir pour les résoudre.

Que voyons-nous? Une petite minorité de pratiquants (ils sont 22% à Cochabamba et 7% à La Paz) appartenant aux classes aisées pour qui la foi ne comporte pas de véritables responsabilités politiques ou sociales; une plus petite minorité de militants plus habitués à obéir qu'à prendre des initiatives au sein de l'Église et du monde; des dirigeants politiques et professionnels qui se proclament tous "catholiques" et qui se conduisent en Hérodotes ou en oppresseurs.

Un peuple pauvre au coeur bon et courageux qui n'a pas oublié que l'épée a précédé la croix et que l'Église a découvert bien tard sa vocation au service des Pauvres.

Il y a certes à tout cela d'heureuses exceptions, mais elles sont encore trop rares pour avoir du poids.

Les Pauvres d'Amérique latine peuvent encore dire de l'Église: "Ma Mère est une princesse lointaine". Bien que Mère, elle n'a pas su être présente aux "petits", elle est restée "l'étrangère". Bien que Mère, elle s'est bien souvent conduite en "grand-mère" en oubliant la loi de toute vie confiée: la croissance et la promotion; les Pauvres étant restés en marge de l'Église et du monde. Responsable de la construction du Royaume de Dieu, elle a oublié que ce Royaume a commencé sur la terre où il devait avoir un visage.

Une partie capitale se joue en Amérique latine

Et pourtant combien capitale est la partie qui se joue en ce moment... Le communisme comme le capitalisme n'ont pas, à ce jour, apporté le bonheur au monde; tous les deux aboutissent à l'oppression de l'humanité. Il y a un con-

Suite à la page 7

L'expérience Dosco-Sidbec

Une première année encourageante et d'intéressantes perspectives d'avenir

par JEAN-PAUL GIGNAC

M. Jean-Paul Gignac, président de Sidbec et Dosco, était conférencier à la Chambre de commerce de Montréal le 10 février, dans le cadre de la série de causeries que l'organisme groupant les hommes d'affaires francophones de la métropole consacre cette saison au développement économique. Voici de larges extraits du rapport optimiste présenté à cette occasion par M. Gignac sur les progrès de la Dosco depuis l'acquisition de cette dernière par Sidbec.

Le 2 janvier, 1969, c'est-à-dire, il y a un peu plus d'un an, lorsque je me suis retrouvé dans mon bureau de président à la DOSCO, je dois avouer sincèrement que j'étais un peu perdu. J'ai réuni les cadres supérieurs de la compagnie, je leur ai fait des remarques banales et d'usage, mais une des choses que je leur ai dites et qui me semblait peut-être banale mais qui dans le fond ne l'était pas, était la suivante: "Je suis président de la compagnie, j'en suis aussi le directeur général, si vous avez des questions à me poser, venez me voir et

je vous donnerai des réponses; je ne vous garantis pas que ces réponses là seront les meilleures ou seront toujours bonnes, mais au moins vous en aurez une. Si la réponse est bonne tant mieux, si elle ne l'est pas, on avisera en temps et lieu. Pour le personnel de DOSCO, cette déclaration était un peu révolutionnaire car on était habitué à un contrôle à distance, i.e. de Sydney à Montréal, à Toronto et finalement à Londres. Disons que ce fut mon début à DOSCO et je n'ai pas changé d'attitude encore; l'administration que nous y avons ins-

Profit net d'un million en 1969

talée est une administration directe. Quand il y a un problème nous essayons de le régler immédiatement. Je pense que cela a donné des résultats. En effet, les installations dont nous avons héritées par l'achat des actions de DOSCO sont formées de quatre usines dont une à Contrecoeur, une autre à Montréal, une autre à Ville St-Pierre, enfin la dernière à Etobicoke, Ontario. Ces usines (2,500 emplois) avaient réussi à accumuler en 1968 un déficit global de \$8,950,000. Vous avouerez qu'il fallait avoir un peu pas mal la foi pour s'embarquer dans une telle aventure. Mais même si c'était un peu décourageant au départ nous avions quand même l'espoir de diminuer ce déficit au moins de moitié durant le cours de 1969 pour en arriver à une situation neutre, espérons-nous, vers la fin de 1970. Or, il s'est produit un phénomène assez curieux, puisque je peux vous annoncer que l'année 1969 a été pour DOSCO une année profitable. Comme question de fait, les ventes sont passées de \$72 millions qu'elles étaient en 1968 à près de \$90 millions à la fin de 1969 et le déficit de \$9 millions que DOSCO avait encouru en 1968 s'est transformé en un profit net d'au-de-

là de un million pour l'exercice se terminant le 31 décembre, 1969. On pourrait peut-être parler de miracle; moi je préfère parler d'une suite de coïncidences heureuses. Cependant je dois vous dire que nous étions intensément présent pour profiter de toutes ces coïncidences. De là, le résultat profitable d'au-delà de un million pour l'ensemble de la compagnie sur un exercice de douze mois. Encore une fois nous n'avons pas accompli de miracle, mais je peux vous dire que nous avons travaillé dur et que nous nous sommes occupés de nos affaires.

Les problèmes qu'il a fallu résoudre

Au départ, il y a eu évidemment le délicat problème de la langue parce qu'il faut dire que dans DOSCO la haute administration était fortement anglo-saxonne et unilingue mais de ce côté, il y a eu beaucoup de compréhension et de progrès. D'autre part il a fallu intégrer dans les cadres supérieurs et dans les cadres intermédiaires de DOSCO, le personnel que nous avions à SIDBEC, personnel qui était compétent; je peux affirmer aujourd'hui que d'une façon générale l'intégration complète est terminée et qu'il existe actuellement à DOSCO une équi-

pe solide, homogène, enthousiaste, qui est prête à relever n'importe quel défi. Nous avons prouvé, et ceci pour nous est d'une importance capitale, qu'avec les installations de DOSCO tel qu'elles existent aujourd'hui, la rentabilité est possible; ce qui veut dire qu'avec des équipements améliorés, des équipements pour fabriquer l'acier en billettes et en brames (que nous sommes obligés d'acheter maintenant à gros prix, un peu partout dans le monde) et qu'avec des investissements normaux annuels, la compagnie DOSCO et par voie de conséquence Sidbec devraient, ainsi que nous l'avions prévu dans notre étude de base aux mois de janvier et février 1968, devenir d'ici 1973 ou 1974 une sidérurgie rentable. Au point de vue ventes nous sommes passés de 430,000 tonnes en 1968 à 540,000 tonnes de produits finis en 1969, et nos prévisions se situent aux environs de 750,000 tonnes en 1974, ce qui correspond à près de 910,000 tonnes d'acier brut.

Un programme d'action en quatre étapes

Pour pouvoir atteindre ces prévisions, il a fallu évidemment établir un programme d'action ou mieux un programme d'investissement et bien sûr établir des priorités, car comme vous le savez tous, l'argent n'est pas facile à trouver par les temps qui courent et nous n'échappons pas à cette règle. Conséquemment, nous avons donc établi deux grandes priorités. La première est celle qui vise à rendre rentables les équipements qui produisent de la tôle à Contrecoeur. En effet, nous savions déjà, lorsque nous avons pris possession des usines de DOSCO, que les laminiers à tôle de Contrecoeur connaissaient des difficultés sérieuses d'exploitation et qu'il faudrait dépenser des sommes d'argent assez considérables en vue d'y arriver à produire avec ces laminiers des tôles d'une qualité acceptable par nos clients et à un taux de productivité qui permettraient de rendre ces laminiers rentables le plus rapidement possible. Et l'autre priorité qui est aussi importante sinon plus, est celle de fabriquer notre propre acier de base, c'est-à-dire, les billettes et les lingots ou brames. Grosso modo, nous avons établi un programme d'investissement qui se divise en quatre étapes.



UNE CARTE DE CRÉDIT DUPUIS UN VRAI PASSE-PARTOUT

Combien facile et agréable vous trouverez de faire vos emplettes avec une carte de crédit Dupuis. Un vrai passe-partout. Vous choisissez les marchandises désirées et vous n'avez qu'à dire "Portez à mon compte". Vous pouvez même faire vos achats à tous les magasins Dupuis: centre-ville, Trois-Rivières, Boutiques Fantasmagoriques, Dupuis pour Elle sur la Plaza et aux Galeries d'Anjou, les Boutiques d'Esthétique Dupuis aux stations de métro Berri-Demigny et Longueuil et l'Auto-Centre Dupuis. Pour vous renseigner sur les avantages de cette carte de crédit Dupuis, adressez-vous au bureau de crédit, au sixième étage du magasin ou composez 842-5151, poste 312 ou 329. Nous serons heureux de vous compter parmi nos clients.

DUPUIS
LE GRAND MAGASIN CANADIEN À L'ACCENT FRANÇAIS

VENTE DE DISQUES

A ÉCOULER

Balance de stock discontinuée

- ANGEL
- COLOMBIA
- CAPITOL
- LONDON

UN NOUVEAU LOT DE DISQUES DISCONTINUÉS. SUR DISQUES MONORALES ET STÉRÉO CLASSIQUES ET FRANÇAIS
LONDON - CYCNU - PHILIPS
ARGO-L'OISEAU LYRE

1.99
SPÉCIAL

PRIX SUGGÈRE DU MANUFACTURIER \$5.29 et \$6.29

UN ACHAT SPÉCIAL D'INVENTAIRE DE DISQUES DISCONTINUÉS

DISCONTINUÉS

- LONDON ACE OF DIAMOND
 - PHILIPS WORLD SERIES
- PRIX SUGGÈRE DU MANUFACTURIER \$2.98

PRIX MONTROSE

99¢

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3162 est. Bélanger Montréal 408 RA. 9-2833

Suite à la page 7

informations



Les protagonistes du procès de Chicago

C'était hier la troisième journée de délibérations sur le fond du jury qui doit se prononcer sur le cas des sept pacifistes de Chicago, déjà condamnés à diverses peines de prison pour outrage à magistrat par le juge Julius J. Hoffman (photo de droite). Deux de leurs avocats, maîtres Kuntzler (à gauche) et Weinglass ont été condamnés pour le même motif à 49 et 20 mois d'emprisonnement. Ces condamnations ont d'ores et déjà provoqué des réactions de la part d'organisations pacifistes et juridiques. Des avocats ont annoncé qu'ils étaient prêts à défendre leurs confrères condamnés. Devant la longueur des délibérations, Me Weinglass a déclaré dimanche soir qu'il était optimiste à l'égard du verdict sur le fond. Le jury doit se prononcer sur le point de savoir si les sept accusés ont fomenté les violentes manifes-



tations qui marquèrent la convention du parti démocrate à l'automne de 1968. On sait qu'une commission présidentielle créée spécialement après les manifestations pour en étudier les causes a conclu que l'attitude de la police de Chicago avait été l'une des causes réelles, sinon la seule des heurts violents dont l'accusation veut faire porter la culpabilité aux sept pacifistes inculpés. Reste à savoir si les 10 femmes et les deux hommes — membres de la "majorité silencieuse" — qui composent le jury pourront résister à leur répugnance pour les groupes considérés comme extrémistes et radicaux auxquels appartiennent les condamnés. En ce qui concerne les peines pour outrage à magistrat, l'un des accusés a été notamment condamné à six mois de prison pour avoir appelé le juge "Monsieur".

Remous au sujet du divorce

Le Vatican ne transigera pas

CITE DU VATICAN (AFP) — Le Vatican ne reste pas, et ne restera pas inactif devant toute modification "unilatérale" par le gouvernement italien des accords de Latran qui rendent indissoluble le mariage en Italie.

La question, estiment les observateurs, regarde non seulement l'Italie, mais pourrait constituer à long terme, un précédent pour les Etats catholiques qui excluent encore le divorce, tels le Portugal et l'Espagne dont le concordat doit être révisé. Actuellement, 26 pays en majorité catholiques ont déjà légalisé le divorce, le premier étant la France

en 1792 et le dernier l'Argentine, en 1954, peu avant la chute de Juan Peron. La loi devrait être abrogée peu après sa chute.

De sources officielles du Vatican on refuse de commenter les informations selon lesquelles la secrétaire d'Etat aurait déjà adressé une "note diplomatique" protestant contre le projet de loi Fortuna-Baslin, actuellement devant le Sénat après avoir été approuvé par la Chambre des députés. Le projet institue le divorce, alors que le concordat de 1929, qui l'ignore, a été inséré dans la constitution italienne de 1948. Deux dé-

putés, dont l'auteur du projet, ont déjà interpellé le gouvernement au sujet de la "note".

Mais cette dernière est considérée, dans les milieux diplomatiques, comme, au plus, une "note verbale". Il n'est pas d'usage de réagir par des documents écrits engageant une partie, alors que l'autre n'a pas encore exprimé officiellement son intention de modifier unilatéralement un texte bilatéral. Il semble, d'autre part, à peu près sûr que le secrétaire d'Etat, le cardinal Jean Villot, a réaffirmé le point de vue du Saint-Siège, lors du long aparté qu'il a eu avec M. Aldo Moro ministre des affaires étrangères, à la réception offerte par l'ambassade d'Italie au Vatican, le 11 février, date du 41e anniversaire des accords du Latran.

Mais, d'après un éditorial publié hier soir par l'Osservatore Romano, il apparaît qu'il y eut quelques protestations discrètes du Vatican, dès qu'il se révéla que le parlement entendait discuter de la question du divorce.

Sous le titre "Débat sans fondement", l'organe du Vatican rappelle que "c'est avec les voix d'un nombre considérable des partisans du divorce d'aujourd'hui que la Chambre, le 5 octobre 1967, a engagé le gouvernement à entamer des négociations bilatérales en vue de la révision des textes, en accord avec le Saint-Siège. On ne peut penser que ce soit par suite d'erreurs involontaires que les amendements proposés au parlement en vue d'éviter le viol des traités aient tous été repoussés", poursuit-il.

Quant à l'"opportunité", contestée par certains de l'intervention de Paul VI, lors de l'anniversaire du 11 février, pour mettre en garde contre "toute atteinte" au "mariage chrétien (...) et au concordat", le journal ajoute: "Il est raisonnable de penser que le Saint-Siège n'a pas attendu un tel moment propice" pour exprimer ses préoccupations. On peut croire qu'il l'a fait, selon les modes requis et avec la discrétion nécessaire dès que l'éventualité d'une modification unilatérale du concordat s'est révélée possible".

internationales

La conférence sur le désarmement

L'interdiction des armes chimiques et bactériologiques sera au centre du débat

par Yvan Chemia, de l'AFP

GENEVE (Nations Unies) — Le problème des armes chimiques et bactériologiques dominera probablement les travaux de la conférence du désarmement, dont la nouvelle session, qui s'ouvre cet après-midi, sera rehaussée par la présence de M. Thant. Le secrétaire général de l'ONU a, en effet, tenu à faire le déplacement pour proposer aux 25 pays du comité — la France étant toujours absente — de faire des années 70 "la décennie du désarmement".

Cette "rentrée" solennelle ne dissimule en rien les difficultés qui attendent la conférence. Soucieux sans doute d'écartier provisoirement le projet de traité sur la dénucléarisation des fonds marins, vivement pris à partie par le tiers-monde, Américains et Soviétiques paraissent être d'accord pour ouvrir le débat sur l'interdiction des armes chimiques et bactériologiques, à l'issue d'une discussion d'ordre général qui devrait durer deux à trois semaines. Le président Nixon a multiplié les gestes de bonne volonté dans ce sens, s'interdisant d'employer les armes bactériologiques, fut-ce par mesure de représailles, et appelant le Sénat à ratifier le protocole de Genève de 1925.

Mais dès l'abord, la prudence des Américains en la matière se heurtera probablement à l'intransigeance relative des Soviétiques. Le principal négociateur américain, M. Gerard Coad Smith, a précisé hier matin que son pays appuyait le projet de convention présenté en juillet dernier par la Grande-Bretagne, limitant l'interdiction aux seules armes bactériologiques. On connaît la réponse donnée à ce texte par les Soviétiques qui, ignorant la conférence de Genève, présentaient en septembre dernier à l'Assemblée générale de l'ONU un projet de traité interdisant purement et simplement l'emploi de toutes les armes chimiques et bactériologiques.

S'agissant de la dénucléarisation des fonds marins, le tiers monde, encouragé par son succès devant la commission politique de l'Assemblée générale de l'ONU, maintiendra ses exigences pour obtenir des garanties de sécurité et

d'inviolabilité de la souveraineté nationale face au monopole nucléaire, participation aux opérations de contrôle, redéfinition de la zone côtière, protection des droits des Etats riverains. Les Latino-Américains voudraient en particulier que le texte reconnaisse leur autorité sur un plateau continental, infiniment plus étendu que leur mer territoriale. Il est pratiquement acquis que les coprésidents américain et soviétique devront recourir, pour passer l'épreuve, à un nouveau texte, sérieusement amendé.

D'autres sujets reviendront inévitablement sur le tapis: l'aspect technologique des explosions nucléaires souterraines, "cheval de bataille" des Suédois, encouragés par les Canadiens, l'inter-

diction de la production des matières fissiles à des fins militaires, proposée l'an dernier par les Etats-Unis et catégoriquement rejetée par l'URSS, — le désarmement général et complet, "leit-motiv" de Moscou, dont l'examen devrait s'insérer dans le contexte de la "décennie du désarmement".

La conférence, élargie l'an dernier de 18 à 26 membres, groupe sept pays occidentaux: Etats-Unis, Grande-Bretagne, France (non représentée), Italie, Pays-Bas, Canada, Japon, sept pays de l'est: URSS, Roumanie, Hongrie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Pologne, Mongolie, et douze non alignés: Yougoslavie, Ethiopie, RAU, Birmanie, Nigéria, Argentine, Mexique, Suède, Brésil, Inde, Pakistan et Maroc.

Voulant la fin mais non les moyens

Nixon tend à une intégration qui se ferait sans perturbations

Le président Nixon a donné son aval, hier, à un plan de campagne sudiste tendant à faire appliquer à l'ensemble du pays — et non pas au seul "sud profond" — les lois interdisant la ségrégation raciale dans les écoles publiques américaines.

Dans une déclaration rendue publique à la veille d'un important débat scolaire au Sénat, M. Nixon précise sa doctrine de la façon suivante:

1) La déségrégation dans les écoles publiques devrait être appliquée uniformément dans tout le pays.

2) Le concept de "l'école de quartier" devrait être la règle et.

3) L'intégration raciale devrait être menée de telle sorte que les "perturbations" qu'elle est de nature à entraîner dans les habitudes scolaires des enfants soient réduites au strict minimum.

En parlant de perturbations, le chef de l'exécutif évoque explicitement, pour le condamner, un projet aux termes du-

quel l'intégration serait réalisée en fournissant aux écoliers noirs les moyens de transport nécessaires pour se rendre dans des écoles fréquentées traditionnellement par les blancs, et vice versa.

Le concept de l'école de quartier vient renforcer cette position puisqu'il s'oppose à tout "panachage" artificiel entre écoliers noirs et blancs, mais il tend, selon les spécialistes, à perpétuer le statu quo. En effet, dans la plupart des villes américaines, noirs et blancs habitent des quartiers distincts et les écoles situées dans ces quartiers reflètent nécessairement ce schéma démographique, que les lois sur l'intégration raciale.

La Cour suprême a ordonné récemment l'intégration immédiate dans toutes les écoles publiques de cinq Etats du "Sud profond" où la ségrégation était jusqu'à présent de règle.

Le projet de budget israélien: 80 pour cent à la défense

JERUSALEM (AFP) — Les quatre-cinquièmes des impôts en Israël pour 1970 seront consacrés à la défense, soit 4 milliards 800 millions de livres israéliennes, selon un projet de budget présenté hier devant le Parlement par le ministre des Finances, M. Pinhas Sapir. Ces 80% affectés à la sécurité représentent une augmentation de 500 millions de livres sur le budget de 1969.

Les affaires courantes, en dehors de la défense, s'éleveront à 2 milliards, plus 1 milliard 800 mille pour le paiement des dettes, et 1 milliard 400 mille pour le développement.

La dette totale est de 15 milliards, a révélé le ministre, dont la moitié environ en devises étrangères. Bien que le détail de la dette d'Israël ne soit pas rendu public, on pense qu'il s'agit de prêts de la Banque mondiale, de prêts de banques d'import-export ainsi que d'emprunts émis par Israël, principalement aux Etats-Unis. En 1970, Israël doit rembourser un milliard, 800 millions de livres.

Au cours de la même année le déficit de la balance des comptes (exportation importation) s'éleverait à un milliard 100 mille dollars, soit 800 millions de dollars de plus que l'année dernière.

aux 4 coins

U Thant convoque Gunnar Jarring

NATIONS UNIES (AFP) — Le secrétaire général des Nations unies U Thant a prié son représentant spécial pour le Proche-Orient, l'ambassadeur Gunnar Jarring, de le rencontrer à Genève pour examiner les possibilités ouvertes au secrétaire général des Nations unies et à son représentant spécial de faire face à l'aggravation constante du conflit israélo-arabe.

Soutien soviétique aux pays arabes

MOSCOU (AFP) — L'Agence Tass a publié hier soir une déclaration officielle annonçant que tant qu'Israël refusera d'appliquer les résolutions des Nations unies, l'Union soviétique "accordera aux pays arabes le soutien nécessaire au renforcement de leur capacité de défendre leur sécurité et leurs justes intérêts". La déclaration évoque le récent bombardement d'Abou Zaabal au sujet duquel elle dit que "le peuple soviétique condamne résolument les actions barbares et agressives d'Israël. Il exprime sa solidarité avec le peuple arabe qui lutte pour ses droits légitimes".

Le procès de Saïgon

SAIGON (AFP) — "Ma signature a été falsifiée. Je n'ai jamais signé la motion autorisant de traduire devant le tribunal militaire deux députés sud-vietnamiens", a affirmé, hier, M. Truong Gia Ky Sanh, député de Phan Thiet, dont le nom est porté sur la liste des 102 députés qui auraient demandé que des poursuites soient engagées contre MM. Tran Ngoc Chau et Hoang Ho accusés de "pro-communisme". Selon la constitution, il faut exactement 102 députés — soit les trois quart de l'Assemblée — pour qu'une poursuite judiciaire puisse être entreprise contre un parlementaire. M. Truong Gia Ky Sanh, qui tenait une conférence de presse à l'Assemblée nationale, a indiqué qu'il est rentré dimanche soir à Saïgon après avoir passé un mois dans sa circonscription. "Je n'ai appris que ce matin que mon nom est porté sur la liste, a-t-il assuré, alors que j'ai refusé de signer la motion avant mon départ, lorsque le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le parlement, M. Cao Van Tuong, m'y invita". Ces déclarations ajoutent à la confusion qui entoure l'affaire des deux députés accusés "de pro-communisme", introuvables depuis maintenant deux semaines. D'autre part, plusieurs députés s'approprieraient à enlever leur signature de la motion.

JEU DES 5 VARIANTES

RENAULT CANADA

VENTE - SERVICE

COMPAREZ NOS
PRIX TOUJOURS
EQUIPEES

1824

Catherine O.

PRIX DE BASE

RENAULT CANADA

VENTE - SERVICE

COMPAREZ NOS
PRIX TOUJOURS
EQUIPEES

6875

Cote de Liesse

PRIX DE BASE

RENAULT CANADA

VENTE - SERVICE

COMPAREZ NOS
PRIX TOUJOURS
EQUIPEES

1998

PRIX DE BASE

RENAULT CANADA

VENTE - SERVICE

COMPAREZ NOS
PRIX TOUJOURS
EQUIPEES

1867

PRIX DE BASE

SOLUTION

- 1- Le tuyau de remplissage d'essence sur le véhicule non identifié présente dans sa "version de base".
- 2 et 3- Le nom de la rue et le numéro civique. Chacune de ces indications correspond à l'adresse d'une Succursale détail de Renault Canada Ltée.
- 4- Le prix de nos modèles qui correspond au prix des Renault 10 entièrement équipées (version 1100 ou 1300).
- 5- Le disque de frein sur la Renault 10 (roue avant droite) mais qui équipe bien entendu, les quatre roues sans supplément.

QUELLES INSTALLATIONS COMPLÈTES

Tout est à votre portée. La Plaza Alexis Nihon - plus de 100 établissements commerciaux - restaurants - bars - cinémas présentant de nouveaux films - Le Forum de Montréal - églises, hôpitaux - écoles - parcs - et les nombreuses activités récréatives de Westmount.

Vivre dans ces nouveaux appartements vous rendra la vie plus facile, où tout vous entoure.

Plaza Tower
APPARTEMENTS

Occupation 1er mai.
Téléphone: 935-0818 ou 935-5237

Ouvert: Jours de semaine - de 10 a.m. à 8 p.m.
Fins de semaine - de midi à 6 h. p.m.
Le bureau de location est situé sur l'étage-méso (3e) suivant du Cinéma II

Plaza Alexis Nihon
Où le métro s'arrête.
Atwater et Ste-Catherine ouest.

Venez vous la couler douce à Bellerive!

Appartements spacieux, tout équipés, situés dans un parc paysager superbe, en bordure de la Rivière-des-Prairies.

Plus de 20 modèles, plus ou moins grands, dont l'un conviendra sûrement à votre genre de vie et à votre budget. Passez nous voir dès aujourd'hui. Bellerive est d'accès facile: l'ensemble est situé boulev. Lévesque, entre les ponts de Cartierville et de l'autoroute des Laurentides. On peut s'y rendre par l'un ou l'autre pont ou encore par le train de banlieue du C.N., jusqu'à la gare de Cartierville.

Vous pourrez choisir entre un appartement à une chambre à coucher, à partir de \$110.

Un appartement à deux chambres à coucher (dont plusieurs comptent une salle de bain et demie), à partir de \$130.

Un appartement à trois chambres à coucher (avec deux salles de bain complètes), à partir de \$185.

Téléphone: 688-4422
Boulevard Lévesque à LAVAL

Bellerive

CKVL en '70

6 à 9 h. A.M.
LUNDI AU VENDREDI

Sait faire aujourd'hui mieux qu'hier mais moins bien que demain

YVON DUPUIS,
le dynamique animateur de DEFI, de l'avis de tous, est le champion des protagonistes radiophoniques. Il sait aborder les questions d'actualité de main de maître, avec l'aide de ses invités, toujours des experts, il éclaircit les préoccupations de ses auditeurs et souvent leur suggère une solution juste et raisonnable.

CKVL RADIO 850

suites de la première page

DES ÉCRITURES

res une somme de \$99,434,953 au chapitre du service de la dette; mais, en réalité, si on ajoute les intérêts qui ont été imputés à l'Office des autoroutes, à l'Office du crédit agricole et à la Régie de l'assurance-récolte, le coût du service de la dette s'élève à \$132,458,231.

Une situation analogue à celle de l'Office des autoroutes se retrouve à l'Office du crédit agricole; on a imputé à ce dernier, en 1968/69, une somme de \$10,135,671, alors que de fait une somme de \$4,153,615 a été remboursée par les cultivateurs, puis remise au ministre des finances. Le solde, soit \$5,982,036, a été imputé aux dépenses du ministère

de l'agriculture à titre de contribution du gouvernement en faveur de la classe agricole, "avec une réduction correspondante du service de la dette."

Il semble donc que le gouvernement québécois tente, par des écritures comptables, de redorer sa situation financière. A cette pratique qui consiste à imputer à des organismes gouvernementaux des intérêts qu'ils sont incapables de rembourser et à créditer pour autant le service de la dette, s'ajoute celle de porter au compte de capital des dépenses qui devraient normalement être portées au compte ordinaire et diminuer le surplus des revenus sur les dépenses.

A titre d'exemple seulement de cette dernière pratique, on peut lire dans les comptes publics 1968/69 au chapitre des dépenses en immobilisation du ministère des travaux publics une dépense de

\$6,716,86 pour l'installation de mâts et drapeaux en face d'édifices publics. Quand on connaît la durée de ces drapeaux, on s'étonne qu'ils sont assimilés aux immeubles, ponts et routes...

Cet exemple pourrait être multiplié plusieurs fois quand on sait que le ministère de la santé et le ministère de l'éducation considèrent comme dépenses en immobilisation l'achat d'équipement et d'ameublement.

L'effet immédiat de ces écritures comptables que l'auditeur estime indues est d'augmenter de façon irréaliste l'excédent des revenus sur les dépenses ordinaires, car dans ce calcul on ne tient pas compte des dépenses en immobilisation.

L'effet à long terme est de donner une image fautive de l'actif de la province; ainsi en considérant comme immobilisation des équipements et des meubles, la valeur de l'actif est souflée par rapport à sa valeur réelle, car, contrairement à l'immeuble qui les abrite, les équipements et meubles doivent généralement être remplacés à court terme sans qu'il soit possible de les retracer au moment de leur remplacement pour les effacer de l'actif de la province.

L'INFLATION

chacune des régions et dont l'application est laissée à la discrétion des gouvernements, sont beaucoup mieux reçus et feront peut-être l'unanimité aujourd'hui même.

Hier soir, M. Pierre Trudeau s'est dit très satisfait de constater que ces formules sont bien accueillies. Il se félicite de l'excellent travail accompli au cours de cette première journée de la conférence.

Précisons que le gouvernement fédéral, pour autant que les provinces acceptent les propositions de la commission présidée par M. John Young, et dans la mesure où les effets lui sembleront satisfaisants, pourra atténuer sensiblement les politiques restrictives, monétaires et fiscales, mesures qu'il serait autrement contraint de maintenir pour lutter contre cette inflation dont M. Trudeau déclarait encore hier qu'elle pose un problème prioritaire.

Dans l'exposé de ses propositions, la Commission Young (dont le vice-président est M. Paul Gérin-Lajoie) invite les gouvernements de tous les paliers à restreindre leurs programmes de dépenses, leurs prêts aux secteurs privés et leurs emprunts.

"Il serait utile également, déclare la commission, que les pouvoirs publics déclarent que de nouvelles augmentations d'impôts risquent d'intervenir si les efforts actuels en vue de limiter l'avance des prix et des revenus ne donnent pas des résultats satisfaisants au cours des prochains mois."

En d'autres mots, les gouvernements s'engageraient à ne pas augmenter les impôts à la condition que les prix n'augmentent pas.

La commission, en deuxième lieu, prie le gouvernement central et les provinces de s'assurer que les sociétés qu'ils régissent (sociétés de la couronne ou parastatales) fassent en sorte que leurs augmentations de prix en 1970 soient inférieures au niveau qu'il faudrait pour couvrir leurs hausses de coût, de sorte que leurs marges de profit ne s'accroissent pas. La même invitation, on s'en souvient, s'adressait aux entreprises commerciales dont les représentants ont participé à la conférence nationale sur la stabilité des prix.

En troisième lieu, la commission invite les gouvernements provinciaux à régir les hausses de loyers. Celles-ci pourraient être considérées comme justifiées dans la mesure où elles correspondraient à l'augmentation des principaux éléments de coût, soit, par exemple, les taxes municipales et l'entretien. Mais les propriétaires ne seraient pas autorisés à augmenter tout simplement les loyers pour rattraper les niveaux établis pour les constructions nouvelles. Des sanctions pourraient être imposées dans certains cas.

En quatrième lieu, la commission rappelle qu'Ottawa a déjà demandé aux associations provinciales de médecine de surseoir en 1970 à toute augmentation d'honoraires. Elle invite maintenant les gouvernements des provinces à envisager des mesures semblables à l'égard des groupes professionnels qui révisent présentement leurs barèmes d'honoraires.

"Les gouvernements pourraient exa-

miner quelles pratiques ont cours en ce qui concerne la fixation des honoraires professionnels par des groupes tels que les médecins, les dentistes, les avocats, les ingénieurs, les architectes, les comptables et les infirmières, et déterminer quels pouvoirs ils possèdent présentement pour restreindre l'augmentation de leurs tarifs."

(Au Québec, les notaires, les avocats, les architectes, entre autres, ne peuvent augmenter leurs honoraires sans une autorisation du gouvernement, lequel négocie d'autre part avec les groupes professionnels du secteur médical en vue de l'assurance-maladie."

En cinquième lieu, la commission déclare qu'il est essentiel que les infractions flagrantes commises par telle entreprise ou telle industrie soient suivies de sanctions lorsqu'elles augmentent leurs prix sans raison valable. La commission indique au gouvernement fédéral qu'il dispose déjà de certains moyens, notamment les pouvoirs de réduire ou de suspendre l'application de certains droits, ou d'imposer des taxes sélectives sur certaines classes de biens ou de services.

S'il s'agit d'une compagnie en particulier, note la commission, le gouvernement fédéral pourrait passer de lui passer des commandes ou lui retirer l'aide financière qu'il lui accorde à divers titres.

Les gouvernements provinciaux pourraient aussi intervenir, suggère aussi la commission, en recourant par exemple à leur pouvoir de réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles, en modifiant leurs programmes d'achat, ou encore en imposant des droits provinciaux.

"Si les gouvernements déclaraient publiquement leur intention d'envisager le recours à de telles formes d'action pour

appuyer le programme de restriction des prix, ils en accroîtraient considérablement l'efficacité éventuelle", conclut la commission dont les propositions feront de nouveau l'objet de l'étude des premiers ministres en matinée.

UNE COMMISSION

Suite de la page 3

ment la disparition des lois considérées comme désuètes.

La nouvelle Commission sera composée de six membres. Le président, le vice-président et deux des commissaires dits "à temps complet" rempliront un mandat ne devant pas dépasser sept ans.

Quant aux deux autres commissaires, "à temps partiel", ils seront désignés pour un mandat d'au plus trois ans.

Bien que l'action de la Commission se limitera aux domaines relevant du Parlement fédéral, elle sera libre cependant de collaborer avec les commissions provinciales et éventuellement étrangères.

De cette façon, a expliqué le ministre de la justice, elle pourra mettre en commun ses connaissances de la cause de la réforme juridique.

Le projet de loi n'exige pas que les membres de la Commission soient juristes ou magistrats. Il pourra envisager la possibilité de désigner des personnalités appartenant à d'autres disciplines.

L'intervention sans cesse plus fréquente de l'Etat dans la vie quotidienne qui se manifeste par la multiplication des lois d'une année à l'autre a motivé, en grande partie, l'introduction de ce bill aux Communes.

Le siège de la Commission sera situé dans la capitale nationale et les membres devront se réunir six fois par an.

LES ENSEIGNANTS

Suite de la page 3

comme des marionnettes?" a demandé M. Peacock.

Deuxièmement, la MTA a exigé que les parents et les enseignants aient leur mot à dire dans la mise en place des structures de transition prévues par le bill 62. "Ces mesures de transition risquent fort de devenir permanentes", a rappelé M. Peacock. Pour cette raison, il a lancé un appel à tous les autres enseignants de l'île de Montréal pour la création d'un front commun qui défendrait leurs intérêts.

Selon M. Peacock, ce front commun pourrait ensuite évoluer vers un vrai regroupement syndical où il préconise "pendant la création de deux "ailes" sur une base linguistique. Il a expliqué

en effet qu'après avoir préconisé une unification totale dans le passé, l'expérience vécue à l'intérieur de la CEQ qui prône l'unilinguisme français lui impose maintenant un retour à des positions plus réservées.

Quoi qu'il en soit, la MTA envisage avec beaucoup d'appréhension un conseil scolaire qui serait une création de Québec au même point que ce que prévoit le bill 62. "Nous n'avons pas les moyens de nous payer deux ministères de l'éducation!". C'est pourquoi, elle envisage que les membres de ce conseil seraient en majorité élus par les CS locales.

Enfin, il est apparu très clairement à la conférence de presse d'hier que la MTA voit le conseil scolaire d'une façon très différente de celle de l'Alliance des professeurs de Montréal. En effet, les anglophones envisagent le conseil comme une fédération des commissions scolaires alors que l'Alliance préconise plutôt un conseil scolaire qui aurait tous les pouvoirs et qui en déléguerait certains aux commissions scolaires locales. La conception de l'Alliance aurait cependant laissé moins d'autonomie aux CS linguistiques préconisées par la MTA.

L'INJUSTICE

Suite de la page 5

tinent dont l'évolution peut permettre au monde d'amorcer le virage nécessaire pour la construction d'une nouvelle société; c'est l'Amérique latine.

En effet, il manque à toutes les sociétés industrialisées le respect de la personne et la mise en valeur de relations fraternelles; l'Amérique latine est riche d'affectivité dans les rapports humains.

De même, dans les pays industrialisés, la course au confort, au plaisir, à l'argent aboutit à une véritable aliénation des êtres; l'Amérique latine donne plus d'importance aux personnes qu'aux choses, à la communauté qu'à l'individu.

Enfin, par son dénuement l'Amérique latine est sœur de l'Afrique et de l'Asie, par ses racines chrétiennes, elle est fille de l'Eglise. Il s'agit donc de savoir si l'Évangéline du Christ est vraiment le "ferment" libérateur, capable de poser les bases d'une société où la justice et l'amour sont à l'honneur et dans ce cas, elle sera un signe de la présence de Dieu dans le monde et ses sœurs ouvriront leur cœur à son message...

Dans le cas contraire l'humanité une fois de plus entrera dans la nuit...

Depuis quatre siècles l'Eglise est présente en Amérique latine dont l'actuelle misère constitue le plus grand scandale de notre siècle. Que fera cette Eglise? Que veut-elle faire? Que peut-elle faire? Arrivera-t-elle à temps?

Une première année encourageante

Suite de la page 5

Tout d'abord, en 1970, dans le but de régler, en partie du moins, les problèmes aux laminoirs à tôle de Contrecoeur, nous devons y investir \$4 à \$6 millions de dollars. En 1970 également, nous mettrons en marche à notre usine de Montréal une fourniture électrique d'une capacité de 200.000 tonnes. Cette fourniture qui est déjà commandée fonctionnera vers le début de décembre de la présente année et contribuera fortement à diminuer le prix de notre acier en lingots.

Parallèlement, nous ferons des dépenses considérables, et j'appellerais cela la deuxième étape, pour installer le plus rapidement possible à Contrecoeur une nouvelle aciérie électrique moderne d'une capacité annuelle d'environ 600.000 tonnes. Cette aciérie prendra au départ deux fours électriques d'une capacité de 100 tonnes chacun, nécessitera un investissement de l'ordre de \$30 millions et démarrera vers le mois d'août ou septembre 1971.

La troisième étape de notre programme d'investissement

consistera en l'installation à Contrecoeur d'une usine de métallisation de concentrés de fer. Le rôle de cette usine sera de pré-réduire des concentrés de fer afin d'en produire des boulettes métallisées ayant une teneur en fer variant de 92 à 95%. Ce fer métallisé ou fer éponge servira à alimenter l'aciérie de Contrecoeur et possiblement aussi celle de Montréal. Cette dernière phase de notre programme se fera possiblement avec une société qui détient des brevets sur ce nouveau procédé et à moins d'imprévus nous serons les premiers à nous servir de ce procédé au Canada et probablement les quatrièmes ou peut-être cinquièmes dans le monde.

Enfin, la quatrième et dernière étape qui touche encore le programme de la fabrication d'acier est celle qui concerne la mine. En effet, pour alimenter l'usine de métallisation de Contrecoeur, si nos plans se réalisent tel que prévu, nous avons l'intention d'opérer notre propre mine de fer d'où nous pourrions extraire les concentrés nécessaires à l'alimentation de notre usine de métallisation. Là encore un travail énorme a été fait à date et je ne puis malheureusement vous en dire plus long là-dessus, mais s'il advenait que les expériences que nous faisons dans le moment confirmaient les prévisions que nous avons faites lors de l'étude sur ce dépôt aurifère, nous serions en mesure d'y investir les capitaux nécessaires et de la démarrer vers le début de 1973. Enfin, à travers les quatre étapes que je viens de vous décrire brièvement, DOSCO devra investir dans ses propres équipements actuels durant cette période, une somme d'environ \$20 à \$25 millions de dollars dans le but d'améliorer la qualité, ou dans certains cas augmenter la capacité de production de certains équipements. C'est donc dire, que d'ici la fin de 1973 si tout va relativement bien, DOSCO aura investi de \$90 à \$95 millions de dollars, aura créé au moins 1.000 à 1.500 nouveaux emplois et devrait à ce moment là faire des profits de l'ordre de \$10 à \$15 millions de dollars après dépréciation ou toute autre dépense.

A moins que nous fassions face à des catastrophes imprévues, Québec aura ainsi dès la fin de 1973 une sidérurgie

complètement intégrée et par surcroît éminemment rentable. De plus, nous aurons établi un programme d'entraînement du personnel.

Un bon point pour Carswell

WASHINGTON (AFP) - La Commission judiciaire du Sénat a approuvé hier par 12 voix contre 4 la nomination du juge Harold Carswell à la Cour suprême des Etats-Unis. Les quatre sénateurs qui ont voté contre sont tous des démocrates du nord, M. Philip Hart, du Michigan, Edward Kennedy, du Massachusetts, Birch Bayh, de l'Indiana et Joseph Tydings, du Maryland.

La nomination du juge Carswell doit obtenir maintenant l'approbation du Sénat tout entier.

Vous voulez... ou vous ne voulez pas...


1. parler en public
2. diriger un groupe d'employés
3. penser debout devant un groupe
4. présider une réunion
5. préparer un discours
6. faire partie d'un comité exécutif
7. présenter un orateur
8. donner une conférence
9. avoir plus de pep
10. grimper dans votre compagnie
11. dire quelques mots debout
12. parler avec plus d'aplomb
13. vous lever pour offrir un toast
14. remercier un orateur
15. vous faire plus de contacts
16. mieux vendre votre idée
17. avoir plus de conversation
18. vous faire désirer par l'autre sexe
19. savoir faire rire les autres
20. mieux répondre à des questions
21. avoir plus de présence d'esprit
22. diriger une réunion
23. répondre rapidement aux objections
24. parler avec humour
25. vous faire plus d'amis
26. mieux organiser votre temps
27. faire décider les autres
28. avoir plus d'influence
29. augmenter votre clientèle
30. faire impression dans une entrevue
31. vous faire aimer par les autres

TOUT ÇA, ÇA S'APPREND!
SI VOUS VOULEZ, PRENEZ LES MOYENS!
SI VOUS NE VOULEZ PAS, PRENEZ-LES PAS

Mesdames, Messieurs, venez avec vos amis, voir une soirée de cours! C'est sensationnel! Ça ne vous coûtera rien. Vous n'avez qu'à vous rendre à une démonstration gratuite. Pour plus de détails, téléphonez 842-8186.


Aucun contrat à signer

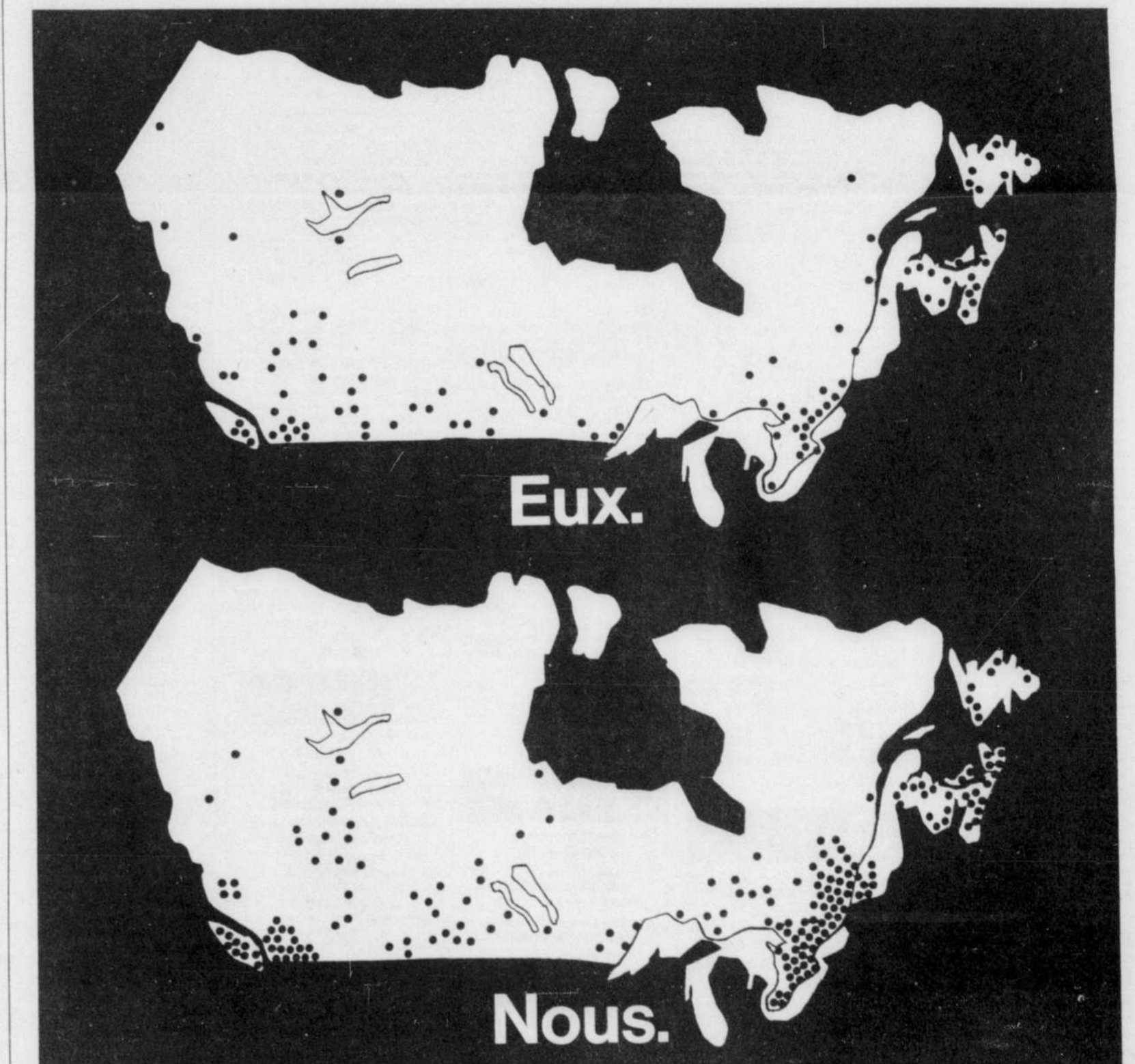
Montréal: au Palais du Commerce, 1600 rue Berri suite 219
 lundi le 16, mardi le 17, jeudi le 19, ou vendredi le 20 février à 8.00 p.m. Tél: 842-8186
 Hull, Ottawa: Holiday Inn, 350 Dalhousie, mardi 17 février, à 7.30 p.m. - Tél: 771-3491
 Québec: Château Frontenac, jeudi, 19 février, à 8 p.m. Tél: 683-1410



 Pour devenir plus dynamique en pensées, en paroles et en actions
L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ
Jean Guy Lebeaut
 Auteur du volume "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès"

Découvrez
 une nouvelle
 cuisine
 italienne
 authentique


Restaurant Italien
 5412 Côte-des-Neiges,
 Montréal
 (entre Lacombe et Édouard-Montpetit)
 Tél.: 735-3623



Comme l'indique notre carte de représentation, Tilden a plus de bureaux au Canada que tout concurrent américain. Nous desservons aussi plus de centres-villes et d'aéroports. Mais nous ne les avons pas seulement par l'importance. Tilden est une compagnie entièrement canadienne. Aussi, les hivers et les printemps canadiens n'ont pas de secrets pour nous. Nous offrons un plus vaste choix de Chevrolet et de Pontiac flambant neufs. Sans oublier camions, familiales, campeuses et voitures-ski. Nos tarifs sont imbattables. Notre service de réservations vous relie instantanément à n'importe lequel de nos 260 bureaux canadiens et de nos représentants de partout à l'étranger. (National Car Rentals aux États-Unis.) Tilden n'est pas seulement une compagnie canadienne, mais elle offre mieux que toute autre. Tilden vous connaît mieux... et à plusieurs points de vue.

Siège social du système: 1194, rue Stanley, Montréal 110.



 La seule entreprise canadienne de louage d'autos d'envergure mondiale.

Pour réservations au Canada ou à l'étranger, composez 878-2771

Avis légaux Avis publics - Appels d'offres

AVIS est donné qu'un rattachement et transfert de toutes dettes présentes et futures de Dominion Hosiery Mills Ltd. à Continental Factors Corporation a été effectué le 11 février, 1970 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 12 février, 1970 sous le numéro 218971.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 janvier 1970 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à O. McIntyre Ltd., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal ce 28 janvier de février 1970, sous le numéro 218921 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS est, par les présentes, donné que **LES SOEURS DE LA PRESENTATION DE MARIE** (Province de Québec), s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de créer une nouvelle corporation avec les pouvoirs habituels des corporations religieuses, particulièrement le droit d'acquiescer des missions, pour valider certains actes et certains titres de propriété, et pour tous autres pouvoirs, et pour transporter certains biens à la nouvelle corporation.

AVIS de succession de **DAME DORA THERESA PATTE**, veuve de CARL WILLIAM VOLLMAN. Avis est, par les présentes, donné que Dora Wright (Madame Frederick Flynn) et Grace Wright (Madame Robert Hamilton) s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec, à sa prochaine session, pour faire adopter une loi décrétant que certains mandats du capital soient partagés également entre les bénéficiaires et que les exécuteurs testamentaires soient autorisés à ce faire.

AVIS de succession de **M. J. René Paiement**, 200 rue St-Jacques, Suite 900, Montréal, P.Q. Le 16 février 1970.

AVIS de succession de **CHRISTIAN DUELZ**, autrui domicilié et résidant au no 72 Terrasse Lecavalier, Ste-Dorothée, dans le district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

AVIS de succession de **ME J. RENÉ PAIEMENT**, 200 rue St-Jacques, Suite 900, Montréal, P.Q. Le 16 février 1970.

AVIS de succession de **NOËL DION**, autrui demeurant et domicilié au numéro 1215 Henri, Ste-Dorothée, dans le district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

AVIS de succession de **HARRIS VICKARS**, demeurant et domicilié au no 72 Road Ave, Kobo Corner, Pont Washington, New York.

AVIS de succession de **JEAN PAUL SEGUN**, autrui demeurant et domicilié à 1730 Sauriol, à Ste-Dorothée, Ville de Laval, dans le district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

AVIS de succession de **JEAN PAUL SEGUN**, autrui demeurant et domicilié à 1730 Sauriol, à Ste-Dorothée, Ville de Laval, dans le district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

AVIS de succession de **JEAN PAUL SEGUN**, autrui demeurant et domicilié à 1730 Sauriol, à Ste-Dorothée, Ville de Laval, dans le district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

AVIS de succession de **JEAN PAUL SEGUN**, autrui demeurant et domicilié à 1730 Sauriol, à Ste-Dorothée, Ville de Laval, dans le district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

AVIS de succession de **JEAN PAUL SEGUN**, autrui demeurant et domicilié à 1730 Sauriol, à Ste-Dorothée, Ville de Laval, dans le district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

AVIS de succession de **JEAN PAUL SEGUN**, autrui demeurant et domicilié à 1730 Sauriol, à Ste-Dorothée, Ville de Laval, dans le district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 783
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 343
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 782
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 784
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 785
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 786
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 787
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 788
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 789
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 790
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 791
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 792
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 793
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 794
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 795
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 343
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Laval, district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 782
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 784
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 785
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 786
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 787
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 788
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 789
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 790
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 791
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 792
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 793
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 794
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 795
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No 246 796
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Chomedey, Ville de Laval, dans le district de Montréal.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

LA COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE CHARITE DE LA PROVIDENCE, s'adressent à l'Assemblée Nationale de Québec à sa prochaine session pour obtenir la permission d'une loi leur permettant de vendre l'immeuble qui lui avait été laissé par le Juge George Baby, le 17 octobre 1965, par testament enregistré sous le no 2770 de la division d'enregistrement de Montréal et le libérant des charges contenues audit acte.

NOIRS

Suite de la page 10

- 1. Soins aux enfants: 20 cents: 14,632,725 dollars
- 2. Votre impôt national: 60 cts: 11,855,334 dollars
- 3. Soins prénatal: 20 cts: 8,597,495 dollars
- 4. Votre enfant de 1 à 6 ans: 20 cts: 6,474,395 dollars
- 5. Votre enfant de 6 à 12 ans: 25 cts: 3,100,225 dollars
- 6. Guide de l'impôt pour les petits commerçants: 60 cts: 2,860,056 dollars
- 7. Strictement pour les jeunes: 5 cts: 2,620,348 dollars
- 8. Votre assurance sociale: 10 cts: 2,141,696 dollars
- Respiration - sauvetage: 5 cts: 1,898,300 dollars
- 10. Syphilis et blennorrhagie: 5 cts: 1,798,438 dollars.

Ecrivains français
Parmi les oeuvres d'écrivains français qui seront publiées prochainement en anglais, on relève:
- "L'Ère de Louis XIV (Pierre Gaxotte).
- "Louis XIV et vingt millions de Franc" (Pierre Goubert).
- "Un Peu de soleil dans l'eau froide" (Françoise Sagan), traduit par Terence Kilmarin, traducteur des "Antimémoires" d'André Malraux.
- "Le mendiant de Jérusalem" (Elie Wiesel), prix médium 1969.
- "Trente secondes sur New York" (Robert Buchard).
- "Les Murailles d'Israël" (Jean Larteguy).
Meurtres au Vietnam
Deux ouvrages sur les prémices massacres commis par la compagnie d'infanterie

américaine "Charly", accusé d'avoir tué 567 civils sud-vietnamiens dans le village de My Lai en mars 1968, sortiront en librairie au printemps.
L'auteur de l'un de ces livres, qui sera publié par "Coward Mc Cann", est Richard Hammer, journaliste du "New York Times". Le second est Seymour Hersh, ancien secrétaire de M. Eugene McCarthy, candidat aux élections présidentielles en 1968, dont l'oeuvre sera publiée par "Random House".

DEMANDES D'EMPLOI

SPECIALISTE EN CINÉMA

Accepterait poste dans - la recherche scientifique ou industrielle, l'audio-visuel, l'enseignement, ou toute autre proposition.

Hautes Études Cinématographiques, longue expérience théorique et pratique dans la réalisation et prise de vue de films scientifiques, dans la recherche en médecine, industrie, enseignement etc.

Possédant des connaissances approfondies en photographie et techniques spéciales.

Ecrire Case No. 2000, Le Devoir

Carrières et Professions

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES LAURENTIDES

a besoin IMMÉDIATEMENT d'un professeur masculin ou féminin pour enseigner la BIOLOGIE 51 (SECONDAIRE V) à l'École Secondaire A.-Norbert Morin, Mont-Rolland

Veillez adresser toute demande d'emploi avec votre curriculum vitae ou communiquer avec:

M. Jean-Louis Mathieu, Dir. de l'org. scol et du personnel, C.P. 60, 33 rue St-Vincent, Ste-Agathe-des-Monts.

MAISON D'ÉDITION

REPRÉSENTANT POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

FONCTIONS: Visiter les commissions scolaires, rencontrer les professeurs, directeurs, etc., afin de faire connaître nos publications.

QUALIFICATIONS: Une excellente éducation, une bonne présentation, expérience dans le domaine scolaire si possible.

TRAITEMENT: Basé sur l'expérience et les qualifications. Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae en incluant les références et en faisant mention du salaire désiré.

Ecrire: Le Directeur du Personnel, Case 1272, Le Devoir.

ASSISTANT CONTRÔLEUR

LA COMPAGNIE: Compagnie de gestion possédant plusieurs filiales dans la province crée un poste d'assistant contrôleur à son siège social à Montréal.

LA FONCTION: Le candidat relèvera directement du contrôleur; il effectuera de fréquents déplacements dans les filiales pour: vérification interne, analyse et contrôle des Prix de revient, élaboration des budgets et assistance technique notamment, lors du lancement de nouvelles compagnies ou l'ouverture de nouveaux centres.

LE CANDIDAT: Aura une solide formation comptable. Il devra justifier de plusieurs années d'expérience et aura, si possible, déjà exercé une fonction similaire. Il aimera le travail en équipe - Bilingue de préférence.

LE SALAIRE: Sera déterminé en fonction de la qualification - Bénéfices marginaux assurés.

Les candidats feront parvenir leur Curriculum Vitae, mentionnant âge, formation, expérience et salaire désiré à: Case 1269, Le Devoir. Discretion assurée.

INFIRMIÈRES OU INFIRMIERS AUTORISÉS

Le Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke est à la recherche d'infirmières et d'infirmiers autorisés pour compléter l'ouverture de tous ses départements. Toute personne intéressée à se joindre à une équipe dynamique en vue de l'organisation des unités de soins, est priée de faire parvenir sans retard son curriculum vitae au:

Service du Personnel
Centre Hospitalier Universitaire
Sherbrooke, Qué.

Toute correspondance sera gardée confidentielle.

POSTES D'ENSEIGNEMENT

AU NIVEAU COLLÉGIAL POUR SEPTEMBRE 1970

DANS LES MATIÈRES SUIVANTES: ANGLAIS, ARTS PLASTIQUES ET HISTOIRE DE L'ART ÉCONOMIQUE, FRANÇAIS (langue et littérature), HISTOIRE, INFORMATIQUE, PHILOSOPHIE, PHYSIQUE, POLITIQUE, PSYCHOLOGIE

Adresser curriculum sommaire à: DIRECTEUR DU PERSONNEL, C.P. 438, Station Westmount, Montréal 215, Qué., N.B. Qualification minimum: licence ou l'équivalent.

LE CENTRE D'ORIENTATION L'ÉTAPE INC.

Institution de transition à Val d'Or recherche

UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE POSTE Responsable au Conseil d'Administration, le directeur général a la responsabilité d'adapter et d'administrer les politiques du Conseil d'Administration, lesquelles entrent dans un plan d'ensemble établi par le Ministère de la Famille et du Bien-Être Social dans le domaine de l'enfance inadaptée. Il devra donc organiser, coordonner et contrôler les services administratifs et professionnels.

LE CANDIDAT Il possède un diplôme universitaire de préférence en administration, sciences sociales ou l'équivalent. Il a son actif une grande expérience dans le domaine de l'enfance inadaptée et de l'administration. De plus, il considérera cette offre comme l'occasion unique de mettre ses talents à l'épreuve, afin de progresser dans sa carrière.

LE SALAIRE Le salaire est déterminé suivant les qualifications et l'expérience. Les bénéfices marginaux sont avantageux. Discretion assurée.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre en y incluant un curriculum vitae complet et le salaire désiré avant le 4 mars 1970, à 18.00 heures, à:

Comité de Sélection, Centre d'Orientation l'Étape Inc. C.P. 158, Val d'Or, P.Q.

PERMANENTS - HOMMES

TRESORIER-ADJOINT jusqu'à \$20,000
Le candidat doit détenir un diplôme de C.A. ou l'équivalent, être bilingue, expérimenté dans le domaine comptable ou l'industrie lourde similaire et indépendant. Ses aptitudes et décisions administratives doivent refléter les besoins et tendances avant-gardées.

GÉRANT-ANALYSTE DES SYSTÈMES jusqu'à \$13,000
Le travail doit être exécuté sur un ensemble IBM 360/30. L'expérience industrielle requise est évidente en soi. Toutefois, l'expérience en supervision est indispensable.

CHEF-COMPTABLE jusqu'à \$12,000
Poste présentement vacant au sein d'une Société de produits pharmaceutiques. Doit détenir un diplôme de C.A. ou l'équivalent, avec expérience en supervision. Poste relevant du Contrôleur dont les responsabilités comprennent toutes les affaires de la finance.

GÉRANT DES VENTES
L'homme que nous cherchons doit posséder un diplôme universitaire soit en Commerce ou en Administration. Il doit avoir à son actif une excellente fiche dans le vente ainsi qu'une aptitude marquée en supervision. Il devra avoir acquis une expérience dans l'industrie pharmaceutique. Ce candidat doit posséder une belle personnalité. Il doit être très dynamique, capable de trouver une solution aux problèmes inhérents à sa fonction et prendre ses propres décisions. L'homme qu'il nous faut doit être dans le trentaine, avoir un bon jugement et un excellent degré de maturité.

GÉRANT POUR CLINIQUE D'AUTOMOBILE
L'homme que nous cherchons doit posséder de l'expérience dans l'administration plutôt que dans la mécanique. Quoiqu'il s'agit d'un poste de gestion, posséderait quelques notions de l'industrie de l'automobile; il pourrait aussi avoir acquis dans une autre industrie. Il doit être couramment bilingue et doit posséder de solides connaissances dans la comptabilité et l'administration. Salaire jusqu'à \$12,000.00.

REPRÉSENTANTS EN PRODUITS PHARMACEUTIQUES \$8,000 - \$12,000 - AUTO COMM. DEP.
Nous recherchons présentement 5 représentants expérimentés (min. 2 ans) en produits pharmaceutiques et fournisseurs d'outils. Ces postes sont actuellement disponibles chez plusieurs de nos clients à Montréal, ainsi qu'à Ottawa, Brantford et Halifax.

PROGRAMMEUR jusqu'à \$8,000
Le travail doit se faire sur un ensemble IBM 360/25. Le candidat doit posséder de l'expérience sur le R.P.O. et l'assembleur. Un minimum d'une année d'expérience sur d'autres modèles 360-25, 30 ou 40.

ASPIRANTS VENDEURS
On demande 10 jeunes hommes intelligents, bilingues et ayant complété 3 ans à l'Université. Posséder une à deux années d'expérience dans la vente directe serait un atout précieux. Mais avant tout, ces hommes doivent avoir l'égoût, une bonne présentation, être soignés, intelligents et actifs; ils doivent être en mesure de traiter adéquatement ou avec succès, les clients. Ils doivent être honnêtes, pouvoir répondre à ces exigences, être prêts, pour se part, vous offrir un salaire très intéressant et un avenir des plus prometteurs au service d'une société dont vous pouvez être fier.

COMMIS AU CALCUL DES COÛTS jusqu'à \$6,000
Une jeune carrière est offerte à un homme qui possède ou moins un an d'expérience dans le calcul des coûts. Doit avoir complété une année vers son B.A. Plus nécessaire d'être bilingue.

AUTRES OCCASIONS INTÉRESSANTES

Représentant en paiements chirurgicaux, expérimenté	8-12,000
Vendeur fibre de verre, plastique	10,000
Vendeur d'équipement d'imprimerie	10,000 à 10,000
Vendeur programme éducation industrielle	10,000 à 10,000
Vendeur produits vétérinaires - Marinaires	10,000 à 10,000
Vendeur instruments laboratoire B. Sr. Biol	7,000 à 7,000
Aspirant vendeur produits alimentaires	6,000

APPELER PIERRE CHASLES À 849-8301

Management Personnel Consultants

Canada Limited

Montréal - Ottawa - Hamilton - Toronto - Vancouver
"Une compagnie affiliée de Canadian Office Services"
2085 UNION (coin de Sherbrooke) Tél: 849-8301

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES AAC-70-10038 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi le 10 mars 1970

Divers endroits de la Province de Québec

FOURNITURE DE PARAFONDRES, TYPE A SOUPAPE POUR DISTRIBUTION 9KV et 18KV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS (\$8,000) chèque officiel visé d'une banque à charte du Canada ou chèque tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W. E. JOHNSON
Montréal, le 6 février 1970

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES AAC-70-10038 pour 10h30 a.m. heure de Montréal mardi le 10 mars 1970

Divers endroits de la Province de Québec

FOURNITURE DE PARAFONDRES, TYPE A SOUPAPE POUR DISTRIBUTION 9KV et 18KV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W. E. JOHNSON
Montréal, le 9 février 1970

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCH-70-10039 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 17 mars 1970

Aménagement Manicouagan 3 (Comté de Saguenay)

FOURNITURE ET MONTAGE DE LA SUPERSTRUCTURE D'ACIER DU PONT

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumissions au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W. E. JOHNSON
Montréal, le 11 février 1970

l'information

sportive

Frazier, unique champion du monde

NEW YORK (AFP) — Imposant sa vitalité peu commune et sa force de frappe dévastatrice le Noir américain Joe Frazier est devenu le seul et unique champion du monde des poids lourds en battant son compatriote Jimmy Ellis par KO technique à la 5e ronde, de leur combat prévu en 15, hier soir au Madison Square Garden de New York.

En obligeant son adversaire à abandonner à l'appel de la 5e ronde, l'ancien champion olympique (Tokyo 1964) succède ainsi à Cassius Clay en tant que détenteur du titre toutes catégories et a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire des poids lourds. Environ 18.000 spectateurs qui laisseront \$600.000, aux guichets assistèrent au couron-

nement de Joe Frazier qui jula par sa force et en faisant une constante pression, la technique et la mobilité de son adversaire.

Après une première ronde qu'Ellis s'adjugea grâce à la plus grande netteté de ses coups, la formidable machine à combattre qu'est le nouveau champion s'est mise en marche et bouscula un Jimmy Ellis moins mobile qu'annoncé.

Poursuivant rageusement Ellis, Joe Frazier, ramasse sur lui-même, bien protégé par le rempart que formaient ses énormes bras, imposa le combat de près dès la deuxième à la 4e ronde, qui allait précipiter la défaite du champion W. B. A. Jamais en effet Frazier ne laissa Ellis utiliser son allonge supérieure et sa plus grande vitesse de bras. Par ses courts crochets décochés à bout portant au corps et à la face il sapa rapidement la résistance de l'ancien champion de la 13e ronde.

La TS6 sera propulsée par un moteur Cosworth-Ford V-8 et est actuellement en construction parallèlement à la production des Formules A-5000 TSS de 1970.

DERRIÈRE LE VOLANT

En 1970 Surtees sera sur sa voiture formule 1

Après plusieurs saisons pendant lesquelles il obtenait plus ou moins de succès, John Surtees incrira sa propre voiture aux grandes épreuves de 1970.

Le champion du monde de 1964 a acheté la M7C de Bruce McLaren qu'il utilisera pour les premières courses de Formule 1 de la saison en attendant que sa propre voiture, la TS6, soit prête. Actuellement, il modifie la M7C pour qu'elle respecte tous les présents règlements.

La TS6 sera propulsée par un moteur Cosworth-Ford V-8 et est actuellement en construction parallèlement à la production des Formules A-5000 TSS de 1970.

Très bonne saison en perspective pour Jacky Ickx

Jacky Ickx, fils d'un journaliste belge réputé, a annoncé son programme de compétition pour 1970.

En plus de son contrat avec Ferrari qui comprend un siège de Formule 1 et un siège dans une voiture sport pour le Championnat Mondial des Marques, Ickx conduira certaines courses de Formule II pour BMW.

De plus, il participerait à quelques courses pour Mercedes-Benz dans le Championnat Européen de Voitures de Tourisme. Cette Mercedes serait une 6.3 litre de la série des 300 SEL. La première course de Ickx au volant d'une voiture de la firme allemande sera à Monza le 15 mars.

Calendrier des courses Can-Am 1970.

14 juin	Mosport Pk., Bowmanville, Ont., Canada
22 juin	Mt. Tremblant, St. Jovite, Québec, Canada
28 juin	Watkins Glen, Watkins Glen, N. Y.
26 juillet	Edmonton Int'l Speedway, Edmonton, Alta. C.
23 août	Mid-Ohio Sports Car Course, Lexington O.
30 août	Road America, Elkhart Lake, Wisc.
13 septembre	Bridgehampton Race Circuit, Bridgehampton, N. Y.
27 septembre	Donnybrook, Brainerd, Minn.
18 octobre	Laguna Seca, Monterey, Calif.
1 novembre	Los Angeles Times, Riverside, Calif.
8 novembre	Sears Point International Raceway, S. Cal.
Calendrier des courses Trans-AM 1970	
19 avril	Laguna Seca, Monterey, Calif.
26 avril	Dallas International Motor Speedway, L. Tex.
9 mai	Lime Rock Park, Lakeville, Conn.
31 mai	Bryar Motorsport Park, London, N. H.
7 juin	Mid-Ohio Sports Car Course, Lexington, O.
21 juin	Bridgehampton Race Circuit, Bridgehampton, N. Y.
5 juillet	Donnybrook, Brainerd, Minn.
19 juillet	Road America, Elkhart Lake, Wisc.
2 août	Mt. Tremblant, St. Jovite, Québec, Canada.
16 août	Watkins Glen, Watkins Glen, N. Y.
20 septembre	Sears Point International Raceway, R. Cal.
4 octobre	Riverside International Raceway, Riverside, C.
11 octobre	Seattle International Raceway, Kent, Wash.

Calendrier du championnat continental 1970

19 avril	Riverside International Raceway, Riverside, Calif.
24 mai	Edmonton International Speedway, Edmonton, A.
7 juin	Seattle International Raceway, Kent, Wash.
14 juin	Laguna Seca, Monterey, Calif.
28 juin	Sears Point International Raceway, Sonoma, C.
5 juillet	Dallas International Motor Speedway, Lewis, Tex.
18 juillet	Road America, Elkhart Lake, Wisc.
1 août	Mt. Tremblant, St. Jovite, Québec, Canada.
16 août	Donnybrook, Brainerd, Minn.
7 septembre	Lime Rock Park, Lakeville, Conn.
13 septembre	Mosport Park, Bowmanville, Ont., Can.
27 septembre	Mid-Ohio Sports Car Course, Lexington, O.

Pouvez-vous garder un secret ?

Quelque part dans la ville, une entrée discrète vous conduit dans un monde nouveau — Un monde de lieux adoucis, de mots intimes chuchotés amoureusement... Ici le mystère de l'Orient s'enlève avec les parfums exotiques de l'aventure et les grâces d'un tendre accueil.

Beni-hana... steak house japonais authentique.

Aussi peu que \$4,50 par personne.



BEI HANA

STEAK HOUSE JAPONAIS
En haut chez

BILL WONG'S

7965 Décarie
Réservations: 731-8202

face, il faisait vaciller Ellis dont les jambes flageolaient, mais qui fit illusion en répliquant crânement en fin de reprise bien que sans efficacité.

La quatrième ronde vit la destruction totale du protégé d'Angelo Dundee qui essaya une grêle de coups de boutoir sous tous les angles et notamment une série très nette et magnifique de force et de précision qui firent tomber Ellis sur les genoux puis à quatre pattes. Il se releva péniblement, grimaçant de douleur, les yeux dans la vague, tenta désespérément de s'accrocher, mais un magistral et précis court corchet au menton de quelques centimètres de déplacement le réexpédia au tapis, cette fois sur le dos, les bras en croix.

Sports. Boxe. Lead Victoire Frazier — Trois et Bernier. New York.

L'arbitre Tony Perez prononçait la septième seconde lorsque le gong intervint et Ellis regagna son coin au compte de neuf (le compte continue selon les règlements

de la commission de New York). Il chancelait et était visiblement groggy. Malgré les sels administrés par son gérant Angelo Dundee et tous les soins prodigués par son entourage, Ellis n'était absolument en mesure de faire face au "bulldozer" Frazier. C'est fort sagement que son gérant le retint sur son tabouret à l'appel de la foule, faisant du champion olympique de Tokyo un nouveau champion du monde que la boxe attendait depuis plus de deux ans.

BOXE

Victoire de Cerdan huée

PARIS (PA) — Marcel Cerdan, fils, a facilement défait Pablo Lopez, de New York, hier soir, lorsque l'arbitre a arrêté le combat à la 2e ronde, mais la foule trouvant le combat inégal et surtout l'adversaire de pas du tout de taille, a hué copieusement le gérant Philippe Fillipo qui est reconnu pour choisir soigneusement des adversaires de faible taille pour son protégé.

Les spectateurs ont lancé des projectiles dans l'arène, ont hué le gérant et crié "remettez-nous notre argent, c'est du vol". Les policiers ont dû intervenir pour protéger la sortie de l'arène des deux boxeurs.

Kidd pro!

GENEVE (AFP) — Après Guy Périllat, Egon Zimmermann, François Bonlieu et Adrien Duvalard, le skieur américain Bill Kidd, 26 ans, a décidé de devenir professionnel.

Le fracas Green-Maki en cour

OTTAWA — La poursuite judiciaire contre Wayne Maki, en ce qui concerne sa bataille avec Ted Green en septembre dernier lors d'une partie hors concours entre les

Blues de St-Louis et les Bruins de Boston, a commencé hier matin à Ottawa devant le juge Edward Carter. Deux témoins de la poursuite ont déclaré que Ted Green

avait été le premier à frapper avec son bâton. Ces deux témoins sont l'arbitre de la rencontre Ken Boden distel, et le commentateur de sport à la télévision de Radio-Canada, Fraser Cameron.

L'arbitre Bodendistel a déclaré à la cour que la bataille a commencé à la 13e minute de jeu de la première période. La rondelle fut lancée derrière les buts des Bruins et en tentant de s'emparer. Green et Maki sont venus en collision. Green a poussé Maki en lui appliquant son gant à la figure et l'arbitre signala une punition à retardement pour Green. Pa la suite, Green et Maki levèrent leurs bâtons et se bousculèrent. Soudainement Green attrapa Maki de son bâton. Le juge de lignes Ron Finn s'interposa entre les deux belligérants et après qu'il se fut retiré, Maki frappa Green à la tête avec son bâton. Green dut être transporté à l'hôpital souffrant d'une fracture du crâne et durant plusieurs jours les médecins ont craint pour sa vie.

Après le procès de Maki ce sera au tour de Green de faire face à la même accusation.

Saladier retrouvé

OTTAWA — La police de Toronto a retrouvé intacte la Coupe Grey qui avait été volée le 20 décembre dernier à Ottawa.

Vreg Fulton, secrétaire-

trésorier de la ligue canadienne de football, a déclaré que la police de Toronto lui avait remis hier matin la Coupe qui fut trouvée dans le vestiaire d'un des hôtels de Toronto.

L'URSS rafle 7 médailles d'or

STRNSKE PLESO, Tchecoslovaquie — A l'issue de la troisième journée des championnats mondiaux de ski nordique douze médailles ont été attribuées et de ce nombre sept sont passées aux mains de skieurs soviétiques. Ils ont gagné trois des quatre médailles d'or, deux des quatre d'argent et deux des quatre de bronze. La quatrième médaille d'or est allée à un skieur tchèque.

Espoir olympique

WINNIPEG — Sylvia Burka, une jeune patineuse de 15 ans de Winnipeg, fera partie de l'équipe canadienne qui participera vendredi prochain aux épreuves internationales de patinage de vitesse et pourrait s'avérer la vedette de ces championnats. En fin de semaine à Winnipeg, la jeune Burka a établi quatre records canadiens dans la classe intermédiaire et à chaque épreuve son temps a été plus rapide que celui des gagnantes de la division senior.

John Cassidy, de Lachine, gagnant des deux épreuves de la classe intermédiaire, fera partie de la division masculine de l'équipe canadienne aux épreuves internationales de vendredi dans le Wisconsin.

Les amendes pleuvent au jr. "A" du Québec

Pour faire suite à la bagarre générale qui a éclaté au cours de la rencontre du 8 février dernier impliquant les joueurs des Saints de Laval et des Maple Leafs de Verdun, le président de la ligue junior "A" du Québec, Robert Lebel, a décidé de sévir sérieusement et d'imposer des amendes aux joueurs qui ont été fautifs.

Ainsi, huit port-couleurs des Saints de Laval, soit Richard Libouren, Pierre Archambault, Maurice Desfosse,

Au hasard des nouvelles

PIERRE ST-LAURENT, de Valcourt, Qué., a remporté le championnat de la classe 1 de l'Etat de New York pour motos-neige. Il conduisait une Blizzard Ski-Doo. Yvon Duhamel, également de Valcourt, n'a pu faire mieux que finir sixième dans la classe 3. On sait qu'il est champion du monde des courses de motos-neige.

LYNN AMÉDEE, quart-arrière des Eskimos d'Edmonton de la ligue Canadienne de football en 1963 et 1964, vient d'être engagé comme instructeur-adjoint de l'équipe de football de l'université Nord-Est de la Louisiane.

TOM REAPER, de Montréal, a gagné le combiné nordique junior, à La Rivière, Manitoaba, avec un total de 386,44 points à comparer à 385,20 pour Charles Hazan, de Sudbury, Ont.

LES CHAMPIONNATS DU HOCKEY MINEUR DU QUÉBEC seront disputés au Palais des Sports et à l'amphithéâtre municipal de Sherbrooke les 26, 27, 28 et 29 mars prochains. Le tournoi est sous la présidence d'Enrico Riggi.

GEORGE ARNOLD, professeur du club de golf Ki-8-Eb de Trois-Rivières, vient d'être engagé, pour la fin de la saison hivernale, par l'hôtel Lauderdale Rutger, dont le parcours de golf se situe le long du Mille Océanique Galt à Fort Lauderdale, Floride. Le nouveau directeur-général de cet hôtel, incidemment, est Allan Gendron, autrefois de Toronto et marié à une Montréalaise.

"REVUE BLEU ET BLANC" tel est le titre du spectacle préparé par Louise Lapointe pour l'école de patinage artistique "Les Lames d'Argent", spectacle dont on parlera à une conférence de presse à la piste Blue Bonnets aujourd'hui.

LES RANGERS de New York ont maintenant deux joueurs de défense du nom de Brown: le bien connu Arnie et le jeune Larry, récemment appelé de Buffalo pour remplacer Jim Neilson, blessé.

LE PERE DE RUSTY STAUB est instituteur à la Nouvelle-Orléans depuis 33 ans après s'être signalé, durant ses études, au football, au baseball et dans les concours sur piste et pelouse. Le voltigeur des Expos a donc de qui tenir tant sur le plan intellectuel que sur le plan athlétique. C'est à l'école supérieure des Jésuites à Nouvelle-Orléans, incidemment, que Staub a fait ses études et commencé à se signaler, dès l'âge de 15 ans, comme athlète.

LEOPOLD VIGEANT et l'Ecole Canadienne de Plongeon offrent des cours de natation, de plongeon et de sauvetage tous les dimanches de 1h. à 4h., p.m. Ces cours débuteront le 1er mars et se termineront le 17 mai à la piscine du Collège Saint-Arsène, 7355 rue Christophe-Colomb.

SANDRA POST n'a pu faire mieux que 231, soit 15 coups de plus que la gagnante Carol Mann, dans l'omnium de golf féminin Burdine à Miami en fin de semaine. Elle a récolté \$335 à comparer à \$6.000 pour Mlle Mann.

Ski de fond

Résultats des championnats québécois de courses de fond organisés par le Comité nordique de la zone de ski Laurentienne et le club Viking.

Femmes, 5 kilomètres: 1-Louise Demars, 29:44 minutes, Saguenay; 2-Denise Duquette, 30:24, Québec; 3-Chantal Feldman, 37:03, Viking.

Hommes, senior A, 15 kilomètres: 1-Eino Hallikainen, 60:52, Viking; 2-Jean Nansen, 63:58, Viking; 3-André Voyer, 65:00, Québec.

Hommes, senior B, 15 kilomètres: 1-André Robert, 72:25, Québec; 2-Bernard Laplante, 72:37, Université de Montréal; 3-Gunter Schoening, 72:40, Viking.

Vétérans 1, 15 km: 1-Léo Lehtonen, 72:29, Viking; 2-Beattie Mackenzie, 88:43, Ottawa; 3-Derek Pratt, 104:32, Viking.

Vétérans 2, 15 km: 1-Gosta Edvardsson, 72:12, Viking; 2-Lars Larsen, 85:21, Viking; 3-Doug Bourne, 93:34, Viking.

EXPORT "A"

La Meilleure Cigarette

FILTRE

au Canada

RÉGULIÈRES ET "KING"

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention

MARQUES de COMMERCE

Marion, Robic & Robic

ci-devant

Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

Entrepreneur-électricien

Jean K. Malouf Inc.

Entretien - Réparations

RA. 1-9630

6305, 25 ave. Rosemont

CHALET A VENDRE

Autoroute région Ste-Adèle "Petite Suisse", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski, \$14.650. Terrain compris. \$98.50 par mois. Tél.: (94 p.m.) 731-3501, (après 5 p.m.) 482-8901. J.N.O.

Ligue Nationale	
DIMANCHE 15 FEV.	VENREDI 20 FEV.
New York 2, Montréal 0 St-Louis 3, Minnesota 3 Chicago 6, Toronto 4 Pittsburgh 4, Détroit 2 Philadelphie 7, Los Angeles 1	St-Louis à Oakland SAMEDI 21 FEVRIER
MARDI 17 FEVRIER	Philadelphie à Montréal Détroit à Toronto New York à Chicago Boston à Minnesota Pittsburgh à Oakland St-Louis à Los Angeles
MERCREDI 18 FEV.	DIMANCHE 22 FEV.
Montréal à Toronto Philadelphie à New York Boston à Los Angeles Détroit à Minnesota Chicago à St-Louis	Montréal à Détroit Toronto à New York Boston à Chicago
JEUDI 19 FEVRIER	
New York à Détroit Minnesota à Chicago Pittsburgh à Los Angeles	
CLASSEMENT	
DIVISION EST	
	PJ G P N BP BC PTS
NEW YORK	53 32 11 10 189 119 74
BOSTON	54 30 12 12 205 158 72
CANADIEN	55 28 14 13 182 141 69
DETROIT	53 28 17 8 162 141 64
CHICAGO	53 28 18 7 172 122 63
TORONTO	53 22 22 10 164 164 54
DIVISION OUEST	
ST-LOUIS	54 25 21 8 159 134 58
PHILADELPHIE	54 14 22 19 149 165 47
PITTSBURGH	53 18 27 8 127 174 44
OKLAHOMA	54 16 30 8 118 175 40
MINNESOTA	53 10 27 16 148 185 36
LOS ANGELES	53 9 39 5 112 209 23

LES COMPTEURS			
Orr, Boston	B A Pts	DelVecchio, Dét.	B A Pts
Exposito, Boston	21 64 85	Stapleton, Chicago	12 30 42
Mikita, Chicago	30 43 73	B. Hull, Chicago	4 38 42
Tkaczuk, N.Y.	33 34 67	Keon, Toronto	25 16 41
Goyette, St-L.	24 41 85	Hodge, Boston	20 21 41
Balon, N.Y.	21 38 59	Grant, Minn.	23 18 41
Ratelle, N.Y.	25 32 57	Dornhoefer, Phil.	19 21 40
Lemaire, Can.	23 30 53	Martin, Chicago	17 23 40
Bucyk, Boston	22 29 51	Hillman, Toronto	12 28 40
Howe, Detroit	22 27 49	Williams, Minn.	7 33 40
Rousseau, Can.	20 28 48	D. Hull, Chicago	12 27 39
Berenson, St-L.	23 25 48	Prentice, Pitts.	20 18 38
Fairbairn, N.Y.	19 23 48	Ellis, Tor.	24 13 37
McKenzie, Boston	20 27 47	Oliver, Toronto	12 25 37
Lacroix, Phil.	19 27 46	Gendron, Phil.	19 17 36
St-Marseille, St-L.	16 30 46	Stemkowski, Dét.	19 17 36
Mahovich, Dét.	24 21 45	Larose, Minn.	16 20 36
Walton, Toronto	18 27 45	Johnson, Phil.	15 21 36
Parise, Minn.	14 31 45	Clarke, Phil.	14 22 36
Goldsworthy, Minn.	25 19 44	Richard, Can.	11 25 36
McDonald, St-L.	20 24 44	Backstrom, Can.	16 18 34
Stanfield, Boston	18 26 44	Connelly, Dét.	16 18 34
Hadfield, N.Y.	18 26 44	Park, N.Y.	10 24 34
Gilbert, N.Y.	13 30 43	Ingarfield, Oak.	13 20 33
Unger, Detroit	29 13 42	Schinkel, Pitts.	15 18 33
Redmond, Can.	20 22 42	McKenny, Tor.	11 22 33
Cournoyer, Can.	16 26 42	Hampson, Oak.	13 19 32

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

ACHATS DE LIVRES

Comment obtenir 30% de réduction sur tous vos achats de livres? Benefitez aussi d'un service de recherches GRATUIT.

Librairie du Vieux Montréal, 451 St-Sulpice, Montréal, P.Q.
Tél.: 844-6113 30-7-70

HOMMES DEMANDES

Avons besoin personnes sérieuses, bonne instruction, ou autodidacte pour domaine Relations Publiques. Importante compagnie inter-canadienne. Téléphone: M. Hagar 271-2404 18-2-70

APARTEMENTS A LOUER

COTE DES NEIGES, 3360 Marché coin Decelles, 1 1/2, 3 1/2, chauffés, équipés, libres 1er mai, près Université de Montréal. Visites: lundi au vendredi. 2-3-70

LOGEMENT A LOUER

OUTREMONT: 6 1/2 pièces très claires, 2 salles de bain, haut-duplex, \$235, cuisinière et réfrigérateur fournis. Supplément \$15 pour garage. 643 McEachran Tel. 274-9288 24-2-70

CLANRANALD 5827a, 2 1/2 pièces, semi-sous-sol, dans duplex, donnant sur jardin. Bien éclairé, confortable, meublé ou non, chauffé, contrevallé bien pour deux jeunes filles \$80. Tél.: 489-6096 6-3-70

ANJOU haut duplex 5 1/2, très propre, entre Sherbrooke et Métropolitain, \$115, non chauffé, Tél.: 352-9264, 19-2-70

BUREAU A LOUER

3355 CHEMIN REINE-MARIE

Près Côte-des-Neiges face à l'arrêt d'autobus. Nouveaux et modernes 3 1/2, 4 1/2. Premier étage - idéal pour bureaux de professionnels. Occupation immédiate.

S'adresser: Bureau de Location

App. 231
Tél.: 735-2507 19-2-70

ASSURANCES

Allstate du Canada. Conducteurs sans accident, pourquoi ne pas appeler 766-9421 pour votre assurance automobile, en plus d'économiser, vous serez entre bonnes mains. 20-2-70

CHALET A VENDRE

Chalet hiver-été, loc. naturel, 50 milles de Montréal, termes faciles, versements à continuer \$45 mois.

Tél.: Jour 387-9964
Soir 342-2590 20-2-70

PERSONNEL

Ne restez pas seul(e). Célibataires, veufs (ves), séparés (es). Pour informations 384-6536. 21-2-70

EN REPRISE

CHALET A VENDRE

Autouroute région Ste-Adèle "Petite Suisse", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski, \$14.650. Terrain compris. \$98.50 par mois. Tél.: (94 p.m.) 731-3501, (après 5 p.m.) 482-8901. J.N.O.

PROPRIETES A VENDRE

LONGUEUIL: Paroisse St-Pierre-Apôtre, bungalow pierre-brique, finition plâtre, 3 chambres à coucher, grand sous-sol, chauffage, eau chaude, \$18.900, seulement. Immeubles Gueynard, courtiers 677-5216. 18-2-70

ANJOU: triplex très moderne, sous-sol fini, hypothèque 7 1/2%, particulier Tél.: 352-2321 19-2-70

LONGUEUIL: Domaine Normand, duplex détaché, beau sous-sol fini, garage, \$32.500. Excellent valeur. Immeubles Gueynard, courtiers 677-5216 18-2-70

ST VINCENT DE PAUL: bord de l'eau, bungalow 5 pièces, sous-sol fini, garage, terrain 100 x 135, \$20.000, comptant à discuter Tél.: 661-3552 19-2-70

CHALET A VENDRE

Chalet hiver-été, loc. naturel, 50 milles de Montréal, termes faciles, versements à continuer \$45 mois.

Tél.: Jour 387-9964
Soir 342-2590 20-2-70

PROPRIÉTÉ A VENDRE OU A LOUER

VILLE MONT-ROYAL

Grand cottage moderne, pierre et brique, 5 grandes chambres, 5 salles de bain, sqilon, tapis mur à mur partout, boudoir avec foyer, immense salle à manger, salle à diner, cuisine. Sous-sol fini avec salle de jeux, bar. Garage double. Pas d'agent.

Tél.: 342-2590 23-2-70

CHALET A VENDRE

Chalet hiver-été, loc. naturel, 50 milles de Montréal, termes faciles, versements à continuer \$45 mois.

Tél.: Jour 387-9964
Soir 342-2590 20-2-70

TAILLEUR

L'ENCOURS DE L'ALLIANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE, À \$1,242,500,945.00

Message de son
président, M. H. Belzile

potins financiers

La semaine a bien débuté sur la Bourse de Montréal ainsi que sur celle de Toronto. Les valeurs françaises étaient en repli, hier, sur la Bourse de Paris. Le cours de l'or était à la hausse sur le marché, de même que sur le marché anglais. Sur la Bourse de Londres, la tenue était favorable, vu l'annonce d'un surplus commercial le mois dernier par l'Angleterre. Sur la Bourse de N.Y., le comportement était assez bon, en dépit du défaut de nouvelles encourageantes et l'indice des industriels de DJ clôturait hier 0.40 point plus haut, à 753.70. Cela constitue la 3e séance consécutive à N.Y. durant laquelle les fluctuations sont fort étroites. Tant qu'il n'y aura rien de positif concernant le desserrement du crédit et la situation au Vietnam, les spéculateurs demeureront prudents.

La balance américaine des paiements s'est soldée en 1969 par un déficit record; ce qui fut mal vu de Wall Street.

Les négociations économiques entre la Russie et le Japon se poursuivent déjà depuis une semaine, et il n'y aurait guère de progrès apparent. Incidemment le Japon ne procédera pas à la réévaluation du yen.

La réception tardive du rapport de La Laurentienne, à cause du délai dans la livraison postale, nous oblige à remettre à demain la publication de ce dernier. La Rhodésie adoptera officiellement, au jourd'hui, le système monétaire décimal. Le portrait de la Reine Elisabeth sur les nouveaux billets a été remplacé par les armoiries du pays.

S'il faut en croire certain extrait du dernier bulletin de Green-shields "la récession économique que notre continent traverse devrait toucher" à sa fin durant le 5ième trimestre de cette année et, en fin de 1970, les affaires devraient, me semble-t-il, se relever modestement.

Des troubles à l'outillage électronique expliquent que le tableau de la Bourse de Toronto n'est pas complet.

Les droits de New Mount Costigan Mines Limited se transfèrent sur la base régulière sur la Bourse Canadienne. Cette inscription supplémentaire couvre les actions mises de côté et sur lesquelles il avait été consenti des options le 22 décembre 1969.

19,596 actions additionnelles ordinaires de M. Loeb Limited viennent d'être inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal. Elles couvrent les actions ordinaires, sans voix de vote, mais, au prix de \$8.50 chacune comme placement privé.

La Bourse de Montréal a été notifiée que la Laurentide Financial Corporation a prolongé la date de l'acceptation de son offre d'acquiescer toutes les actions ordinaires, sans valeur nominale ou au pair, ainsi que toutes les actions de second privilège, participatives, en circulation, sans valeur nominale ou au pair du capital d'Union Acceptance Corporation Limited, jusqu'à la fermeture des affaires du marché précité, le 16 mars 1970.

Les actions privilégiées, série A, 5 1/2 p.c. de Robert Morse Corporation Limited se vendront ce matin en bourse, ex-dividende 68 3/4 cts par action, et celles de la série B, à 5 1/2 p.c., se vendront aussi 68 3/4 cts par action. Quant aux actions de la classe A de la même compagnie et celles de la classe B, elles se vendront au jourd'hui ex-dividende 25 cts chacune.

Le jeudi 19 février 1970, la Banque du Canada recevait des souscriptions pour des bons d'un montant global de \$175,000,000 dont \$140,000,000 à 91 jours et de \$35,000,000 à 182 jours, jouissance et livraison le 20 février 1970 dans les deux cas.

Le montant des bons qui vendront à échéance le 20 février 1970 est de \$175,000,000.

Hugh Russel and Sons acquiert Hector Steel

Hugh Russel and Sons Ltd. de Toronto a annoncé qu'elle avait acquis le contrôle effectif de Hector Steel de Calgary pour un montant d'environ \$8,000,000. Le président Hugh Russel a révélé que sa compagnie avait versé \$6,000,000 pour les actions de Hector Steel plus un montant de \$2,000,000 que la compagnie s'est engagée à rendre disponible pour Hector Steel. Ce montant d'argent serait utilisé pour faire l'acquisition d'une installation de service de produits d'acier dans la région de Vancouver. Au cours de 1969, Hector Steel a totalisé des ventes de près de \$15,000,000 et un profit net de \$250,000 alors que Hugh Russel and Sons Ltd. enregistrait des revenus nets de \$443,000 ou \$2.32 par action. L'acquisition d'Hector Steel porte à cinq le nombre de filiales de Hugh Russel and Sons, les autres étant: Russel Steel Ltd., Master Mechanical Manufacturing Ltd., Baker Thorne Ltd. (ces deux dernières consolidées), Machinery Manufacturing Ltd. et Canadian Bearings Ltd.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

C'est ce soir que débiteront les cours en français sur le placement sur le parquet de nos bourses

Au cours d'une récente causerie, prononcée par M. Jean P. Branchaud, directeur des Relations Publiques des Bourses de Montréal et Canadienne, ce dernier mentionnait que plus de 650 personnes avaient suivi les cours sur le placement, donnés sur le parquet des marchés précités. Incidemment, c'est ce soir que débiteront les cours, en français, sur le placement, donnés à la même place. Quant aux mêmes cours, en anglais, ils seront donnés jeudi soir. Nous tenons, ici, à faire savoir au public que 500 personnes se sont inscrites pour suivre les cours en français; ce qui veut dire qu'il n'y a plus de places disponibles, alors qu'il y en a encore pour les mêmes cours donnés en langue anglaise sur le même parquet. Ce grand nombre des notes à suivre les cours précités démontre, certes, que l'on s'intéresse de plus en plus, chez nous, à l'économie. C'est une bonne chose. Il va sans dire que nous en profitons pour féliciter les autorités de la place locale pour sa décision renouvelée de donner des cours en français sur le placement; ce qui démontre bien qu'elle s'efforce de promouvoir le bilinguisme en tout. Aujourd'hui, les rapports aux membres des Bourses sont bilingues, de même que les communiqués à la presse écrite et parlée.

Maintes compagnies notifient nos Bourses de certains changements

La Bourse de Montréal a été avisée par I.O.S. Limited qu'elle vient de conclure un accord, relatif à l'achat des actifs et des affaires de Canadian Channing Corporation Ltd. La Bourse Canadienne a été notifiée que Candore Mining & Development Corporation a décidé, de concert avec Clero Mines Limited, d'abandonner ses droits à un intérêt de 50% sur une option lui donnant le privilège d'acheter trente (30) claims miniers situés dans le canton Tiblémont, comté de l'Abitibi-est.

La Bourse Canadienne a été avisée que Genstar a refusé d'acheter 1,000,000 d'actions de Canadian Magnesite Mines Limited pour la somme de \$600,000, selon l'accord original comportant un temps limite Genstar a demandé un délai, afin de permettre une étude plus approfondie du procédé Opatowski ainsi que du marché, aux fins d'obtenir du magnésium d'une plus grande pureté.

Le président de l'Alliance, mutuelle-vie, annonce la création d'un Fonds spécial

Alliance, compagnie mutuelle d'assurance-vie, a tenu, hier, sa 76ième assemblée annuelle à la Maison du Commerce, côte du Beaver Hall. Comme ses assurés sont les véritables propriétaires de l'institution, vu son caractère de mutualité, ils étaient donc venus en grand nombre assister à cette réunion annuelle afin d'entendre leur président M. Hervé Belzile, C.A. leur parler des activités de l'Alliance au cours de 1969. Ce dernier leur a fait part des belles réussites obtenues l'an dernier, chacun sera à même de le constater en parcourant l'annonce du rapport annuel de 1969 que nous publions ci-contre; puis il a fait ressortir l'importance de l'Alliance comme institution financière. Son encours n'atteignait-il pas le 31 décembre 1969 \$1,242,500,945.00, soit 10.5 p.c. de plus qu'à la fin de 1968? L'on notera, ici, que ce pourcentage égale celui d'une entreprise canadienne ayant 5 fois plus d'assurés en vigueur. Nous tenons, aussi, à faire remarquer que le taux net de l'intérêt, réalisé sur les placements de l'Alliance l'an dernier, fut de 6.72%, contre 5.9 pour cent pour la plus importante compagnie d'assurance-vie dans le Commonwealth Britannique.

Le président de l'Alliance Mutuelle-Vie, M. Hervé Belzile, C.A. a profité de la réunion d'une partie de ses collègues, 570,000, détenteurs de polices d'assurance, pour leur annoncer la création d'un fonds spécial, composé d'actions, afin de préparer l'institution à émettre des contrats à rendement variable — 25,000 unités à \$10.00 chacune furent mises de côté et investies dans des actions et en dépit de la tendance défavorable du marché, la valeur de l'unité au 31 décembre 1969 était de \$10.07. Comme on le constate, l'Alliance ne cesse d'innover depuis sa fondation le 11 décembre 1892 — ce ne fut que le 1er janvier 1948, qu'elle devint une mutuelle-vie, propriété de ses assurés. Ces derniers sont certes particulièrement fiers de ses progrès attribuables, naturellement, à l'excellence de son conseil d'administration et de sa direction. On peut juger de la valeur de son président, par exemple, puisque dame rumeur veut qu'il soit élu, en juin 1970, président de l'Association des compagnies canadiennes d'assurance — il y en aura 147, fédérales et provinciales affichant un encours de \$99,000,000.00. Nos félicitations anticipées à M. Hervé Belzile, C.A.

Marcel CLEMENT

A l'assemblée annuelle de l'Alliance compagnie mutuelle d'assurance-vie, tenue hier, le président, M. Hervé Belzile, au nom des administrateurs, faisait rapport aux assurés de l'activité de la compagnie au cours de l'année 1969.

En décrivant la stature de l'Alliance mutuelle-vie telle qu'elle existe aujourd'hui, le Président en faisait voir à l'assemblée l'importance comme compagnie d'assurance-vie et comme institution financière. Voici les chiffres qu'il citait à l'appui de cette déclaration.

L'Alliance mutuelle-vie a aujourd'hui un actif qui excède \$83 millions. Ses assurances en vigueur atteignent près d'un milliard et quart. Au cours de cette dernière année, les nouvelles assurances vendues furent de l'ordre de \$159 millions. Les revenus de l'année ont dépassé \$20 millions et la compagnie a versé à ses assurés ou à leurs bénéficiaires la somme importante de \$9,070,000.

L'actif de la compagnie dont on fait mention ci-dessus, \$83,194,180, représente une augmentation de 9% qui se traduit au cours de l'année 1969. De l'importance de cet actif découle une activité considérable dans les placements.

Les fonds sont investis comme suit: obligations, 44% — prêts hypothécaires, 41% — actions, 6% — divers, 9%. Les placements en obligations sont probablement ceux qui, par leur pénétration dans les services publics et leur longue portée, atteignent le plus grand nombre de citoyens.

Voici comment se présentait la répartition des obligations au 31 décembre 1969: gouvernements, 38.88% — cités et villes, 15.90% — commissions scolaires, 3.50% — transports, 1.34% — services publics, 10.26% — industries, 19.02% — divers, 11.11%.

Le taux net réalisé sur les placements fut de 6.72% et le rendement sur l'ensemble des nouveaux placements effectués durant l'année fut de 7.80%.

Les prestations diverses et les bénéfices versés en 1969 ont dépassé \$9 millions soit une progression de 13.1% sur l'année précédente. De ce montant, il est à noter que ce qu'on appelle communément les "dividendes" aux assurés, ont formé la somme considérable de \$1,630,000. Plus de \$92 millions ont ainsi été versés en bénéfices de diverses natures depuis la fondation de l'Alliance.

Nouvelles assurances souscrites

Le total des nouvelles assurances que les représentants de la compagnie ont fait souscrire en 1969 forme un nouveau record. La protection d'assurance-vie que représentent ces nouvelles ventes est de l'ordre de \$159 millions. C'est là une augmentation de 12.5% sur l'année précédente. L'Alliance est particulièrement fière de ce succès car elle semble avoir dépassé par une forte marge le rendement de l'ensemble des compagnies au Canada qui, d'après les derniers relevés, auraient connu une augmentation de 3% en assurance individuelle, alors que chez nous, l'augmentation fut d'au-delà de 10%.

Le nombre de polices d'assurance-vie individuelle que nous avons émises en faveur de nos clients déjà assurés et des nouveaux clients, a excédé par plus de 11% le nombre de contrats émis en 1968.

Les revenus de la compagnie proviennent de deux sources: les primes que les assurés versent pour assurer leur protection et le rendement que la compagnie obtient sur les placements faits en faveur de ses assurés.

En 1969, les revenus ont atteint dans l'ensemble \$20,753,934 en regard de \$18,587,552 en 1968. C'est une augmentation de l'ordre de \$2,200,000 ou de 11.65%. Les revenus provenant des primes d'assurance et de rentes ont continué leur marche ascendante pour s'établir à \$15,421,737, en comparaison de \$14,057,584 au cours de l'année précédente.

Perspectives d'avenir

L'année 1969 a été pour l'industrie de l'assurance-vie une année mouvementée au cours de laquelle d'importantes modifications se sont produites, entre autres: nouvelles taxations, difficultés inhérentes à l'inflation, hausse constante des taux d'intérêt, etc.

Les nouveaux impôts fédéraux sur les revenus de placements et sur les revenus des compagnies d'assurance-vie, de même que sur les gains réalisés par les détenteurs de polices, sont nettement les événements qui ont exercé le plus d'influence sur l'industrie de l'assurance-vie.

Comme il a été mentionné plus haut, il est difficile après une seule année de constater tous les effets de ces nouveaux impôts, mais on peut déjà prévoir que dans l'ensemble, ils auront une influence marquée sur le coût de l'assurance-vie dans les années à venir.

Que seront les années 1970 et suivantes? Il y a tout lieu d'espérer que le Canada et le Québec en particulier continueront de bénéficier d'une saine croissance économique, même si le taux doit en être moins élevé que celui des dernières années. Il faudra cependant poursuivre la lutte entreprise contre l'inflation; cette lutte nécessitera une intervention ferme de la part de nos gouvernements et un appui constant du monde des affaires et du monde syndical aux mesures anti-inflationnistes recommandées par la Commission fédérale des prix et des revenus. Des espoirs sont à l'horizon mais la collaboration entière de tous sera essentielle pour mener à bonne fin cette importante lutte.

Administrateurs élus

Le conseil d'administration, élu lors de cette assemblée annuelle, est composé comme suit: Ignace Brouillet, président du conseil; Hervé Belzile, président de l'Alliance compagnie mutuelle d'assurance-vie; Gérard Plourde, vice-président du conseil, et de MM. J.-Marcel Boyer, Raymond Crépeault, Chs.-E. Demers, Roger Des Serres, André Doucet, Chs.-J. Dupuis, J.-Claude Hébert, Louis-A. Lapointe, Léo Lavoie, Raymond Lavoie et Léon Mondoux.

Le comité exécutif est composé de MM. Brouillet, Belzile, Plourde, Hébert et Raymond Lavoie.

Bourse de N-Y

Les avances initiales, modifiées en fermeture à Wall Street

(AFP) — La tendance a été très irrégulière lundi à Wall Street. Hausses et baisses se sont partagées à peu près également un marché très peu actif. L'hésitation de la bourse newyorkaise vient renforcer l'impression que Wall Street a atteint un palier de résistance et, peut-être, touche le fond de la baisse.

Les écarts de cours sont restés dans l'ensemble peu importants. Les électroniques, les produits chimiques, les cuprifères et les alimentaires se sont inscrits en majorité en progrès, mais les seules fluctuations notables sont des avances de Westinghouse aux électroniques, d'Anaconda et d'International Copper aux cuprifères. Les aéropatiales et les ordinateurs se sont repliés par endroit: General Dynamics, d'une part, et IBM d'autre part, ont été résistants. Les compagnies aériennes ont enregistré un repli modéré. Les autres compartiments n'ont montré aucune tendance bien définie. Les mécaniques, les matériaux de construction, les magasins, les pharmaceutiques, les cinémas, les caoutchoutières, les sidérurgiques et les tabacs ont été très étroitement irréguliers. Standard Oil New Jersey et Atlantic-Richfield se sont alourdis aux pétroliers. Chrysler aux automobiles, Magnavox aux radio-télévisions se sont raffermis.

Nouvelle firme canadienne inscrite au NYSE

La compagnie canadienne Northgate Exploration Ltd. dont le siège social est situé à Toronto est devenue l'une des quelques firmes canadiennes à être inscrites à la Bourse de New York. Symbolisée par les lettres NGX au Big Board, Northgate Exploration devient ainsi la vingt-huitième compagnie non-américaine à être inscrite au New York Stock Exchange (NYSE); il convient de remarquer que de ce nombre, seize sont canadiennes. Parmi les plus importantes, mentionnons Alean Aluminium; Canadian Pacific, Canadian Breweries, Hudson Bay Mining, International Nickel Co., Massey Ferguson, Distillers Seagram et Westcoast Transmission. Le gisement le plus riche que possède Northgate en est un de plomb situé en Irlande. A l'ouverture de la Bourse, le président du NYSE, M. Robert Hack, le président de Northgate, M. Patrick Hughest, l'ancien premier ministre d'Irlande M. Sean LeMass étaient présents pour souligner l'événement.

Fructueuse participation du Québec à l'Exposition de Hanovre

OIPO — Le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, Jean-Paul Beaudry, a annoncé que les cinq fabricants québécois qui ont participé à l'Exposition Internationale du bâtiment à Hanovre, en Allemagne, ont obtenu un immense succès.

Les sociétés concernées sont: Ambassador Manufacturing Co. (portes plantes et portes roulantes en aluminium ou en fibre de verre), Roland Boulanger & Cie Ltee. (portes et fenêtres), et Leviton Mfg. of Canada Ltd., (accessoires pour réalisations électriques), de Montréal, Plastiques P. H. Inc. (éléments de châssis et fenêtres, en vinyle), de Lévis, ainsi que Aston Industries Inc. (appareils de ventilation et de chauffage), de Saint-Léonard d'Aston.

des dirigeants d'aciéries, des constructeurs de maisons résidentielles, des architectes, des industriels, et des ingénieurs-conseils venus de Suisse, de France, d'Allemagne, de Belgique, d'Angleterre, de Suède, de Hollande, de Norvège, d'Italie, de Tunisie et d'Australie.

Les ventes durant l'exposition se sont élevées à \$60,000 et les contacts établis avec les industriels étrangers permettent d'estimer à \$400,000 les ventes pour les prochains mois.

La participation de manufacturiers québécois à l'Exposition Internationale du Bâtiment de Hanovre est une initiative du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, dont un des objectifs est de promouvoir l'exportation de nos produits.

Voir autres nouvelles de finance en page 14

Nouvelle émission

La Cité de Pointe-aux-Trembles
\$662,000 d'obligations
à 9 1/2%
dont \$284,000 échéant le 1er mars de 1971 à 1980
\$137,000 échéant le 1er mars de 1975
et \$241,000 échéant le 1er mars de 1990

Placement autorisé pour les biens d'autrui dans la province de Québec et pour les compagnies d'assurance au Canada.

Nous offrons, sous réserve de notre confirmation, les obligations suivantes:

\$137,000 à 9 1/2% échéant le 1er mars 1975 Prix: 100
Rendement: 9.50%

RAYMOND CAMUS INC.
Courtiers en Valeurs Mobilières
500, Place d'Armes, ch. 1140 Montréal, Tél. 842-2715

Indices à Montréal

Hier	187.58	130.95	178.26	176.19	115.97
La veille	187.21	130.04	177.96	176.72	115.40
Sem. d.	186.56	133.51	173.96	174.89	115.83
Mois d.	188.85	143.48	179.16	179.01	122.91
1970 H.	194.13	144.30	189.27	182.27	125.35
1970 B.	184.26	131.90	171.51	173.84	113.97
1969 H.	189.20	136.30	180.17	181.47	119.47
1969 B.	167.75	137.74	156.73	162.14	103.98



GULF OIL CANADA LIMITEE
Avis de dividende

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de quinze cents (15c) par action pour le premier trimestre se terminant le 31 mars 1970 (représentant un taux de 60 cents par action par année) a été déclaré sur les actions ordinaires sans valeur au pair de la compagnie. Ce dividende est payable en argent canadien le 1er avril 1970 aux actionnaires enregistrés le 2 mars 1970 à la fermeture des bureaux.

G.W.K. MACDONALD, Secrétaire

Toronto, le 6 février 1970.

ASSEMBLEE ANNUELLE GENERALE ET SPECIALE

PRENEZ AVIS que l'assemblée annuelle générale et spéciale des actionnaires de l'Internationale, Compagnie d'assurance-vie, sera tenue au siège social de la Compagnie, suite 3312, Edifice Place Victoria, Montréal, P.Q., le vendredi 6 mars 1970 à 7,00 p.m. aux fins de procéder à la ratification des décisions prises par les administrateurs depuis la dernière assemblée générale annuelle; à l'adoption des états financiers de la Compagnie pour la dernière année financière; à la nomination des administrateurs; à la nomination des vérificateurs; à la ratification des règlements concernant l'augmentation du capital-actions, l'émission d'actions et d'options du capital-actions; à la ratification du règlement concernant le quorum d'une assemblée générale ou spéciale; et à toutes autres matières qui pourraient être légalement soumises.

Edouard Blouin, Président et Directeur Général.

Bourse de Montréal

Avances modérées au début de cette semaine sur la place locale

MONTREAL (PC) — Les échanges étaient faibles hier à la Bourse de Montréal et la plupart des valeurs ont légèrement fluctué. Les pertes l'emportèrent sur les gains par 126 à 84 et l'indice combiné s'inscrivait en hausse de 47 à 178.19.

Dans tous les compartiments des hausses ont été enregistrées, en dépit de pertes sensibles dans les mines et pétroles.

Alean reprenait 5-8 à 28 1/2; Bell Canada, 1-2 à 40 5-8 et Cominco, 3-4 à 32.

Parmi les plus actives, Walker Gooderham reprenait 1-2 à 47; Steel Co. de Canada, 1-2 à 20 7-8; et la Banque de Montréal, 1-8 à 15 3-4.

Dans les mines et pétroles, Dome Petroleum a flechi de 4 1/2 à 170.

A la Bourse canadienne, Furlong Plastics était en hausse de 3-8 à 63-8.

A l'indice, les industrielles reprenaient 34 à 187 5/8; les services, 51 à 130 9/8; les bancaires, 69 à 178 2/8; et les papiers 57 à 115 9/8.

Sur les deux bourses le volume totalisait 1,562,300 actions contre 1,926,100 à la clôture de vendredi.

Cours du dollar

NEW YORK (PC) — Le dollar canadien est resté inchangé à 93 11/64 en fonds américains. Il cotait à 93 5/32 il y a une semaine.

La livre sterling était en hausse de 3-16 à \$2.40-9-16.

Le dollar américain est resté stationnaire et cotait à \$1.07 11-32 en fonds canadiens.

Pour sa part, la livre sterling était en hausse de 1-4 à \$2.58 1-4.

nouveaux taux d'intérêt

sur

dépôts garantis

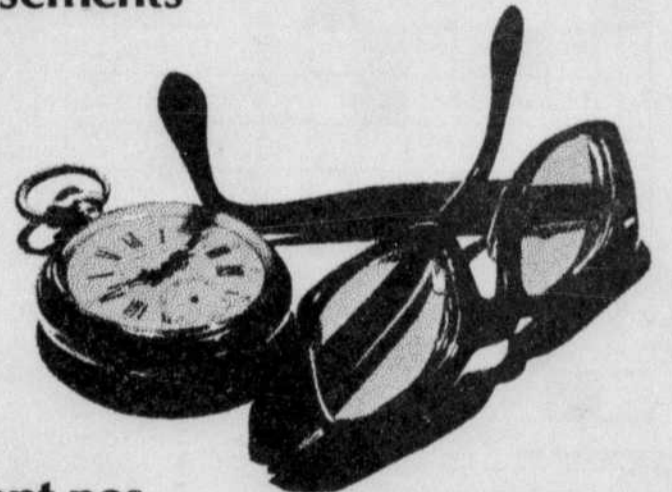
9%

3 à 5 ans	8 3/4%	90 à 179 jours	8 3/4%
1 à 3 ans	8 5/8%	60 à 89 jours	8 1/2%
270 à 364 jours	8 5/8%	30 à 59 jours	8 1/8%
180 à 269 jours	8 1/2%		

FIDUCIE Prêt et Revenu

CERTIFICAT DE DÉPÔT GARANTI siège social à Québec
S.V.P. remplir et adresser votre chèque à: S-2-70
FIDUCIE PRÊT ET REVENU
QUÉBEC/850 Place d'Youville/Tél.: 529-6821/Jean-Guy Filion
MONTREAL/225 St-Jacques/Tél.: 288-1221/Roland Hamel
Montant: \$..... Durée: ... ans
Nom.....
Adresse.....
Minimum: \$500.00. Un certificat officiel vous sera transmis.

Pourriez-vous surveiller d'heure en heure vos investissements mobiliers?



Probablement pas.

A moins d'avoir à votre disposition un système de communications directes avec les grands marchés boursiers d'Amérique du Nord.

A moins d'avoir constamment accès à des sources de statistiques et de renseignements spécialisés.

A moins d'avoir des spécialistes constamment à l'affût des valeurs prometteuses.

Et à moins de vous multiplier par le nombre de spécialistes dont s'entoure un bon courtier en valeurs.

Comme J.T. Gendron Inc. Mais alors, vous auriez des résultats positifs.

Grâce à une étude scientifique du marché mobilier, vous élimineriez

les hésitations inutiles.

Chez J.T. Gendron, nous pouvons faire tout cela pour vous.

Sur mesure.

Car nous établissons le portefeuille de chaque personne selon ses désirs, ses objectifs et ses besoins.

Mieux encore.

Nous vous libérons d'une foule de soucis administratifs.

Bien sûr, nous pouvons surveiller d'heure en heure vos investissements sur titres mobiliers.

Communiquez avec un de nos représentants.

Il sera heureux de vous le démontrer en noir sur blanc.

J.T. GENDRON INC.

Courtiers en valeurs mobilières
500, est, Grande-Allée, Québec 4, 529-2965
800, place Victoria, Montréal 115, 878-4266

Le conseil d'administration des Marchés d'Aliments Métro-LaSalle Ltée pour l'année 70



J.-Claude Messier, Président; Yvon Hamel, Vice-président; Gaston Tougas, Secrétaire-trésorier; Laurent Daoust, Administrateur; Marcel Beaulieu, Administrateur; Gilles Mercille, Administrateur; Jean-Paul Mayrand, Administrateur; Marcel R. Guertin, Administrateur; Raymond Lemieux, Administrateur.

LES MARCHÉS D'ALIMENTS MÉTRO-LASALLE LTÉE, annoncent l'élection du conseil d'administration pour l'année 1970. Ont été élus: M. J.-Claude Messier, Président; M. Yvon Hamel, Vice-président; M. Gaston Tougas, Secrétaire-trésorier; MM. Laurent Daoust, Marcel Beaulieu, Gilles Mercille, Jean-Paul Mayrand, Marcel R. Guertin, et Raymond Lemieux, Administrateurs.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', and 'Ferme' for various companies like Abitibi, Alcan, and others.

Bourse de Toronto

Le marché minier s'est montré résistant, hier

Cours fournis par Francis I. DuPont & Co.

Table of stock market data for Toronto, listing various stocks and their performance.

Fonds mutuels

Cours fournis par Francis I. DuPont & Co.

Table of mutual fund data, listing various funds and their performance.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market data, including sections for 'Industrielles', 'Mines et métaux', and 'Cours des changes'.

Dofasco investira \$500,000,000 d'ici 1980

Dominion Foundries and Steel Ltd. (Dofasco) a annoncé qu'elle projetait investir au-delà de \$500,000,000 dans de nouvelles installations de production d'acier au cours des dix prochaines années.

le maximum d'intérêt quotidien

Advertisement for Guaranty Trust Du Canada, featuring a large percentage sign and text about interest rates and deposits.

Indices à New York

Table of New York stock indices including Dow Jones, S&P 500, and others.

Indices des obligations à N.Y.

Table of New York bond indices.

Indices Dow Jones

Table of Dow Jones indices.

Baisse des ventes immobilières à Toronto

TORONTO (PC) - Les ventes immobilières dans la région de Toronto se sont élevées à \$859,048,842 au cours de l'année écoulée, soit une baisse de \$205,968,478 par rapport à l'année précédente, annonce la Commission des biens immobiliers de Toronto, qui précise que 28,272 propriétés ont été vendues, contre 34,600 en 1968.

Fusion

D'autre part, un groupe de députés travaillistes s'est entretenu jeudi avec M. Harold Wilson des répercussions d'une éventuelle fusion entre le groupe industriel Reed - papier et la International Publishing Corporation - groupe du Daily Mirror. Ces députés demandent au gouvernement de ne pas autoriser cette fusion avant que la Commission des prix et des revenus n'ait établi un rapport sur les conséquences de l'opération.

Titres hors-cote

Ces cours ont été fournis par la Chambre de Compensation des Bourses de Montréal et Canadienne

Table of off-list securities with columns for 'Titres', 'Ventes', 'Hausse', and 'Baisse'.

Revenus nets moindres en 1968

Northern and Central Gas Corp. rapporte des revenus nets de \$12,275,090 ou 81 cents par action pour son exercice de 1968 comparativement à \$14,078,000 ou 80 cents par action pour l'exercice 1967. Les revenus totaux de la compagnie pour la période d'un an terminée le 31 décembre dernier ont été de \$149,879,000 alors qu'ils avaient été de \$136,631,000 en 1968. La baisse des revenus nets est attribuée par la compagnie à une réduction des tarifs dans la région de Winnipeg, au loyer élevé de l'argent, à des grèves prolongées chez certains clients importants ainsi qu'à des ventes inférieures aux prévisions dans la région de Montréal. La compagnie Northern and Central Gas qui a présentement une offre d'actions ordinaires en cours sur le marché américain a fait remarquer en relation avec ce fait que selon les pratiques comptables américaines, le revenu net par action aurait été de 79 cents par action en 1967 et de 91 cents par action pour 1968.

Difficultés financières de la presse en G.-B.

LONDRES (AFP) - Une crise financière menace la presse londonienne et quatre grands journaux risquent la faillite, estime un rapport de la Commission des prix et revenus rendu public jeudi. La commission propose en conséquence une augmentation d'un penny - environ un cent - de tous les quotidiens "nationaux" c'est-à-dire les journaux londoniens distribués dans tout le Royaume-Uni. Elle estime que le Times pourrait passer de 6 à 7 pence et le Daily Telegraph, de 5 à 6 pence. Le Guardian vient récemment de passer de 8 à 9 pence. Pour les journaux du dimanche, elle recommande une augmentation de 3 à 4 pence. Les hebdomadaires "populaires" n'ont pas demandé à relever leurs prix.

Titres hors-cote

Ces cours ont été fournis par la Chambre de Compensation des Bourses de Montréal et Canadienne

Table of off-list securities with columns for 'Titres', 'Ventes', 'Hausse', and 'Baisse'.

Large advertisement for Richardsons Securities of Canada, featuring an image of a desk with a telephone and text describing office equipment and services.

Large advertisement for Tassé & Associés, Ltée, featuring the text 'REPRÉSENTANTS DEMANDÉS VALEURS MOBILIÈRES' and details about their services as stock and bond brokers.

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE AMERICAINE

Table of stock market data for New York, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE NEW YORK (continued)

Cours fournis par la PRESSE AMERICAINE (continued)

Table of stock market data for New York (continued), including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE NEW YORK (continued)

Cours fournis par la PRESSE AMERICAINE (continued)

Table of stock market data for New York (continued), including columns for stock names, prices, and changes.

Paris, c'est notre destination de tous les jours. Vous venez?

Air Canada advertisement featuring a large illustration of a jet airplane and promotional text for Paris flights.

COMPTABLES AGRÉÉS

Large advertisement for Chartered Accountants of Quebec, listing various firms and their services.

LAVAL CENTRE LAVAL advertisement for travel services, including phone numbers and addresses.

Brascan Ltd. 25 cents Faction commune, en fonds américain, le 30 avril, inscription, le 31 mars.